VENDREDI 22 JUILLET 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1690
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232

www.agribourgogne.fr

contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Moissons 2022



Des surprises, bonnes et mauvaises, jalonnent les premiers bilans de ces moissons en Côte-d'Or, dans l'Yonne et la Nièvre. Blé, orges, moutarde, colza... Partout, on relève une grande hétérogénéité. Des espoirs ont été déçus, en termes de rendement, notamment en raison de la sécheresse. Ici et là, les qualités attendues ne sont pas toujours au rendez-vous. Mais déjà, les agriculteurs lorgnent du côté de la prochaine campagne, pour laquelle la hausse des prix des engrais va se faire ressentir...

PAGES 04, 05, 06, 07

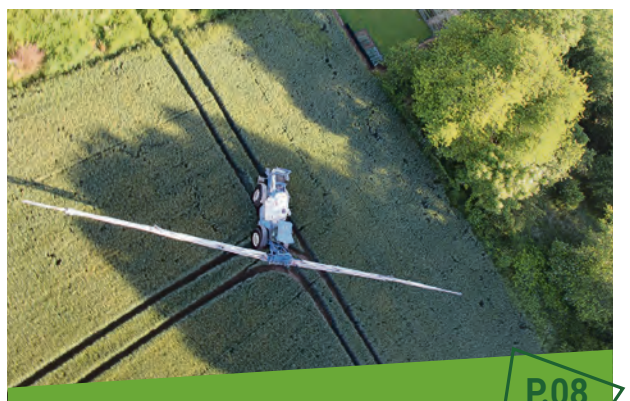
TRIAGE et TRAITEMENT de SEMENCES à la FERME



EFC SEMENCES
Jean-Louis Courtot - 21 - Arc sur Tille
03 80 37 23 40 - 06 73 87 95 01
email:contact@efcsemences.fr
Agrément N° BO 10763 Application en prestation de service de produits phytosanitaires



TEMPS FORTS P.03
Enseignement // Les résultats des bac agricoles



ACTUALITÉS P.08
Future PAC // Un nouveau système de suivi des parcelles



PRODUCTIONS P.12
Élevage // Feder fait le point d'une décennie

Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE

GAMME RAFAL
Maitrisez votre tonnage / ha

Boitier X Control pour contrôler
- la densité de produit,
- le dosage/ha
- et la largeur d'épandage





QUADS
KYMCO



MXU 550i T3B
à partir de **5832 €HT** EN STOCK
MXU 700 EPS T3B
à partir de **7082 €HT** DISPO SEPTEMBRE

À découvrir chez votre distributeur
MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles - 03 86 71 62 90
St Loup - St Hilaire
Crézancy - Ligny le Chatel

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS // FRANCE

.04 ÉLEVAGE ALLAITANT : DES PROJETS PLEIN LA TÊTE

.05 CHÂTILLONNAIS : BONNES ET MOINS BONNES SURPRISES

.06 MOISSONS : 10 À 15 Q/HA EN MOINS SUR LE DÉPARTEMENT

.07 BIENVENUE À LA FERME : « UN RÉSEAU RECONNAISSABLE »

.08 FUTURE PAC : UN NOUVEAU SYSTÈME DE SUIVI DES SURFACES ACTUELLEMENT TESTÉ

.09 AIDE : UN SOUTIEN FACE À LA HAUSSE DE L'ÉNERGIE

PRODUCTIONS // CULTURES - ÉLEVAGE // MACHINISME

.10 ANIMAUX DE BOUCHERIE : CONCOURS SANS FRONTIÈRES

.11 INSTALLATION : TRAVAILLER POUR SOI

.12 LA COOPÉRATIVE FEDER EN AG : LES FRUITS DE DIX ANS DE STRUCTURATION

.13 UNE TECHNIQUE EN QUESTION : LE VRAI DU FAUX DU COLZA ASSOCIÉ

.14 MOISSONNEUSES : MODÈLES MINIATURES

RURALITÉ // TERRITOIRES - ENVIRONNEMENT

.15 AGRILOCAL : OBJECTIF : 100 % D'APPROVISIONNEMENT LOCAL

.16 INAUGURATION : LIVRY À TOUTE ALLURE

.17 INFOGRAPHIE : LE PORTRAIT DE L'AGRICULTURE ICAUNAISE

SERVICES

.18 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO',...)*

.19 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.21 **PETITES ANNONCES** *(RÉGIONALES)*

.23 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // OXYGÈNE - LOISIRS

.27 TOURISME : DANS L'YONNE, NE PARTEZ PAS SANS VOTRE BON PICNIC

.28 DISTINCTION : DEUX MÉDAILLES POUR LA FERME ULTÉRIA



// LE DESSIN

// EN BREF

Vin La Cnaoc demande le déplafonnement des rendements

La Cnaoc (vins AOC) a déposé auprès du cabinet du ministre de l'Agriculture et de l'Inao une demande de déplafonnement des rendements autorisés pour plusieurs appellations qui ont besoin de reconstituer des stocks de précaution, et qui voient arriver une très bonne récolte tant en qualité qu'en volume. Telle est «la priorité des priorités» que souligne Jérôme Bauer, président de la Cnaoc, dans un entretien à Agra Presse, à quelques jours de la rencontre entre la filière viticole et le ministre de l'Agriculture le 25 juillet. C'est la première fois qu'une telle demande est formulée. Les appellations concernées sont celles de Champagne, de Bourgogne – et en particulier de Chablis –, qui ont besoin d'approvisionner un marché dynamique. «Nos rendements sont plafonnés avec des mécanismes de souplesse limitée. Or, avec un millésime comme celui-ci, s'il se confirme, nous aurons plus de vin de qualité que les règles de souplesse ne le permettent. Il faut donc déplafonner à titre exceptionnel», résume-t-il.

Incendies Les agriculteurs girondins aux côtés des pompiers

« J'y suis depuis vendredi, je n'en peux plus. » Avec quatre autres agriculteurs, Mickael Massignani, éleveur à Landerrouet-sur-Ségur (Gironde), aide depuis plusieurs jours les pompiers girondins à contenir les incendies de forêt dans la zone de Landiras,.Grâce à leurs tonnes à lisier et leurs citernes, *« près de 50 000 litres d'eau à nous cinq »*, les producteurs ravitaillent les camions de pompiers en eau, et arrosent la tourbe sur les bords de piste pour ralentir la propagation de l'incendie. Remarquée par la Chambre d'agriculture, l'initiative des agriculteurs a entraîné un recensement du matériel disponible en Gironde, mais également dans les départements limitrophes (Lot-et-Garonne, Dordogne, Charente et Charente-maritime). Quelques animaux auraient été déplacés, et cinq hectares de vignes auraient brûlé, mais les dégâts des incendies seraient pour l'heure limités en dehors du secteur forestier.

Pesticides Les ministres de l'Agriculture des Vingt-sept dénoncent les projets de Bruxelles

Les ministres de l'Agriculture de l'UE réunis le 18 juillet à Bruxelles ont critiqué de toutes parts la proposition de la Commission européenne sur l'utilisation durable des pesticides. Ce règlement présenté fin juin obligerait les États membres à se fixer des objectifs de réduction d'utilisation des produits phytosanitaire en vue d'atteindre une baisse de 50 % au niveau de l'UE en 2030. Il propose également l'interdiction de l'usage des pesticides dans les zones sensibles, notamment Natura 2000. Une mesure qui a soulevé de nombreuses inquiétudes de la part des Vingt-sept. La Slovénie a rappelé que dans ces zones se trouvent environ la moitié de ses cultures arables et cultures permanentes. L'Espagne a mentionné le « risque que ces zones deviennent des réservoirs de nuisibles importants ». Et même le ministre vert allemand Cem Ozdemir a appelé à la prudence sur ce point. Mais ce n'est pas le seul élément que les ministres dénoncent. Ils ont aussi regretté l'absence de solutions alternatives proposées, le manque de prise en compte des spécificités nationales, l'absence d'étude d'impact socio-économique ou encore l'augmentation de la charge administrative.

// EN IMAGE

Des arbres pour rafraîchir les villes


TommL

Dans un communiqué de presse du 18 juillet, l'Inrae rappelle que « la préparation de la ville durable au changement climatique passe par une meilleure prise en compte du confort thermique dans l'espace urbain » et par conséquent par les arbres. « La réintroduction d'arbres en milieu urbain est une voie prometteuse car, par leur transpiration et leur ombrage, ils ont un impact significatif sur le bilan thermique de l'atmosphère environnante » indique l'institut. Le feuillage constitue en fait une véritable carapace absorbante. L'impact des arbres est d'autant plus flagrant en plein soleil : la température mesurée est 7° C plus faible sous les arbres à 13 heures. Un bon conseil à l'heure où la France et l'Europe multiplient les épisodes de canicule et de sécheresse. Encore faut-il trouver les bonnes essences d'arbres qui s'adaptent à la ville et à son sol afin d'éviter les trottoirs défoncés, les chaussées déformées ou certains murs fissurés… Même si certains panneaux guide-racines contraignent les arbres à s'enfoncer dans le sol plutôt que de rester en surface.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation» (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// BAC AGRICOLES

Les résultats pour la Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne

Nous livrons ici les résultats des étudiants des départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne qui ont obtenu leur bac en section professionnelle ou technologique.

Le 18 juillet, le ministère de l'Agriculture a indiqué que la session des examens de l'enseignement agricole de juin 2022 avait enregistré *« un taux de réussite de 86,4 % du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) »*. Ce taux est en baisse de 4 % par rapport aux examens de 2021 (90,4 %). Au total, sur 52 619 élèves et étudiants (51 521en 2021), 45 484 sont ressortis diplômés. Le baccalauréat technologique (4 709 élèves) détient le meilleur taux de réussite avec 97,3 %, devant le CAP agricole (96,1 % - 7 539 élèves), le baccalauréat professionnel (86,3 % - 21 170 élèves) et le BTSA (78,3 % - 12 066 élèves). Second réseau d'enseignement national, l'enseignement agricole compte plus de 800 établissements sur tout le territoire et forme chaque année plus de 210 000 élèves, apprentis et étudiants, de la 4e au doctorat. Voici ici les noms des candidats de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne reçus au bac professionnel et technologique. Dans notre prochain numéro, nous publierons les noms des candidats reçus au CAP et au BTSA.

Sources : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Direction générale de l'enseignement et de la recherche / Service de l'enseignement technique

// BAC PRO 21

Conduite de productions horticoles : Evangéline Rizzon.
Agroéquipement : Lucas Baecke, Julien Doridot, Baptiste Jeannin, Quentin Naulot, Julien Paqueriaud.
Conduite et gestion de l'entreprise agricole : Clément Barton, Gaëlle Corbin, Judicaël Dubief, Jules Ducret, Médéric Fauchille, Charlène Galopin, Léa Goussard, Xavier Grandchamp, Louis Guérin, Jeanne Guillet, Guillaume Guyon, Antoine Lamiral, Axel Languereau, Simon Legrand, Gabin Lepan, Théo Maitrot, Flavien Masson, Théo Mazoué, Pierre Mias, Rose Petat, Benoît Poutot, Alice Rouyer, Lucas Schneider, Marius Thomassin, Quentin Voillot.
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole : Théo Bertolo, Théo Beurné, Baptiste Bouchard, Hugo Bourdellot, Romain Brayard, Bastien Clair, Simon Cornu, Arthur Courreaux, Joey Da Costa, Corentin Desmaizières, Tom Dessauge, Fabio Do Carmo, Luc Dujardin, Bastien Duvernay, Nathan Félix, Tom Fèvre, Manuela Hervieu, Kévin Jamain, Guillaume Kelhetter, Ronan Lamalle, Thomas Latour, Noah Malterre, Auguste Maratray, Lise Marey, Emmanuel Martin, Fabien Montagnon, Léo Moreau, Victoire Riffault, Julien Schmitt.
Services aux personnes et aux territoires : Johanna Ballot, Fanny Baronnet, Océane Baudot, Natacha Bavard, Clémence Belguise, Ghislane Benabid, Ludivine Bonin, Manon Bouffety, Chiara Califano, Pauline Clootens, Maëlle Cour, Romain Couronner, Théo Dupuy, Baptiste Genty, Anais Giraud, Sarah Gobled, Margaux Henocq, Océane Hoteplin, Ophélie Jacob, Mathilde Jeannin, André Lallemant, Océane Langrenez, Julia Leurquin, Fanny Liard, Stacy Manière, Julia Metzger, Cloé Meunier, Antoine Pons, Eve Porcherot, Camille Rémond, Manon Rousseau, Emma Roze, Angélina Simonot, Ophélie Soyard, Mérine Soyer, Yanis Villeret, Marjorie Vion, Abou-Baker Zoubir.
Technicien conseil vente en alimentation : Alikhan Abdoulmouslimov, Kale-Abe Aregaye, Océane Baget, Léa Bailleux, Cindy Belibi, Manon Berbis, Matthis Bernier, Gabin Berrux, Gerfi Biamambu, Annaelle Blondeau-Danne, Robin Bonnemain, Manon Boulicaut, Pierre-Jean Carré, Sarah Deguin, Rayan Drici, Maël Ecard, Coralyn Ferreira, Idris Guillemot, Thibaut Humbert, Yousra Lahmiyad, Lilou Levitre, Vivien Mantel, Lucas Marion, Thibault Masson, Camille Muller, Temvivic Musumu-Imbasal, Karima Rachidi, Thomas Schwartz, Tom Gass, Ludwig Juillard, Ambre Petitjean.

// BAC TECHNO 21

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : Maxime Bantegnie, Anna Barruel-Brussin, Emilien Baude, Amélia Bernard, Melvin Bernard, Kim Bienfait, Alexandre Boitteux, Maëlle Bonnin, Rose Bony, Valentin Carnet, Nathan Chapuy, Thessy Clementz, Eva Contet, Etienne Cordonnier, Camille Corneloup, Victor Couturet, Romain Crochet, Paul Czarnyszka, Helena-Maria Da Silva, Romain Dautil, Axel Delangre, Olga Dos Santos, Floriana Duclos, Victor Duplus, Clément Enfert, Simon Faivre, Matthieu Gay, Valenbtin Gonzalez, Thibault Goujon, Maxime Gras, Lucie Gribelin, Marion Hanuszek, Augustine Houis-Coindard, Gaelle Hugot, Ewan Jarlaud, Basile Jeannin, Gabin Joseph, Isaline Lacombe, Gabin Léonard, Mathieu Lorot, Loris Mancini, Baptiste Millot, Justin Monnier, Pierre Morland, Amélia Mugny, Kélian Noyon, Lalie Ourgaud, Chloé Paillez-Gaillet, Gabriel Pain, Jules Pépin, Eliott Perraudin, Robin Perrier, Noémie Piganiol, Nicolas Pinquier, Nicolas Planes, Louise Pouillot, Hugo Pourny, Marie Pruvost, Valentin Rabiet, Enola Robert, Jade Roy, Maxence Ruotte-Digonnaux, Matthias Sirugue, Clodie Sulliot, Quentin Vieira.

// BAC PRO 58

Agroéquipement : Quentin Cayre, Louis Chemin, Anthony Da Costa, Aurélien Fresse, Adrien Roumier.
Conduite et gestion de l'entreprise agricole : Arnaud Barle, Emilien Bondoux, Léna Bonnin, Simon Boulenger, Cléa Bouvier, Germain Bridou, Benoît Buchli, Corentin Buisson, Théo Cardot, Laura Chollet, Quentin Cousson, Théo Dassier, Paul Diard, Maëlys Diot, Jules Godfrin, Pauline Labaune, Honorine Laudinot, Bastien Ledey, Florine Ledey, Mathieu Lelu, Dylan Masson, Arthur Meule, Corentin Michot, Tatiana Milpieds, Claudine Nivot, Camille Pereira, Arthur Piette, Valentin Rameau, Maxime Septier, Simon Thirot, Guillaume Thomas, Hugo Wirtz.
Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole : Benjamin Ballant, Alexis Michot.
Services aux personnes et aux territoires : Kelsey Adrien, Sébastien Barde, Luna Campagne, Alexane Dubuisson, Manon Espinasse, Justine Forcard, Elodie Foufelle, Marina Fouquet, Léa Fravalo, Lauriane Garde, Kymberley Guiblain, Alix Guillaume, Killian Guyollot, Alice Hennebert, Léana Laguigner, Chloé Langevin, Liberté Lemaître, Sibylle Lepers, Julie Lhomer, Léa Lièvre, Mathilde Magret, Elodie Médard, Killian Nicol, Margot Petrolese, Margot Pinneterre, Mathilde Pornin, Laureen Schoepf-Vavon, William Vargas-Macciucca, Camille Voisin.
Technicien conseil vente en alimentation : Emma Bourgeois, Océane Chauveau, Elodie Cottin, Camille Rémond, Héléna Roy, Marine Salvayre, Morgane Wilk.



BartCo

// BAC TECHNO 58

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
Albin Ballandras, Antoine Bernier, Lucie Berthier, Maxime Blondeau, Laureen De Broux, Kevin Germain, Tristan Guyot, Léa Hoareau, Chloé Lagarde, Anne-Marie Le Mière, Aubane Leplan, Gaëlle Marion, Noélise Meunier-Baranger, Hugo Parrot, Enzo Pelissier, Charles Perreau, Eloïse Rolland, Thibault Sourisseau, Julie Théveniaud, Lucas Turpin, Louis Walszewski.

// BAC PRO 89

Conduite de productions horticoles : Anthonin Asselin, Alcide Barré, Evan Blottin, Yanis Dazin.
Conduite et gestion de l'entreprise agricole : Pauline Baudron, Corentin Bonnard, Florian Clément, Quentin Coutant, Marius Dizien, Antoine Fréchot, Lorette Jouan, Bastien Lioret, Kylian Maes, Vincent Métaut, Jérémy Michel, Gatien Minost, Guillaume Penichka, Aloïs Pereira-Silva, Tanguy Reymond, Mathis Thuiland, Jérôme Trohel, Jean-Christophe Wetta.
Services aux personnes et aux territoires : Maïrone Amorison, Jade Auberger, Dorine Bansept, Mylène Barcelo, Cindy Benadis, Ilôna Benamar, Fanny Bernard, Bénédicte Bernier, Chloé Bonfillou, Marine Bonnetain, Léa Bonnotte, Asma Bouchrou, Clément Boursin, Sarah Boutin, Vicky Chambard, Madyson Charpentier, Thibaut Chaumont, Léa Daffino, Kelly Delacourt, Samira Domange, Adrien Dubuc, Alicia Duteil, Sohane El Aidouni, Sofia Ezhani, Marie Flament, Loline Fouet, Océane Galaudier, Maelly Gonzalez, Camille Guinot, Aline Guyot, Mégane Herbreteau, Yasmina Himmi, Ange Joulain, Emma Kassianoff, Manon Lagache, Elodie Lanvin, Kendra Lavoine, Morgane Lechalupe, Sarah Lecoq, Kathy-Lynn Legendre, Emma Le Nindre, Stella Leulieux, Clarisse Liégey, Doria Loir, Kiéran Maleau, Mathilda Martin, Damien Michel, Julia Mingot, Emilie Monin, Tiphaine Moriez, Safia Moussaoui, Laure Ndem, Léa Ormaux, Emeline Petit, Ombeline Pierrel, Lucas Potier, Alexiane Quieffin, Flavie Race, Manon Ribeyre, Manon Rigaudie, Alicai Roche, Méline Roilland, Marine Roland, Andréa Sabau, Yanis Saget, Suhayla Saloum, Chloé Santos-Arasyo, Chloé Scatoli, Margot Sivert, Coralie Terrier, Sarah Teyssandier, Suzanne Vermunt, Fanny Vigneron.
Technicien conseil vente en alimentation : Lilou Baudry, Noa Botin, Audrey Boulet, Audrey Coo, Juan Gauthier-Narcy, Yanis Jibjib, Juliette Le Huu, Jimmy Lelong, Kenzo Lombardo, Oriane Moret, Jessica Persaint, Kellyne Schneider, Gabriel Thomas.

◀ **En 2022, plus de 45 000 étudiants ont été diplômés de l'enseignement agricole en France, du CAP au BTSA.**

// BAC TECHNO 89

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
Quentin Alexandre, Léane Bardonneau, Stéphanie Beck, Emilien Benoit, Matéo Bezançon, Tom Boudet, Antonin Candon, Cyprien Decaens, Laure Frulloni, Andréa Gallemard, Angèle Garnier-Cougnot, Gwenaël Goussot, Estheban Graillot, Juliette Guinot, Esteban Lachot, Océane Larcier, Axel Laurant-Chaponet, Maïwenn Le Bail, Annaëlle Louin, Guillaume Messagé, Anaïs Meunier, Coline Mignot, Clément Montenot, Margaux Montouillout, Matthias Paquet, Charles Perry, Lise Woynaroski.

// ÉLEVAGE ALLAITANT

21

Des projets plein la tête

Stéphane Léger s'est installé sur la ferme familiale à Villargoix l'an dernier. Rencontre avec ce jeune homme de 33 ans ambitieux et passionné.



L'éleveur avec Hayden, l'un de ses deux fils.

S'installer sur la ferme familiale était un projet de longue date. *« Je savais que j'allais revenir un jour, c'était un souhait, un projet de vie, comme bon nombre de jeunes qui attendent leur heure et le départ en retraite de leurs parents »*, confie l'ancien mécanicien automobile, salarié pendant douze ans dans un garage à Semur-en-Auxois. Son arrivée sur l'exploitation s'est réalisée en deux temps à partir de 2019. *« Je suis revenu un peu plus vite que prévu en assurant une double activité pendant trois ans. En effet, une opportunité se présentait à moi avec la reprise de quelques terres dans le secteur. J'ai ensuite assuré un plein temps en arrêtant la mécanique dès 2021, mon père est devenu salarié par la même occasion, pour un petit moment »*, poursuit Stéphane Léger, aujourd'hui à la tête d'un troupeau de 120 vaches charolaises.

Des réalisations

L'habitant du hameau de Thomirey a aussitôt laissé son *« empreinte »* sur la ferme. La première année, plusieurs parcs de contention ont été créés dans les prés avec l'aide financière du PCAE. *« Cela a été l'une de mes premières initiatives en effet, je voulais être capable de travailler seul, en gagnant du temps et en mettant un point d'honneur sur la sécurité. Aussi, j'ai également inscrit l'ensemble du cheptel au Herd book et adhéré à Bovins Croissance »*.

Le PCEA a une nouvelle fois été sollicité l'an passé pour la création d'un bâtiment de stockage, équipé de panneaux photovoltaïques. *« Il ne manque plus que le raccordement, sachant que celui-ci a déjà été retardé à trois reprises... J'ai perdu les meilleurs mois de l'année alors que les premières annuités vont bientôt arriver... C'est dommage, ces problèmes d'approvisionnements concernent tous les secteurs et touchent de plein fouet le milieu agricole »*, lance le nouvel installé. Stéphane Léger ne compte pas s'arrêter en si bon chemin : un ancien bâtiment sera ré-aménagé à court ou moyen terme, son quai d'alimentation sera repensé et de nouveaux cornadis seront installés. Un lève-tête pour bovins lui permettra de devenir autonome dans les soins ses animaux. La réfection d'une autre toiture est aussi *« dans les cartons »*, avec une seconde installation photovoltaïque de 100 kWc.

Vente directe

L'installation de Stéphane Léger a aussi été l'occasion de mettre en place la vente directe sur l'exploitation. Cinq vaches, en moyenne, sont ainsi écoulées chaque année par ce mode de commercialisation : *« je propose de la viande en colis ou au détail avec une transformation assurée par Séléviandes. Du saucisson et de la viande séchée font également partie des produits proposés. Je fais systématiquement partir des bêtes de 4 ans pesant 400 kg de carcasse, dans le but de toujours proposer les mêmes produits et les mêmes pièces à la clientèle »*. L'éleveur ne rencontre aucun problème pour vendre sa viande, bien au contraire, le bouche-à-oreille fonctionne d'ailleurs très bien. Seul petit bémol depuis plusieurs semaines : il n'est pas toujours évident de répercuter la hausse des coûts de production sur ses produits : *« en parallèle, avec la hausse des cours, cette activité devient un peu moins rentable, il faut le reconnaître, mais celle-ci m'apporte énormément de satisfaction avec les échanges que je peux avoir avec les consommateurs. La vente directe permet de parler de notre métier et redorer, selon moi, l'image de l'agriculture »*.

Des engagements

Stéphane Léger s'implique dans la profession. Membre des JA de Saulieu-Liernais et de la FDSEA de Côte-d'Or, le jeune homme de 33 ans vient d'entrer au conseil d'administration de la Sicarev. Sa première réunion s'est récemment déroulée à Nevers, le contexte de la viande a notamment été évoqué : *« la viande va t-elle continuer d'augmenter ou va t-elle baisser ? Répondre à cette question paraît difficile, personne ne semble vouloir ou pouvoir se prononcer sur ce sujet. Une chose est sûre : tout le monde croise les doigts pour que ces cours restent au même niveau. Les éleveurs en ont besoin car en face, les charges ne sont pas près de baisser... Certaines dépenses ont même doublé à l'image du gazole, des filets ou des plastiques d'enrubannage pour ne citer qu'eux. Les vaches partent actuellement entre 5,10 et 5,20 euros/kg, selon si l'on tombe sur des R+ ou des R=. C'est le niveau de prix que nous devrions avoir tout le temps pour que nos exploitations soient rentables »*.

AG

JEUNES AGRICULTEURS

21

Et maintenant, les moiss'batt

Les JA de Mirebeau-Fontaine-Pontailler viennent de terminer leurs moissons. Leur attention est désormais portée sur l'organisation de la fête départementale.

Cela s'appelle un été bien chargé. Après plusieurs semaines dans leur moissonneuse, les JA de Mirebeau-Fontaine-Pontailler enchaînent avec la fête départementale de l'agriculture. Jean-François Minot, vice-président du canton et exploitant agricole à Tanay, évoque cet évènement festif qui sera organisé les 27 et 28 août à Saint-Léger-Triey. *« L'organisation de ce grand week-end nous monopolise depuis plusieurs mois, le jour J est maintenant vite arrivé ! Nous avons fait un break dans notre préparation durant les moissons, mais c'est désormais reparti : nous reconduisons nos réunions pour peaufiner les derniers détails de ce moment de festivités »*, confie le jeune agriculteur de 30 ans. Un rendez-vous avec les services de l'État est notamment programmé à la fin du mois. Au cœur du sujet : le lourd dossier sécurité de la manifestation, sachant que 10 000 visiteurs sont espérés, uniquement sur la journée du dimanche.

Un joli programme

Moiss'batt cross avec une dizaine de machines, jeux inter-JA, omelette géante et concert avec le groupe dijonnais Amné'Zik le samedi soir : la fête départementale devrait débuter sur des chapeaux de roue. Le lendemain, une ambiance du sud de la France règnera au sein de la manifestation, puisque les traditions camarguaises et provençales seront le grand fil rouge de ce rendez-vous. Le moiss'batt cross reprendra ses droits, il y aura aussi une mini-ferme, une exposition de matériels, un marché de producteurs qui s'étoffe actuellement de jour en jour, de nombreux jeux pour les enfants et plein d'autres surprises comme par exemple un labyrinthe de maïs. Du bœuf à la broche sera proposé lors du déjeuner. L'équipe de Mirebeau-Fontaine-Pontailler recherche encore une poignée de bénévoles afin d'être au top au niveau de l'organisation. *« Il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter, tout le monde est le bienvenu !»*, souligne Jean-François Minot.

Des moissons *« dans la moyenne »*

Le jeune Côte-d'orien, rencontré le 12 juillet dans un champ de moutarde, profitait de l'occasion pour dresser un bilan des moissons. Ces dernières semblent être *« dans la moyenne »* autour de Mirebeau : *« les moutardes livrent des rendements variant souvent de 10 à 20 q/ha, cela nous change des dernières années. Pour l'orge d'hiver, cela semble un peu moins bon. Pour ma part, la moyenne ne devrait pas dépasser 60q/ha. Avec des calibrages allant de 55 à 80, tout ne partira pas en brasserie. La moyenne du blé approchera quant à elle les 75 q/ha, c'est une satisfaction malgré une hétérogénéité marquée avec des rendements allant de 50 à 85 q/ha selon les types de sol. Les PS oscillent entre 72 et 80, les protéines étaient plutôt basses au début de la moisson mais cela devrait quand même le faire »*.

Installé depuis 2015 avec Nathalie, sa mère et Gilles, son oncle, Jean-François Minot se satisfait également de son orge de printemps (entre 65 et 70 q/ha de moyenne) et son colza (entre 32 et 42 q/ha).

AG



Jean-François Minot, la semaine dernière dans un champ de moutarde.

// CHÂTILLONNAIS

21

Bonnes et moins bonnes surprises

Nicolas Devos, responsable terrain à 110 Bourgogne, livre son ressenti sur les moissons.

Et dans le Châtillonnais, ça dit quoi ? La question a été posée la semaine dernière à Nicolas Devos, responsable terrain à 110 Bourgogne, ayant notamment en charge le grand secteur nord-ouest de la Côte-d'Or. En céréales d'hiver, la moisson s'avère plutôt moyenne, car il manque une dizaine de quintaux à l'hectare aussi bien en orge qu'en blé. La qualité est en revanche au rendez-vous dans cette dernière culture : *« C'est effectivement très correct, aussi bien en PS qu'en protéines, malgré le fait que les troisièmes apports d'azote n'ont pas été réalisés. Même dans les blés améliorants, il n'y a aucun souci ou presque, alors que le taux de protéines doit sortir à 15 % »*. Dans les orges d'hiver, la donne est légèrement différente : *« les résultats sont bons en protéines mais beaucoup moins en calibrage, avec une moyenne décevante aux alentours de 60 %. Dans un tel contexte, dès le 27 juin, nous avons décidé d'abaisser notre norme de réception à 30 % pour ne pas pénaliser la rémunération des agriculteurs. En effet, au moment où je vous parle, il y a une soixantaine d'euros d'écart entre l'orge brassicole et l'orge fourragère, cela valait le coup d'intervenir. Les déclassements seront donc limités, un gros travail nous attend désormais pour calibrer toute cette orge »*.

Le come-back du colza

La plus belle surprise de ces moissons pourrait être le colza, selon Nicolas Devos : *« cette culture semble refaire son retour en force dans notre secteur, nous entendons très régulièrement parler de rendements au-delà de 30 q/ha. Je n'ai, à ce jour*, que peu de données chiffrées pour faire des moyennes, mais tout laisse à penser que le résultat final sera très correct. Les raisons ? Nous avons été un peu plus tranquilles cette année vis-à-vis des insectes, c'est certain. Ensuite, les terres se sont certainement bien « reposées » après plusieurs années sans colza, les implantations ont été réussies. Et aussi, il ne faut pas oublier les colzas éruciques, leur introduction a certainement porté ses fruits, avec une très belle vigueur observée à chaque démarrage. Ce type de colza représente désormais entre 50 à 60 % de la sole de 110 Bourgogne sur le Châtillonnais »*.

Pas tout rose

Les orges de printemps devraient être, en revanche, la plus grande déception de l'année selon Nicolas Devos, qui manquait toutefois de retours la semaine dernière : *« leur moisson commence tout juste, mais nous prenons effectivement la direction d'une très mauvaise récolte dans cette culture. Le Châtillonnais n'a pas pris autant d'orages que le reste du département, le mois de mai a été très sec et cela va se ressentir dans les rendements en orge de printemps. Je ne prends pas beaucoup de risques en disant cela : l'état d'un certain nombre de parcelles est tout sauf réjouissant »*. Une autre culture est d'ores et déjà très décevante, en l'occurrence le pois : *« les rendements varient de 10 à 20 q/ha, que ce soit en pois d'hiver ou en pois de printemps. Le compte n'y est pas. Le coup de sec a fait du mal, il faut aussi ajouter la problématique fongicides, car nous ne disposons plus de tous les produits qui donnaient jusqu'à présent de bons résultats. Le pois pose de plus en plus question dans le Châtillonnais »*. Le lin et la moutarde ont été vraisemblablement fauchés ces derniers jours, Nicolas Devos attendait les premières bennes pour se prononcer. Le responsable terrain de 110 Bourgogne salue enfin le niveau des prix qui permettra de tirer cette moisson moyenne vers le haut. Pour la prochaine campagne, le salarié de la coopérative s'attend à un regain d'intérêt du colza et peut-être même pour la moutarde, en lien avec son futur prix de vente à 2000 euros/t.

Interview réalisée le 13 juillet.

AG



Nicolas Devos.

// DÉGÂTS DE LA GRÊLE

21

La prise en compte des dommages

Plusieurs communes de Côte-d'Or ont été touchées par la grêle tombée en grande quantité fin juin. Des dégâts ont notamment été constatés sur les cultures. La DDT 21 invite les exploitants ayant été touchés, à prendre les mesures adaptées à leur situation vis-à-vis de leur dossier PAC.



Fin juin l'ouest de la Côte-d'Or a été touché par des averses de grêle très violentes qui ont causé de gros dégâts sur des installations agricoles.

La déclaration « PAC surfaces » doit être modifiée dans les 2 cas suivants :
- si le couvert déclaré de la parcelle a été détruit et que sa réimplantation est impossible, il faut déclarer un accident de culture ;
- si la ré-implantation d'une autre culture est possible, il faut déclarer cette nouvelle culture.

Dans les deux cas, le formulaire de modification de déclaration et sa notice sont sous Télépac à l'onglet « notices et formulaires 2022 ».

Ces modifications de déclaration n'ont pas d'impact sur l'admissibilité des surfaces. En revanche, si la parcelle impactée était concernée par une aide couplée, il convient de faire une demande de cas de force majeure auprès de la DDT. Les formulaires de modification et demandes sont à envoyer à la DDT/service agricole par courrier ou par mail.

Surfaces d'intérêt écologique

Dans le cadre du paiement vert, certaines exploitations déclarent en SIE surfaciques des cultures dérobées. Sur une parcelle où il était prévu une culture dérobée en SIE lors de la déclaration PAC, il est possible de modifier la culture envisagée initialement à l'aide du formulaire « modification de déclaration » évoqué précédemment. Le caractère de SIE de la culture dérobée est maintenu en cas d'implantation d'une culture dérobée par la suite. Pour rappel, le couvert doit être en place pour le 6 août et maintenu jusqu'au 30 septembre. En ce qui concerne les cultures principales déclarées en SIE (légumineuses pures), le caractère SIE est perdu si la culture n'a pas pu être remplacée suite à destruction par la grêle.

MAEC

Si une modification de culture (accident de culture ou implantation d'une nouvelle culture) est faite sur une parcelle engagée en MAEC, il convient de le préciser sur le formulaire modification de déclaration pour que l'information soit versée au dossier MAEC et que le caractère d'événement exceptionnel soit mis en œuvre si besoin.

DDT DE CÔTE-D'OR

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service agricole de la DDT : ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr ou 03 80 29 43 72

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// MOISSONS

89 10 à 15 q/ha en moins sur le département

Alors que les moissons sont terminées pour les céréales d'hiver, une baisse de rendement de 10 à 15 q/ha en moyenne, tant en blé qu'en orge d'hiver, est à constater sur l'ensemble du département. Une bonne surprise est toutefois à noter avec une récolte correcte voire bonne au niveau du colza.



Une baisse de rendement de 10 à 15 q/ha est à constater dans le département, pour les céréales d'hiver, quelle que soit la zone.

« *Globalement, on fait une collecte bien en dessous de ce que l'on fait habituellement. On peut déjà annoncer qu'au niveau des céréales d'hiver, que ce soit en blé ou en orge d'hiver, c'est 10 à 15 q/ha de moins par rapport aux rendements habituels, quelle que soit la zone* », assure Walter Huré, agriculteur à Ligny-le-Châtel et président de 110 Bourgogne. Pour lui et son associé Gilles Robillard (le siège de l'exploitation se trouve à Méré), les rendements en blé oscille entre 50 et 55 q/ha, là où ils ont l'habitude d'être à 65 q/ha. « *Dans le nord de l'Yonne et le sud de la Seine-et-Marne, ils sont aussi à 10 q/ha de moins par rapport aux moyennes habituelles, qui sont plus hautes qu'ici, avec 75-80 q/ha. C'est bien en deçà des espérances* », constate Walter Huré. Quant à l'orge d'hiver, « *on est à 53 q/ha cette année, alors que l'on est d'habitude à 65-66 q/ha* ».

La qualité est là

Au niveau de la qualité, pour les blés, si le PS n'est pas très élevé, « *cela reste correct* » selon le président de 110 Bourgogne. « *Le taux de protéines, lui, est dans la moyenne commercialisable. Il y aura peut-être un peu de mélange à faire mais cela ne devrait pas poser trop de problèmes* ». Pour les orges d'hiver, « *le taux de protéines est correct. Le calibrage est très moyen car le grain a fini sans eau. Mais en général, si la quantité n'est pas vraiment là, la qualité par contre est plutôt présente* », assure-t-il.

La déception majeure de cette année concerne les pois de printemps. « *Il y a du 10 à 15 q/ha. Cela ne fait vraiment pas grand-chose* ».

Au niveau de l'orge de printemps, « *c'est très hétérogène suivant la profondeur du sol. Pour nous, cela va de 30 à 45 q/ha suivant les parcelles* ».

Le colza, la bonne surprise

La bonne surprise de cette campagne est au niveau du colza. « *C'est plutôt une bonne année. On a fait 25 q/ha alors qu'on ne pensait pas atteindre les 20 q/ha. Dans le Tonnerrois, la moyenne est autour de 30 q/ha. Et de 40 q/ha pour certains dans le nord du département. Au niveau de la Puisaye, c'est autour de 30 à 35 q/ha* », affirme Walter Huré. « *C'est la bonne surprise de cette année. On revient sur des rendements que l'on connaissait il y a quelques années. Comme, cette année, il n'y a pas eu trop de dégâts de grosses altises dans les pieds de colza, il a pu tirer son épingle du jeu. Aussi, les préconisations faites, comme avancer la date de semis, ça paye. À condition qu'il y ait de la pluie en août pour faire lever la plante. L'idée est d'arriver à planter les colzas début août pour qu'ils soient le plus développés possibles à l'hiver, avant l'arrivée des insectes* ».

Désormais, il restera les maïs et les tournesols à récolter pour les agriculteurs. Pour ces derniers, « *les récentes pluies ont été bénéfiques car ils (les tournesols) commençaient grandement à tirer la langue. C'est arrivé au bon moment, ce qui devrait sauver la récolte de cette culture. Ce serait toutefois bien qu'il y ait à nouveau de la pluie d'ici quelques jours pour qu'ils soient encore mieux* ».

Christopher Levé

RÉFORME DE L'ASSURANCE RÉCOLTES 2023



1ER ASSUREUR DU MONDE AGRICOLE

QUI MIEUX QUE GROUPAMA COMME INTERLOCUTEUR AGRÉÉ POUR LA GESTION DE VOS RISQUES CLIMATIQUES SUR RÉCOLTES ?

Le régime des calamités agricoles tel qu'il existe aujourd'hui disparaîtra pour être intégré dans le nouveau dispositif de gestion des risques.
Faire le choix d'un interlocuteur unique avec une expertise solide de l'assurance récoltes est primordial.

COMPRENDRE ET VOUS FACILITER L'ASSURANCE RÉCOLTES

La loi de réforme de l'assurance multirisque climatique a été adoptée le 2 mars 2022 et entrera en vigueur courant 2023.

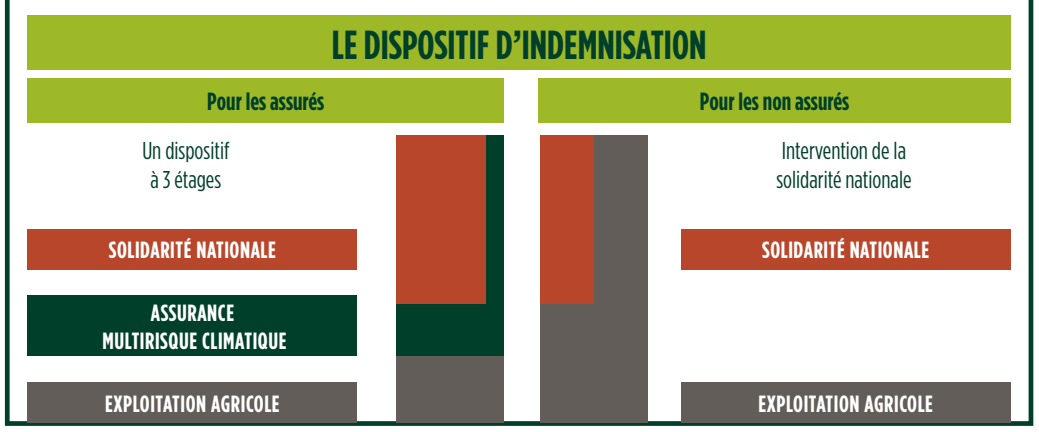
Elle est basée sur deux principes majeurs :

- une plus juste répartition entre une prise en charge privée (votre assureur) et une prise en charge publique (l'État) par le Fonds national de solidarité.
- la désignation d'un interlocuteur agréé.

Flashez ce code pour découvrir l'essentiel de la réforme des risques climatiques en vidéo et **complétez le formulaire pour désigner Groupama.**

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER GROUPAMA SPÉCIALISÉ EN AGRICULTURE

GROUPAMA VOUS ACCOMPAGNE À 100% !



Que vous soyez assuré ou non pour vos récoltes, **choisir Groupama comme interlocuteur agréé,** c'est le choix d'un savoir-faire unique pour gérer vos déclarations, évaluations et indemnisations avec les Pouvoirs publics.

groupama-agri.fr

Groupama
la vraie vie s'assure ici

Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Crédit photo : © Shutterstock - 06/2022

89 21 58

DÉPARTEMENTS

// BIENVENUE À LA FERME

58

« Un réseau reconnaissable »

Les Cochonnailles de Karine (Charrin) ont reçu l'agrément Bienvenue à la ferme le 10 mai dernier. Karine Léon revient sur ce choix.

« Dès le début de mon activité, j'ai été démarchée par de nombreux réseaux professionnels. Mais, aucun n'avait pour moi de sens » détaille Karine Léon, créatrice des Cochonnailles de Karine à Charrin, avant de compléter : *«mais Bienvenue à la ferme m'a convaincue»*. Après avoir suivi la procédure d'intégration au réseau, elle reçoit l'agrément en mai dernier.

En détail

« Lorsque l'on s'installe, nous sommes submergés par les demandes et les démarches administratives. Du coup, adhérer à un réseau n'est pas la priorité. C'est pour cette raison que j'ai fait le choix de ne m'engager dans aucun jusque-là ». Contactée par le réseau Bienvenue à la Ferme, elle décide de changer son fusil d'épaule.

Le choix de Karine

« Bienvenue à la ferme est un réseau reconnaissable rapidement par sa petite fleur et est connu par le public comme un gage de qualité. Sa popularité s'étant des locaux jusqu'aux personnes étrangères, nous permettant d'obtenir une grande visibilité auprès des touristes, ce qui n'est pas négligeable. Enfin, ce réseau existe depuis un certain temps, ce qui est plutôt rassurant pour nous producteurs ».



Les jambons et autres produits charcutiers, sont affinés à Charrin dans son atelier.

Dossier

Côté administratif, Karine pointe que *« la constitution du dossier ainsi que « les visites nécessaires à l'obtention de l'agrément ne sont pas des épreuves insurmontables. Et l'accompagnement des équipes permet un déroulement simple et rapide ; des points non négligeables dans nos métiers où le temps manque souvent »*.

Voir l'avenir

Aujourd'hui, Karine n'a pas prévu d'adhérer à un autre réseau car elle n'en voit pas l'utilité et ne voudrait pas *« perdre les clients avec une multitude de labels »*. Ainsi, elle continue la vente à la ferme (le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h), le marché de Decize (le vendredi de 8 h à 12 h) et à la Boulangerie et compagnie (2 Chemin rural de la croix d'or, 58640 Varennes-Vauzelles – le jeudi de 15 h à 19 h). Les Cochonnailles de Karine se retrouvent également au local paysan de Luzy ou encore dans la boutique de Charrin *« Le petit monde de Sylvie »* - ouvert récemment. Renseignement : lescochonnaillesdekarine@gmail.com ou 03 86 30 13 01.

Chloé Monget

Tout faire de A à Z

Originaire d'Auvergne, Karine Léon, 27 ans désirait faire sa transformation de A à Z : *« c'est un métier passionnant que d'accompagner un produit du début à la fin »*. Côté recettes, elles viennent de : *« mon cursus scolaire car j'ai fait un BTS agroalimentaire, de mon invention et de recherches. De plus, pour certaines, j'ai été épaulée par mon boucher, et pour d'autres par ma famille »*. Si son atelier de transformation est basé à Charrin, son élevage est lui à Cronat (Saône-et-Loire) : *« il a l'avantage d'être assez éloigné des habitations ce qui évite beaucoup de désagréments, puisque les porcs ont un accès direct à l'extérieur sur environ 5 ha »*. Au total, environ 1200 à 1500 porcs transitent tous les ans par sa ferme et environ 130 sont dédiés à la vente directe. À la semaine, l'atelier passe trois porcs pour environ 210 kg de viande *« pour moitié dans la vente de viande fraîche et pour l'autre de charcuterie »*.



Karine Léon est originaire d'Ussel en Corrèze, mais a grandi dans le Puy-de-Dôme en Auvergne.

// MOISSONS

21

Peut mieux faire

Un agriculteur de la zone élevage dresse un bilan mitigé de ses récoltes.

Les cours ont beau être élevés, un agriculteur ne se contentera jamais de sa moisson si celle-ci ne donne pas les résultats escomptés. Comme nombre de ses collègues, Florent Guyomard affiche une certaine déception dans ses différents rendements. Il manque à la fois des quintaux mais aussi de la qualité cette année. Son orge termine à 59 q/ha alors que la barre des 70 q/ha était visée. Les fortes pluies avant l'hiver et le coup de sec du printemps ont impacté ses 19 ha en variété Salamandre.

L'habitant du village de Censerey ne pourra pas écouler sa production en brasserie, car celle-ci affiche un taux de protéines trop élevé (13 %). Son colza a été fauché dans la foulée, un rendement de 28 q/ha a été enregistré. L'orage de grêle du 21 juin, ou plutôt le vent très fort qui l'a accompagné, avait fait perdre du grain. Beaucoup de grains puisque Florent Guyomard pensait approcher les 35 q/ha avant cet incident climatique.

Petits PS

Il manque également du *« volume »* dans le blé en variété Fructidor : *« je termine à 55 q/ha, soit une quinzaine de quintaux en moins par rapport à ce que j'aurais pu espérer sans ce coup de chaud du mois de juin. Les PS sont également décevants, entre 74 et 75 »*. Le triticale est en revanche plus convaincant et devrait terminer la campagne sur un bon 60 q/ha : *« cette culture dédiée à l'alimentation de mes bovins s'est plutôt bien défendue. Seule ombre au tableau, le champ que je moissonne aujourd'hui a été grêlé à 80 %, il ne fera pas plus de 10 q/ha. Heureusement, ce n'est rien par rapport à certains. J'ai été relativement épargné »*. Rencontré le 11 juillet, le jeune Côte-d'orien n'avait plus qu'un mélange d'orge de printemps et de triticale à récolter: *«une parcelle avait été attaquée par des limaces cet hiver, j'en avais profité pour remettre de l'orge pour ensuite les distribuer au bétail. Le résultat ne devrait pas être mauvais »*. Florent Guyomard dresse un bilan global assez mitigé pour ses moissons : *« Ces niveaux de rendements et de qualité sont, je pense, assez représentatifs dans mon secteur d'après les échos que j'ai. C'est bien entendu beaucoup plus compliqué du côté de Liernais où des champs ont été grêlés à 100 %... Heureusement que les tarifs sont au bout, c'est presque la seule satisfaction, mais cela ne fait pas tout. Un autre lot de consolation vient de l'engrais : il a été acheté au mois de mai l'année dernière à un prix correct. Cela va se durcir pour la prochaine campagne... »*.

AG

Moins bien que prévu

Cédric Sonnet, agriculteur à Villargoix, a fauché son triticale, son orge et son avoine le 13 juillet. Rencontré quelques heures avant l'arrivée de la moissonneuse, l'ancien président des JA de Saulieu-Liernais acceptait un petit *« défi »* : celui de *« pronostiquer »* les rendements moyens de ses différentes parcelles. Le jeune exploitant visait alors 40 q/ha en triticale et en orge, ainsi que 35 q/ha en avoine. Recontacté après la moisson, Cédric Sonnet livrait ses résultats, à l'évidence *« moins bien que prévu »* : 32 q/ha en triticale (-8 q/ha), 29 q/ha en orge (-11 q/ha) et 29 q/ha également en avoine (-6 q/ha). Des rendements décevants pour l'éleveur de 80 vaches charolaises, qui se consolera par une récolte de foin meilleure que prévue.



Cédric Sonnet. Florent Guyomard, la semaine dernière à Censerey.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

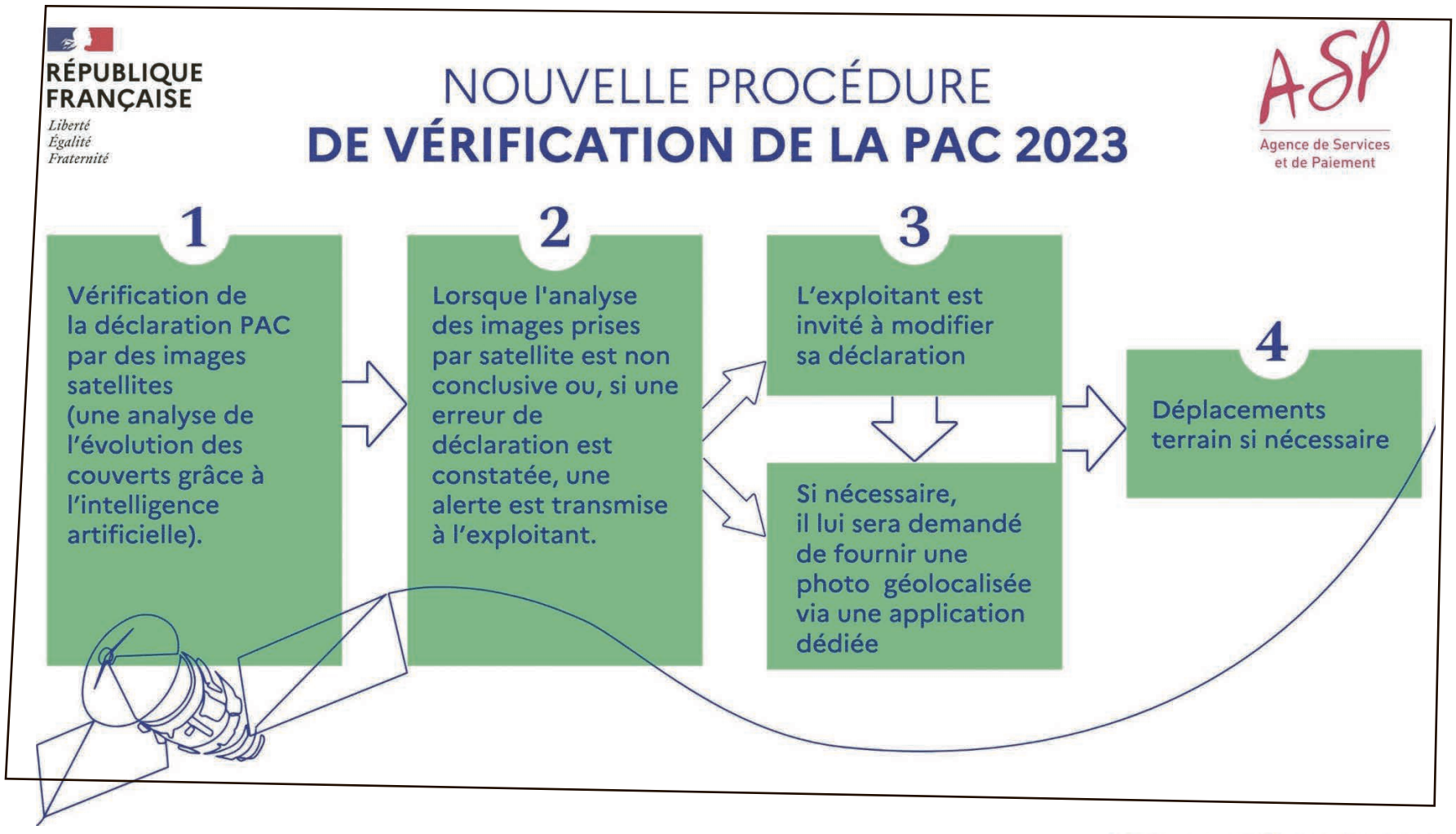


VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

// FUTURE PAC

Un nouveau système de suivi des surfaces actuellement testé

L'entrée en vigueur de la nouvelle PAC, au 1er janvier 2023, s'accompagnera de l'apparition d'un nouvel outil : le système de suivi des surfaces en temps réel. Des agriculteurs volontaires le testent actuellement.



Ce schéma explique la nouvelle procédure qui sera en place en 2023.

Ces jours-ci, en Côte-d'Or et dans d'autres départements un nouveau dispositif est testé par des agriculteurs volontaires. Il s'agit du système de suivi des surfaces en temps réel, une évolution présentée aux organismes d'accompagnement des agriculteurs, la dernière semaine de juin, puis aux exploitants agricoles de Côte-d'Or, le 4 juillet. Elle s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Politique agricole commune (PAC), qui va entrer en vigueur le 1er janvier 2023. *« C'est un outil, imposé par la réglementation, au service des nouvelles règles qui vont devoir s'appliquer,* précise Lucie Louessard, cheffe du service Économie agricole et environnement des exploitations au sein de la DDT de Côte-d'Or. *Globalement, sur la nouvelle PAC, les outils qui existaient déjà restent identiques. C'est notamment le cas pour le Registre parcellaire graphique (RPG), permettant la mesure des surfaces. Mais le système de suivi des surfaces en temps réel dont on parle aujourd'hui, apporte, quant à lui, une nouvelle fonctionnalité ».* Son but est de permettre, en amont, de vérifier la concordance de la déclaration de l'agriculteur avec ce qui se trouve vraiment sur le terrain. Il s'agit d'anticiper d'éventuelles erreurs, dans une logique similaire à celle du « droit à l'erreur » institué en matière fiscale dans notre pays par la loi du 10 août 2018, dite loi pour un État au service d'une société de confiance (Essoc).

Télépac sur smartphone

« L'outil, poursuit Lucie Louessard, *doit nous permettre de voir, lorsqu'il y a vraiment une différence entre ce que la personne a déclaré et ce qu'elle a effectivement planté ». « Il peut y avoir deux types d'écarts constatés,* explique Emmanuel Bérion, responsable du bureau des aides directes au sein de ce même service de la DDT de Côte-d'Or. *L'erreur est, soit dans la nature du couvert déclaré, soit dans la surface déclarée. Honnêtement, aujourd'hui, on a assez peu d'écarts sur les surfaces déclarées : tout est calé avec les îlots de référence. Mais c'est surtout sur les déclarations de couvert qu'on peut trouver des erreurs ».* Cette évolution avec ce système de suivi arrive à un moment où sont aussi rénovés des outils comme l'interface Télépac, désormais compatible avec les smartphones. L'agriculteur pourra ainsi mieux suivre où en sont les aides grâce à un tableau de bord des aides perçues. À la suite de la comparaison entre ce que l'exploitant agricole aura déclaré et ce qui aura été observé par les satellites (voir encadré), si tout concorde, l'exploitant recevra un « feu vert ». Si une discordance est constatée, il sera demandé à l'exploitant de corriger son erreur. *« Il pourra le faire via son application Telepac,* poursuit Lucie Louessard, *en modifiant sa déclaration. Dans le cas où le logiciel n'arriverait pas à statuer sur la nature véritable de la culture observée, nous demanderons à l'exploitant d'aller prendre une photo de la parcelle, pour prouver de quelle culture il s'agit effectivement et ainsi résoudre l'incertitude. Si la personne a un souci de téléphone ou que la photo fournie est vraiment de trop mauvaise qualité, nous conserverons la possibilité de nous rendre sur place pour faire le constat ».*

Exercice « à blanc »

Le dispositif de suivi des surfaces en temps réel sera actif à partir de janvier 2023, en même temps que l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC. *« Mais l'intérêt,* souligne Lucie Louessard, *était aussi de pouvoir le confronter à la réalité du terrain en amont de cette échéance. C'est pourquoi, en ce moment, on mène des tests, en collaboration avec l'Agence de service et de paiement (ASP). Nous travaillons actuellement sur les images où la machine n'a pas constaté des cultures en correspondance avec ce qui était déclaré. On va donc demander à l'exploitant d'aller prendre une photo. C'est un exercice « à blanc » dont le but est de permettre à un maximum de personnes volontaires de commencer à prendre l'outil en main. Il n'y a, pour l'instant, pas d'obligation ».* C'est aussi le moyen de faire des remontées d'informations sur d'éventuels dysfonctionnements du logiciel. Un bilan de ces tests devrait être dressé cet automne.

Berty Robert

Pour plus d'informations : https://www.asp-public.fr/missions-et-expertise/missions/pac-2023-systeme-de-suivi-des-surfaces-en-temps-reel

Une application sur smartphone pour communiquer des photos géolocalisées et authentifiées de la parcelle.



La géolocalisation, l'intelligence artificielle et l'utilisation du smartphone sont les piliers de ce nouveau système de suivi des parcelles.

Depuis 2017, le programme européen d'observation de la Terre Copernicus, constitué d'une constellation de satellites, fournit deux types d'images :
- **avec la série de satellites Sentinel 1, des images radar tous les 6 jours, produites à partir d'ondes radar qui permettent de suivre les aspérités du sol, la hauteur de la végétation, etc, et même s'il y a des nuages.**
- **avec la série de satellites Sentinel 2, des images optiques tous les 3 jours. Les plus utilisées, ces images permettent de suivre l'évolution du couvert par mesure du rayonnement de longueurs d'onde renvoyé par la végétation. La régularité des images permet de suivre l'évolution des parcelles et des cultures tout au long de l'année.**

// AIDE

21 Un soutien face à la hausse de l'énergie

Depuis le 1er juillet, les entreprises grandes consommatrices de gaz et d'électricité sont éligibles à l'aide « gaz et électricité » du Plan de résilience. Temporaire, ciblée et plafonnée, cette aide vise à soutenir la compétitivité des sites les plus consommateurs de gaz et d'électricité.



Réussir

La facture énergétique ne cesse de monter pour les entreprises agricoles. D'où l'importance de solliciter l'aide du plan de résilience.

Instaurée par le décret n° 2022-967 du 1er juillet, l'aide « gaz et électricité » vise à compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et d'électricité des entreprises, pour les aider à faire face aux conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine. Elle fait suite à la décision d'autorisation de la Commission européenne du 30 juin. Ouvert à tous les secteurs d'activité, ce dispositif respecte l'encadrement temporaire de crise pour les mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, publié par la Commission européenne le 23 mars. Les entreprises éligibles sont :

-les entreprises dont les achats de gaz et/ou d'électricité atteignent au moins 3 % de leur chiffre d'affaires 2021 ;

-et qui ont subi un doublement du prix du gaz et/ou de l'électricité sur la période éligible (mars à août 2022), par rapport à leur moyenne de prix sur l'année 2021.

Les modalités de l'aide sont les suivantes :

Cette aide prend la forme d'une subvention. Selon la situation de l'entreprise agricole ou agroalimentaire, elle est égale à :

-30 % des coûts éligibles, plafonnée à 2 millions d'euros, pour les entreprises subissant une baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) de 30 % par rapport à 2021 ou ayant des pertes d'exploitation (condition vérifiée à la maille trimestrielle).

-50 % des coûts éligibles, plafonnés à 25 millions d'euros, pour les entreprises subissant des pertes d'exploitation et dont le montant des pertes est au plus égal à deux fois les coûts éligibles. L'aide est limitée à 80 % du montant des pertes d'exploitation.

Pour les entreprises qui font partie d'un groupe, le montant des plafonds d'aide est évalué à l'échelle du groupe.

Pour obtenir l'aide, la demande est à déposer :

-par le biais d'un formulaire dans l'espace professionnel de la messagerie sécurisée de l'entreprise, depuis le site https://www.impots.gouv.fr/ ;

-dans un délai de 45 jours à compter du 4 juillet pour la 1re période éligible (mars à mai 2022) ;

-dans un délai de 45 jours à compter du 15 septembre pour la 2e période éligible (juin à août 2022).

Elle doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

-une déclaration sur l'honneur de l'entreprise ;

-une attestation d'un tiers de confiance expert-comptable ou commissaire aux comptes ;

-des balances générales (quand disponibles) ;

-des factures d'énergie ;

-des fiches de calcul de l'excédent brut d'exploitation (quand disponibles) et de l'aide ;

-d'un relevé d'identité bancaire.

Prise en compte des spécificités comptables des agriculteurs :

Les tiers de confiance experts comptables ou commissaires aux comptes pourront appuyer en tant que de besoin les entreprises agricoles pour reconstituer si nécessaire la baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) ou des pertes d'exploitation à la maille trimestrielle, afin de prendre en compte les spécificités des entreprises agricoles.

Prise en charge des cotisations sociales (PEC) :

Pour les entreprises agricoles qui ne disposent pas d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes et confrontées à des difficultés économiques mais pour lesquelles le recours à cette prestation représenterait un coût trop élevé par rapport au montant de l'aide estimée, le dispositif de prise en charge des cotisations sociales (PEC) pourra être sollicité. Doté d'une enveloppe de 150 millions d'euros, ce dispositif est en cours de déploiement. Le formulaire est disponible sur les sites internet des caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les départements métropolitains et des Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) pour les départements ultramarins. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 1er octobre, afin de pouvoir traiter les demandes d'ici la fin de l'année 2022 conformément aux règles européennes. Pour plus d'informations : https://www.msa.fr/lfp/crise-ukraine-mesures-soutien.

Le dispositif de PEC est destiné aux entreprises de l'agriculture, de la forêt, des travaux agricoles ou forestiers, de la pêche et de l'aquaculture – affiliées à un régime de protection sociale agricole – les plus impactées par l'augmentation des coûts liés à la guerre en Ukraine, et notamment sur les postes de dépenses suivants : carburant, engrais, gaz, électricité, alimentation animale et certains emballages. Dès lors que les coûts constatés en 2022 seront égaux ou supérieurs de 50 % à ceux supportés en 2021, une entreprise pourra demander la prise en charge de ses cotisations sociales, dans la limite de 30 % des surcoûts constatés et d'un plafond de 3 800 euros pouvant être, dans certains cas exceptionnels, porté à 5 000 euros. Une entreprise qui a sollicité une PEC ne pourra bénéficier de l'aide « gaz et électricité » que si elle n'a pas justifié de surcoûts sur ces deux postes de dépenses dans sa demande de PEC.

D'après communiqué

// LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

La Fredon, deux ans après la fusion

La Fredon BFC intervient dans une multitude de configurations. Son président, Charles Schelle, passe la main mais veut saluer la grande implication des salariés et des partenaires.

Charles Schelle, qui présidait sa dernière assemblée générale en tant que président de la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) BFC, organisée dans le Jura, a souhaité remercier son personnel. Pour plusieurs raisons : la fusion des Fredon Franche-Comté et Bourgogne en 2020 a pu être réalisée dans de bonnes conditions, avec des reclassements possibles, ce à quoi s'étaient engagés la structure et son directeur à l'époque, Alain Maire-Amiot. Le président de la Fredon a tenu à remercier ce dernier, parti en retraite, et à saluer le travail de sa remplaçante, Marie-Charlotte Paput. Le personnel de la Fredon a su absorber une surcharge de travail. *« Le nouveau règlement sanitaire européen mis en place en 2019, prêt à se déployer sur le végétal en 2020, a été bloqué par la Covid. Tout a redémarré en juillet, en passant de 20 organismes à surveiller à près de 300 ! »*, indique Marie-Charlotte Chaput.

Plusieurs terrains d'intervention

L'embauche de 3 ETP supplémentaires en 2021 a permis d'apporter une réponse et d'avoir moins recours aux heures supplémentaires et à la sous-traitance. La Fredon intervient sur les grands thèmes suivants : inspection, santé du végétal, environnement et territoire (suivi de 40 captages, qualité de l'eau en zone viticole en Bourgogne, sensibilisation des collectivités, prestations pour les campings…), expérimentation (30 essais), vertébrés (encadrement de la lutte contre les campagnols, les ragondins, les corvidés… avec les Gdon, les agriculteurs, les chasseurs) et enfin la formation. Elle a obtenu en 2021 un nouvel agrément pour la formation, Qualopi, et la possibilité de faire des formations pour les élus. 300 stagiaires ont été formés en 2021 (Certiphyto, certibiocide, bonnes pratiques d'entretien, ambroisie, …) Une partie de l'activité de la Fredon BFC est liée à des conventions avec la Draaf et le Service régional de l'alimentation (Sral) pour des missions déléguées (inspections phytosanitaires, techniques… dans toutes filières de production) ou des conventions avec l'ARS pour la partie santé (ambroisie, leptospirose, moustique tigre, chenilles processionnaires). Cette activité conventionnée a augmenté de 1 million d'euros en 2021. La Fredon a réalisé 1 024 rapports d'inspection, 60 % en vigne, 20 % en filière d'ornement pour le passeport sanitaire et près de 5 700 prélèvements. Le résultat de l'exercice s'élève à un peu plus de 173 000 euros. Une satisfaction de plus pour Charles Chelle qui quitte ses fonctions serein. En plus de ses activités de surveillance du territoire pour les différents BSV, de nouvelles activités incombent à la Fredon : le piégeage réglementé dans le cadre du nouveau règlement sanitaire européen pour vérifier que de nouveaux organismes n'entrent pas sur le territoire, ou encore la surveillance des jardins et espaces verts, délégués par le Sral.

Inquiétudes dans les vignes

Quelques sujets d'inquiétudes… Sur les vignes, une augmentation très importante du suivi de la jaunisse et une explosion de la flavescence dorée.

La Fredon intervient en lien avec les organismes viticoles. *« Les quelques personnes qui ne traitent pas contre la flavescence infligent un coût écologique à l'environnement 10 fois supérieur, car la maladie repart et on n'en finit pas de traiter »*, regrette le président de la Fredon. L'augmentation du piégeage du scarabée japonais Popilla japonica, très polyphage, maintient l'État français en alerte. *« Sa détection aux portes de la France, en Suisse, est très inquiétante »*, remarque Marie-Charlotte Chaput.

Isabelle Renaud

Le nouveau président de la Fredon BFC est Patrice Prost, 47 ans, agriculteur dans le Jura. Il est largement impliqué dans le réseau puisqu'il est président de la Fredon 39, membre du bureau de la Fredon BFC et représentant de cette dernière au niveau de Fredon France.



Le Jurassien Patrice Prost est le nouveau président de la Fredon BFC.

ÉLEVAGE

// ANIMAUX DE BOUCHERIE

21

Concours sans frontières

La Fête du Charolais approche à grands pas à Saulieu. Un membre de l'organisation donne rendez-vous pour cette édition qui s'ouvre pour la première fois à toutes les races allaitantes.



Romain Bertrand présentera trois lots de trois ovins Texel.

Trois jours à cocher sur l'agenda : vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 août. Un lieu où se rendre : l'espace Jean-Bertin de Saulieu. Voilà, l'essentiel est dit, il n'y aura aucune excuse pour ne pas se rendre à la Fête du charolais 2022 ! Celle-ci revient sous son format habituel après deux dernières éditions perturbées par la crise sanitaire. Romain Bertrand, responsable des concours bovins et ovins, espère retrouver la bonne ambiance de cet événement, si chère au comice agricole local.

Ça se prépare bien

L'éleveur de Marcilly-Ogny informe que tout se passe bien du côté de l'organisation : *« Nous sommes prêts. Les commandes de plaques sont effectuées, des courriers ont été envoyés aux éleveurs fin juin-début juillet, nous attendons désormais la fin des inscriptions. Tout le monde est bien évidemment le bienvenu »*. Le concours des bovins s'ouvre pour la première fois à toutes les races allaitantes : *« c'est une grande première, différentes catégories seront constituées selon le nombre d'animaux présents. Les membres du comice feront le point quand tout le monde sera inscrit. Des invitations ont été envoyées dans les départements limitrophes pour toucher encore plus de monde que d'ordinaire »*. Romain Bertrand reconnaît que les dernières semaines n'étaient pas très propices aux inscriptions : *« tout le monde était aux moissons donc il n'y avait pas beaucoup de place ni de temps pour se mettre dans les papiers... La fin des inscriptions est programmée pour le 22 juillet (jour de la parution de cet article), les éleveurs intéressés à l'idée de nous rejoindre doivent nous contacter rapidement, pour que tout soit parfaitement préparé et organisé le jour J »*. Une autre nouveauté fera son apparition à Saulieu : la mise en avant des éleveurs engagés dans une démarche de qualité Label Rouge. Des prix spécifiques seront décernés. Des futurs participants seront présentés dans une prochaine édition de Terres de Bourgogne.

Le moral est là

Romain Bertrand s'attend à une belle participation d'éleveurs et une belle présentation d'animaux : *« la qualité des bovins et des ovins devrait être une nouvelle fois au rendez-vous. Malgré le coup de sec que nous avons connu, les pluies du mois de juin ont maintenu une belle herbe dans nos prairies. En ce qui concerne la participation, malgré la hausse des cours, il y a encore 30 à 50 centimes de plus-value au kg à aller chercher en venant à Saulieu, cela vaut forcément le coup. De plus, les éleveurs ont l'envie et le besoin de se retrouver, c'est une raison de plus pour ne pas manquer la fête du Charolais. Le moral est également meilleur dans nos exploitations, cette météo et le contexte de la viande nous redonnent tout de même des perspectives malgré la flambée inquiétante des charges. Une pensée, par la même occasion, à nos collègues du secteur de Liernais, actuellement bien embêtés après l'orage de la fin juin »*.

Organisation

L'arrivée des animaux est programmée le vendredi en fin d'après-midi, les concours se dérouleront samedi matin avec une remise des prix prévue après le déjeuner. Le dimanche marquera le retour de la journée grand public avec des animations concoctées par le comice. Des repas seront proposés samedi midi, samedi soir et dimanche midi avec du bœuf charolais, sans la moindre réservation. La restauration se fera cette année dans le hall principal de l'espace Jean-Bertin, aux côtés des animaux.

AG

// CHRONIQUE OVINE

Les brebis boivent deux fois plus en été

L'abreuvement des ovins, comme pour tous les animaux, doit faire l'objet d'une attention poussée en cette période de fortes chaleurs. C'est particulièrement vrai pour les femelles.

Avec des températures de 30° C et plus, les besoins des animaux en eau sont doublés pour une même ration. Ainsi, une brebis vide ou en milieu de gestation peut boire jusqu'à 8 litres d'eau par jour en fonction du taux de matière sèche de l'herbe. En fin de gestation, les besoins sont majorés de 50 %. Pour une brebis en début de lactation en bergerie avec un seul agneau, les consommations quotidiennes d'eau passent de 10 litres en hiver à 20 litres lors de fortes chaleurs avec une ration sèche. Si elles allaitent deux agneaux, elles boivent 30 % d'eau en plus. En suivant les recommandations d'un abreuvoir pour 40 à 50 animaux, les quantités d'eau disponibles sont généralement suffisantes quel que soit son débit. Il reste cependant très important de vérifier au quotidien qu'ils restent propres. D'autre part, l'électricité peut être une cause de déshydratation des animaux. Une simple vérification permet de mesurer le courant électrique vagabond grâce à un voltmètre. L'indicateur ne doit pas dépasser 150 mV avec une zone de confort comprise entre 50 et 80 mV.



Ciirpo

À l'herbe comme en bergerie, des abreuvoirs propres sont indispensables.

Équipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'élevage/Ciirpo)



ÉLEVAGE

// INSTALLATION

Travailler pour soi

Depuis le 1er mai, Florian Jolly, 30 ans, est associé du Gaec de l'Ombre (Villevelle). Son installation fut possible par la reprise des terres de Lionel Andriot (Beaujard à Verneuil).

« Cela fait trois ou quatre ans que je souhaite m'installer » explique Florian Jolly, désormais associé du Gaec de l'Ombre, avant d'ajouter : *« mais mon intégration dans cette société devait obligatoirement s'accompagner d'ajout de terres »*. Ainsi, il a pu trouver 160 ha en location avec un rachat d'une centaine de vaches pleines.

Soutien

Il précise : *« Mon installation a été possible car c'est le Gaec qui a pris à sa charge une partie du rachat. Sans cela, je n'aurais pas pu m'installer à cause des coûts de reprise. Je ne remercierai donc jamais assez les autres associés (Yves Saulin, Véronique Leprovost et Aurore Saulin), car par cet investissement ils me permettent de faire ce dont j'ai toujours rêvé : travailler pour moi. Pour mon entrée dans le Gaec, j'ai racheté la moitié des parts d'Yves. J'acquerrai le reste lorsqu'il partira à la retraite, dans trois ans »*. Aurore Saulin insiste : *« cela nous paraissait normal que Florian prenne la suite de mon père, car il travaillait déjà là. Avec son arrivée comme associé, l'entente familiale basée sur la confiance est conservée »*.

Le jeu du hasard

Avec l'arrivée de Florian, le Gaec possède désormais environ 370 ha pour 300 vêlages, 250 brebis et une dizaine de chevaux. Pour trouver les terres nécessaires à son installation, c'est plus ou moins le hasard qui s'est mis en œuvre. En effet, durant les recherches de Florian, Lionel Andriot, exploitant à Verneuil, a dû, de son côté, changer son fusil d'épaule.

Arrêt forcé

« Pour des raisons de santé j'ai dû arrêter mon activité » explique Lionel Andriot avant d'ajouter : *« face à cet impératif, j'ai dû prendre une décision drastique car je n'avais pas d'autre choix »*. Connaissant déjà Florian, la transaction entre les deux et les propriétaires des terres se réalise simplement.

Les liens du cœur

« Connaître le repreneur depuis très longtemps permet d'avoir confiance. Et, j'étais ravi qu'il puisse s'installer » spécifie Lionel Andriot. Par la force des choses ce dernier laisse donc 18 ans d'expérience comme chef d'exploitation derrière lui : *« Je ne me voyais pas faire autre chose mais la vie est pleine de surprises bonnes et moins bonnes »*.

De toutes ces années, les souvenirs sont trop nombreux pour n'en garder qu'un même si certains touchent nettement plus que d'autres.
De son cheptel, Lionel ne conserve qu'une vache : Kikitte. Du haut de ses 17 ans, Kikitte est définie par Lionel - en souriant - comme une « une vache de cirque » avant de préciser : *« je la garde pour mes enfants qui l'adorent ! »*.

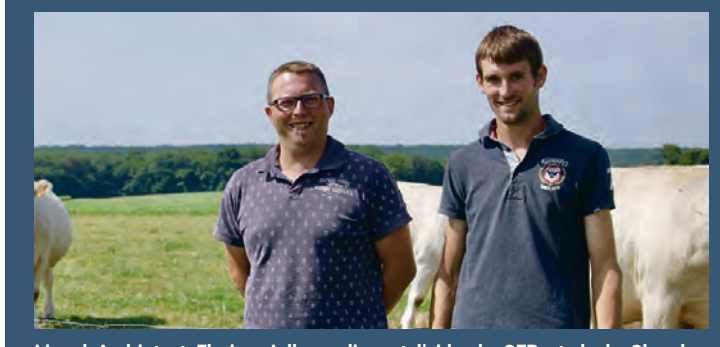
Pour la suite, Lionel Andriot a quelques idées de reconversion, et de son côté, Florian Jolly voudrait qu'au départ d'Yves Saulin le Gaec réduise un peu le cheptel pour que la société soit *« plus viable »* mais cela n'est, pour le moment, pas mis en œuvre.

Précipitation

Florian Jolly conclut : *« pour ceux souhaitant s'installer, ils doivent s'accrocher. En effet, les démarches administratives sont lourdes et demandent du temps, mais il faut le prendre pour appréhender le tout à tête reposée et sereinement. La précipitation n'est pas forcément une bonne chose »*.

Chloé Monget

Bon à savoir



Lionel Andriot et Florian Jolly soulignent l'aide du CER et de la Chambre d'agriculture dans le déroulé des installations et des cessions.

Durant les échanges, un point a été soulevé : les indemnités chômage. En effet, selon la situation d'un chef d'exploitation cessant son activité, il peut ne pas recevoir de compensation financière de la part de Pôle emploi pour ces années de travail. Cela étant, des solutions existent pour pallier cela, notamment via les assurances. En fonction de la situation de la cession d'activité, l'exploitant agricole peut bénéficier de l'allocation des travailleurs indépendants (ATI) sous certaines conditions : https://www.chomage-independant.fr/conditions

// RÉCOMPENSE

Toute première fois

Originaire de la Nièvre, la famille Bertin de Puilly-et-Charbeaux, dans les Ardennes, s'est illustrée en remportant le trophée des *« sabots de bronze 2021 »* décerné par Bovins croissance dans la catégorie charolais.



La famille Bertin lors de la remise des prix. DR

L'élevage Bertin de Puilly-et-Charbeaux, dans les Ardennes, a reçu le trophée Bovins Croissance des *« sabots de bronze 2021 »* dans la catégorie Charolais. Une récompense qui vient couronner la qualité génétique du cheptel et la technicité de l'éleveur. Le classement effectué chaque année, se base sur des critères comme la productivité, la mortalité, l'intervalle vêlage/vêlage.

À la loupe

L'élevage Bertin, adhérent au Herd Book Charolais depuis plus de 15 ans, est habitué des concours puisqu'ils sont régulièrement présents dans les confrontations du département, comme la foire de Sedan et au concours du Herd Book Charolais de Rethel.

Ils commercialisent deux à trois veaux par an à destination de la reproduction et le restant de la production de veaux mâles est commercialisé en broutards.

L'exploitation fait vêler 35 vaches sur une période de trois mois à l'automne avec un IVV moyen de 369 jours. Les principaux critères de sélections sont les qualités maternelles (lait et AVEL) et le potentiel de croissance. Ceci explique leur très bon poids à 210 jours qui s'élèvent à 369 kg en moyenne. Le choix des reproducteurs (100 % IA) se fait également dans l'optique de chercher de nouvelles origines pour avoir une diversité génétique importante dans leur troupeau.

Terre de cœur

Jean-Daniel et Samuel, réagissent à cette récompense : *« C'est une reconnaissance de notre travail qui nous touche beaucoup, car elle confirme que nous progressons ce qui est très motivant. Notre père, Pierre, a réussi à nous transmettre sa passion née dans la Nièvre pour le Charolais. Nous gardons d'ailleurs des liens étroits avec ce département que ce soit personnellement ou professionnellement parlant. Nous sommes toujours ravis d'aller à des portes ouvertes d'élevage Charolais sur ce territoire. Certes notre père s'est installé dans les Ardennes et y a implanté sa famille, mais la Nièvre reste dans les cœurs ainsi que les esprits de tous les membres de notre fratrie »*.

Virginie Ingebos
(Rédactrice en chef Agri Ardennes)
et propos recueillis
par Chloé Monget

ÉLEVAGE

// LA COOPÉRATIVE FEDER EN AG

21

Les fruits de dix ans de structuration

L'union Feder a fêté ses dix ans pendant le confinement. Une décennie de structuration de filière aboutissant aujourd'hui à un groupement solide. Feder Élevage poursuit sa politique d'adaptation permanente aux besoins de ses adhérents, n'hésitant pas à sortir des sentiers battus.

C'est à Beaune que les adhérents de Feder ont pu se retrouver en assemblée générale après deux années sans ce traditionnel rendez-vous physique. Durant ces exercices perturbés, les contraintes sanitaires n'ont pas empêché le groupe de poursuivre son ouvrage. L'union de coopératives qui a fait naître Feder atteint désormais ses dix ans d'âge. « *Dix ans de structuration de filières, avec une solidité rassurante pour tous les partenaires* », se félicitait le président Yves Largy. L'une des réalisations majeures de cette fructueuse décennie a été la naissance d'Eurofeder dont Feder détient 40 % des parts, et qui a exporté plus de 230 000 bovins en 2021. Autre étape importante franchie pendant le confinement : Socaviac et Global ont définitivement fusionné pour donner Feder Élevage. La structuration de filières, leitmotiv de l'union depuis 2012, n'est pas terminée. En « *adaptation permanente* », la coopérative continue de plancher sur des schémas innovants, quitte à « *sortir du cadre* », de sorte à trouver les meilleures solutions pour la pérennité des exploitations de ses adhérents. En témoignent les deux projets validés dans les Plans de relance de l'État et destinés à mieux répondre aux attentes de la filière. Le programme « Changus » mise sur le croisement de races bovines pour approvisionner la restauration hors foyer. Le projet « Valorisation des bovins mâles en France » reflète la volonté du groupement de redéployer l'engraissement des mâles en France.

En conformité avec Egalim

Soucieuse de la sécurisation du revenu de ses adhérents, Feder s'est mise en conformité avec la loi ÉGAlim. Ses statuts et son règlement intérieur ont évolué en ce sens. Après avoir contractualisé toute sa production en label, la coopérative s'attelle désormais à étendre la contractualisation aux autres productions conformément à ÉGAlim 2. Un travail important est mené avec les partenaires – abatteurs notamment, pour la mise en œuvre de ces contrats. Des propositions de contrats (jeunes bovins notamment) « *sont en cours d'élaboration pour les adhérents* », indiquait le directeur, Michel Millot. Au-delà du revenu, la loi ÉGAlim et ses contrats auront aussi le mérite de sécuriser les volumes de production. « *Une sécurisation ô combien nécessaire au vu de la décapitalisation considérable depuis cinq ans* », alertait Yves Largy. 600 000 vaches de perdues auxquelles pourrait s'ajouter un million supplémentaire à l'horizon 2030, selon les projections de l'Idele. Des chiffres éloquents qui amènent le président Yves Largy à cette analyse : « *c'est l'export qui sera demain la variable d'ajustement de l'engraissement en France. Nous sommes bien face à un changement de paradigme* ». Il faisait référence à « *un équilibre offre/demande rompu* ». S'il permet une meilleure rémunération des animaux, ce déséquilibre intervient en même temps qu'une hausse des charges inquiétante. De quoi « *redouter une désaffection encore plus forte pour l'élevage* », prévenait le président.

Pistes d'améliorations techniques

Face à cette crise structurelle, il faut veiller à conserver la segmentation, incitait Yves Largy dont la coopérative est fortement impliquée dans les signes officiels de qualité en viande bovine comme en agneau. Pour faire face à la hausse des charges, le groupement promeut auprès de ses adhérents des pistes d'amélioration techniques : tendre vers plus d'autonomie alimentaire, mieux valoriser l'herbe et les protéines… Sur ce dernier point, la nouvelle Pac est une opportunité, estimaient les responsables. Enfin, pour améliorer le revenu des exploitations, la diversification dans l'agrivoltaïsme est une voie envisagée par Feder. Après avoir équipé ses centres d'allotement de panneaux solaires, la coopérative entend tester l'agrivoltaïsme au sol sur ses propres terrains. Si l'essai est concluant, alors Feder envisage de promouvoir cette nouvelle production d'énergie verte auprès de ses adhérents (lire encadré).

Marc Labille



Pour le président Yves Largy, « *l'export sera demain la variable d'ajustement de l'engraissement en France* ».

En 2021, l'activité bovine de Feder Élevage a atteint 196 100 animaux, en hausse de 3 % par rapport à 2020. Cela correspond à environ 111 000 bovins maigres et 83 000 bovins viande. L'activité ovine s'élève quant à elle à 143 000 animaux. En 2021, la coopérative a réalisé un chiffre d'affaires de 9,3 millions d'euros pour son activité approvisionnement et services.
Depuis 2008, les toitures photovoltaïques sur les bâtiments agricoles font leurs preuves et Feder accompagne ses adhérents sur ces projets. La puissance permise sans appel d'offres vient d'être rehaussée à 500 KWatts crêtes et chaque projet de bâtiment mérite d'être étudié à la lumière de cette opportunité. Mais pour Feder, l'agrivoltaïsme au sol est une possibilité de diversification qu'il ne faut pas exclure. Des exemples de conduite de troupes ovines sur des parcelles dotées d'installations photovoltaïques existent. La présence de panneaux solaires aurait même des effets bénéfiques sur les croissances des agneaux et la production de l'herbe. Des systèmes sont en cours d'adaptation pour les bovins. En avance sur ce dossier, Feder entend « *accompagner ses adhérents et les investisseurs agrivoltaïques* ». L'enjeu est « *de réussir ces projets en cohérence avec la conduite des troupeaux* ». La coopérative teste cette nouvelle diversification sur plusieurs de ses sites dans la Nièvre et l'Allier.



Le nouveau Carrier XT

Le Carrier XT a la capacité d'optimiser les angles du disque en fonction de la profondeur de travail souhaitée. Pour l'agriculteur, cela se traduit par une découpe complète à faible profondeur de travail, ainsi que par un excellent maintien de la profondeur et une réduction du flux de terre lors d'un travail plus profond. Ces deux facteurs contribuent à réduire la consommation de carburant.



Grâce aux rangées de disques à rotation hydraulique, le Carrier XT est capable d'optimiser ses performances.



Largeurs : 4,25, 5,25 ou 6,25 mètres. Livré en version traînée ou portée. Équipé de rouleaux simples ou doubles.

VÄDERSTAD
Là, où l'agriculture commence

AVENIR motoculture	21 Arc/Tille - Ménétreux	03 80 63 07 77
BASSET	10 Polisot 10 Channes - 10 Bar sur Aube	03 25 29 61 10
DACHARD	58 St Benin d'Azy	03 86 60 21 80
SARL GIACOMEL 21130 AUXONNE	21 Auxonne	03 80 27 08 00
MALECOT POIRIER AGRI	58 Saint-Loup - 89 Ligny le Châtel	03 86 26 24 49
Groupe Sureau Sureau Europagri	89 Avallon - Tonnerre - 58 Tannay	03 86 34 18 35

// UNE TECHNIQUE EN QUESTION

Le vrai du faux du colza associé

La réussite du colza repose sur l'obtention de plantes robustes, grâce à différents leviers agronomiques dont l'association du colza avec un couvert de légumineuses. Si cette technique est connue, elle soulève toujours des questions et des inquiétudes dans la plaine. Retour sur les vérités et contre-vérités qui l'entourent.



L'association d'un colza à une féverole est un bon moyen de réduire la pression des ravageurs.

Le couvert concurrence le colza à la levée, surtout en situations sèches. Faux !
La période de sensibilité du colza à la concurrence en eau et en éléments minéraux s'étend de la levée au stade 4 feuilles. Si le colza nécessite 400° CJ pour atteindre ce stade et démarrer sa phase de croissance active, les légumineuses ont une vitesse d'installation plus lente et ne deviennent compétitives qu'à partir de 500 à 700° CJ. Ainsi, la concurrence entre les espèces est limitée et le colza pourra s'installer avant que les légumineuses ne se développent. Afin de ne pas favoriser les plantes compagnes au détriment du colza, il est recommandé d'éviter :
-les fortes densités de plantes compagnes
-l'association avec des espèces non légumineuses (croissance active simultanée voire plus précoce que celle du colza, comme le sarrasin) ou avec des pois fourragers qui, en couvrant le sol durant l'hiver, peuvent pénaliser la reprise du colza en sortie hiver.
Par ailleurs, pour garantir une levée précoce et rapide et limiter l'impact des grosses altises adultes, il est conseillé de semer le plus tôt possible (être prêt dès le 1er août et semer dès qu'une pluie est annoncée).

Les plantes compagnes permettent de réduire la pression des ravageurs d'automne sur le colza. Plutôt vrai !
Nous faisons le constat qu'un colza associé à une féverole présente moins de larves de charançon du bourgeon terminal et de grosses altises par plante qu'un colza solo. Face à la réduction du nombre de solutions chimiques disponibles, et notamment dans les secteurs de résistance aux pyréthrinoïdes, ce levier agronomique présente donc tout son intérêt. Son effet n'étant cependant que partiel, il est essentiel de le combiner aux autres leviers agronomiques du colza robuste : nutrition et croissance continue à l'automne.

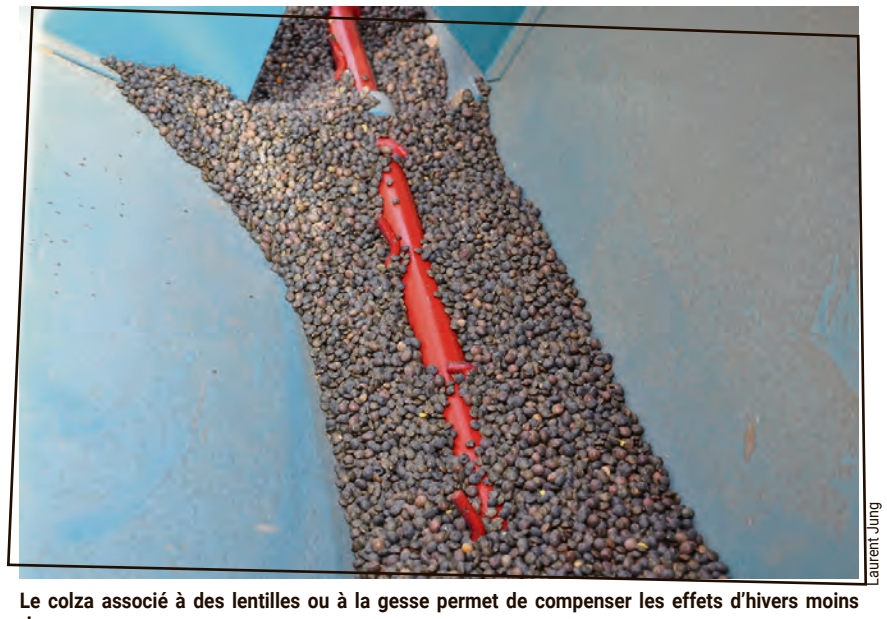
Il ne gèle plus en hiver et les légumineuses pénalisent le colza à la sortie de l'hiver. Vrai et faux !
Les hivers sont moins vigoureux et certaines légumineuses peuvent devenir pénalisantes si elles ne sont pas détruites au cours de l'hiver. C'est notamment le cas de la vesce, qui va grimper le long du colza, ou de la féverole qui va diminuer la qualité de la récolte. Il est donc primordial de choisir un couvert adapté (sensibilité au gel, caractéristiques morphologiques). La lentille, le fénugrec, la gesse et le trèfle d'Alexandrie mono coupe sont des espèces bien adaptées à l'association avec le colza et sont sensibles au gel. Cette sensibilité sera d'autant plus importante que la légumineuse sera avancée en stade, d'où l'intérêt de semer précocement pour permettre au couvert de se développer suffisamment. Si les conditions ne permettent pas de semer le colza associé suffisamment tôt (levée du couvert après le 1er septembre), l'utilisation d'un herbicide pour détruire les plantes compagnes est recommandée (Ielo, Mozzar, Callisto, Biwix).

Le colza associé coûte cher. Plutôt faux !
Les coûts de semences sont plus élevés en association qu'en pur (+ 40 à 60 €/ha) mais l'utilisation de plantes compagnes permet de diminuer les charges en intrants. L'azote libéré par le couvert est valorisé par le colza et la dose apportée au printemps peut être réduite de 30 uN. Par ailleurs, le couvert permet de diminuer la pression en adventices et donc de limiter le recours aux herbicides si les parcelles ne présentent pas de gros problèmes de salissement (entre 15 et 50 €/ha de moins).

Manon Gipouloux
Terres inovia



Les couverts associés au colza génèrent beaucoup d'affirmations, mais toutes ne sont pas pertinentes.



Laurent Jung

Le colza associé à des lentilles ou à la gesse permet de compenser les effets d'hivers moins rigoureux.

// MOISSONNEUSES

21 Modèles miniatures

Terres de Bourgogne le relayait le 12 juillet sur sa page Facebook : des « micro » moissonneuses ont évolué la semaine dernière dans un champ de Fauverney. Ces machines appartenaient à l'entreprise Staphyt, originaire du nord de la France et spécialisée dans la prestation de services en agrosciences. Trois engins ont moissonné la bagatelle de 4 000 micro-parcelles de blé, correspondant chacune à une variété différente.

L'expérimentation est un domaine qui nécessite un fonctionnement et du matériel spécifiques compte tenu de la petite taille des parcelles (quelques m^2). Les prises d'échantillons sont très fréquentes et réalisées pour chaque essai. Les pesées, l'humidité et les PS sont calculés sur place, les échantillons feront ensuite l'objet d'analyses complémentaires. Les barres de coupe (en moyenne 1,60 m) n'ont bien sûr rien à voir avec celle de la X9 (13,70 m) présentée dans notre édition du 15 juillet. Staphyt possède tout le matériel conventionnel des agriculteurs, mais en « petit ». L'entreprise dispose notamment de semoirs expérimentaux.

AG



Ces mini-moissonneuses sont conçues pour l'agriculture expérimentale et ses nombreuses micro-parcelles de quelques m^2.

// MARCHÉ DE L'AGROÉQUIPEMENT

Hausse des achats de matériels agricoles au premier semestre

Le Sedima, organisation qui fédère les entreprises de services et de distribution du machinisme agricole, fait le constat d'un marché dont la tenue pourrait être contrastée entre le premier et le second semestre.

« L'évolution de l'activité de la distribution de matériels agricoles est positive sur le premier semestre 2022 », indique le Sedima. Selon le Syndicat national des entreprises de services et distribution du machinisme agricole, la progression des prises de commandes de matériels est estimée à 13 % pour le matériel neuf et 15 % pour le matériel d'occasion. Pour le matériel neuf, 32 % des distributeurs annoncent des commandes en forte hausse (+ de 15 %) pour le matériel d'accompagnement, ils sont 24 % à faire le même constat pour les tracteurs et 19 % pour les automoteurs. La tendance est similaire pour les matériels d'occasion. Pour les matériels neufs comme d'occasion, l'évolution des prises de commandes a été soutenue sur les marchés grandes cultures et polyculture élevage, 60 à 80 % des répondants déclarant des hausses supérieures à 3 %. On observe plutôt une stabilité ou une croissance modérée pour les marchés des équipements d'élevage, de la vitiviniculture ou de l'arboriculture. Le chiffre d'affaires généré par les pièces magasin et les prestations à l'atelier est également en hausse sur les six premiers mois de l'année.

Recul de commandes anticipé

Le second semestre 2022 s'annonce plus compliqué. En effet, près de la moitié des chefs d'entreprise anticipent un recul des prises de commandes de matériels neufs par rapport au second semestre 2021. Toutefois, le marché de l'occasion devrait rester relativement stable à un an et environ les deux tiers des distributeurs de matériels agricoles estiment que l'activité sera en hausse pour les pièces magasin et les prestations à l'atelier. Conséquence de la pandémie et de la guerre en Ukraine, les délais d'approvisionnement s'allongent et cette situation est appelée à perdurer au deuxième semestre. Cet allongement des délais d'approvisionnement a eu un impact à la baisse important sur le chiffre d'affaires des entreprises et les hausses de prix ont également eu un effet négatif sur les prises de commandes. *« L'impossibilité de répercuter en totalité les hausses de prix appliquées par les constructeurs notamment dans le cas des matériels déjà commandés impacte les marges des entreprises dans un contexte inflationniste avec une tension induite sur les salaires »*, constate le Sedima. *« Nous partageons le constat de l'augmentation des prix des matières premières »*, précise Loïc Morel, président du Sedima. *« Ce que l'on ne comprend pas, c'est la méthodologie de certains fournisseurs qui reportent le niveau de responsabilité et de risque sur les concessionnaires. Nous ne pouvons pas absorber le risque de nos clients et de nos fournisseurs »*, conclut-il.

Actuagri



Si le marché français de l'agroéquipement s'est plutôt bien tenu sur la première moitié de l'année, le second semestre 2022 s'annonce plus délicat pour les entreprises du secteur.

Deepblue 4 you

// AGRILOCAL

58

Objectif : 100 % d'approvisionnement local

Pour la première fois délocalisée au Marault, la rencontre Agrilocal (regroupant animateurs départementaux et partenaires) a eu lieu le 30 juin autour de la politique de communication de cette association nationale.



Christelle Martin

Les cotisations d'adhésion restent inchangées pour la nouvelle année.

Environ 30 animateurs Agrilocal de 12 départements différents et les partenaires (Chambres consulaires, organisations de producteurs, GAB, CIVAM, etc.) se sont réunis pour une rencontre dédiée à la politique de communication de l'association – en plus d'une présentation du bilan d'activités 2021. Pour la première fois cet événement s'est déroulé en délocalisé au Marault.

Bilan

Au total, le réseau Agrilocal compte 3 271 acheteurs référencés, dont 1 780 sont passés par l'acte d'achat via cette plateforme, avec une tendance à la hausse. Pour les fournisseurs référencés, qui sont aujourd'hui près de 5 450 (les ¾ sont des producteurs, plus de 800 des artisans et environ 500 pour les entreprises locales), 2 836 ont au moins livré une fois en 2021 (contre 2 379 en 2020 et 1025 en 2016 – date de création de l'association). Au total, 8 684 tonnes de produits locaux ont été commercialisées l'an dernier (avec une progression de 37 % par rapport à 2020). La part d'achat concernant le bio local est en hausse (+ 55 % de chiffre d'affaires par rapport à 2020) , notamment à cause de la mise en place de la loi Egalim. Pour 2022, le budget est de 700 000 euros, qui seront principalement alloués aux dépenses liées à la communication.

Développer la connaissance

Afin de développer l'utilisation de la plateforme, divers axes de communication sont envisagés. Ainsi, il a été question, durant la rencontre, de mettre à disposition des outils pédagogiques pour les professeurs afin d'intégrer la démarche dans les programmes à l'image de ce qui existe sous forme de quizz. Une idée de fiche support d'informations (spécifiant les apports nutritionnels, par exemple) a aussi été évoquée. En complément des temps forts sont prévus pour 2022, avec la semaine Agrilocal « Au pré de l'assiette », la nouvelle édition du livre de recettes accompagné de la réalisation de 12 vidéos. Un temps institutionnel sera prévu à Paris notamment avec les cérémonies des trophées Acheteurs et Fournisseurs courant novembre. D'autres événements sont envisagés en 2022-2023 : les semaines Agrilocal sur les thèmes « Au pré de la ferme » et « Connectez-vous local », un temps d'échanges lors du Salon International de l'Agriculture ou encore un événement festif dans un département adhérent (animations, conférences, tables-rondes, etc.).

La Nièvre

Enfin, un temps spécifique a été consacré à la situation de la Nièvre et plus particulièrement sur le Plan Alimentaire Territorial (PAT) du Département avec un but: que l'ensemble des collectivités soient fournies en productions locales. En cours de construction, divers axes sont mis en action, comme la mise en place et le développement de la marque « La Belle Nièvre » (voir TDB n° 1622, 1654, 1682, etc.) afin de promouvoir les productions nivernaises, la poursuite de l'espace test du Marault (voir TDB n° 1622, 1633), la création d'une activité de maraîchage à Challuy en partenariat avec l'ASEM de Nevers (article à venir dans TDB) ou encore la création d'un nouvel espace test à Luzy – avec un lancement prévu en septembre (voir TDB n° 1641 et 1677)- avec l'étude de l'établissement d'une « légumerie » en parallèle… Autant d'éléments permettant de développer les échanges entre professionnels de la filière agricole en vue de la structurer pour mettre en œuvre des projets collectifs et pertinents pour le territoire afin d'atteindre une certaine autonomie départementale sur ces questions d'approvisionnement. Enfin l'importance de la synergie entre les deux PETR de la Nièvre (voir TDB n° 1663) a été mise en avant comme indispensable à la réussite de cette vision d'ensemble de la filière.

Chloé Monget

// LABORATOIRE D'ANALYSES LAITIÈRES DE RIOZ

70

Montée en puissance de la microbiologie alimentaire

La diversification des activités du laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières de Rioz, en Haute-Saône, se poursuit, avec désormais 46 % du chiffre d'affaires apporté par la microbiologie alimentaire.

L'assemblée générale du Laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières (Lial) de Rioz, en Haute-Saône, entre Vesoul et Besançon, s'est tenue récemment. L'occasion pour le président Yves Pegeot de retracer les faits marquants de l'année 2021. *« On constate encore une augmentation de l'activité de microbiologie alimentaire, qui représente aujourd'hui 46 % du chiffre d'affaires. Cette progression accompagne les contraintes sanitaires croissantes qui pèsent sur les producteurs de lait et les entreprises de nos régions riches en fabrications au lait cru. On peut citer par exemple la mise en place de l'analyse de dénombrement d'Escherichia coli (une fois par mois) dans la nouvelle version du protocole des autocontrôles des laits et fromages en Mont d'Or. »* Sérotypage de salmonelles, intégrations des résultats de microbiologie alimentaire chaque soir pour un rendu plus rapide des résultats au client… L'investissement accompagne ce renforcement, avec l'embauche de deux ETP supplémentaires et l'achat de 50 K€ de matériels dédiés à ces analyses. Il s'agit d'une station de préparation, d'un diluteur gravimétrique et un incubateur de 720 l.

Contexte de diminution des exploitations laitières

Si les laits et les produits laitiers sont majoritaires, le Lial effectue aussi des analyses microbiologiques sur les plats cuisinés dans le cadre des autocontrôles réglementaires. Comme l'a illustré le rapport technique présenté par la directrice Laurence Bruneau, la diminution d'exploitations laitières et du litrage produit se poursuivent, sur la zone de collecte des échantillons pour analyses (15 départements). -2,8 % pour l'effectif, -1,85 % pour le litrage. *« L'activité pour les contrôles laitiers, bien qu'en baisse légère mais constante, a nécessité en 2021 la mise en place d'une nouvelle organisation pour répondre au cahier des charges de l'appel d'offres 3CE, notamment le renforcement des équipes le samedi et l'embauche de contrats étudiants »*, poursuit le président. Depuis le 1er avril 2021, une astreinte a été mise en place le dimanche et les jours fériés afin de réaliser le dépistage des inhibiteurs en cas de citernes positives. Le laboratoire adapte aussi ses protocoles aux accords interprofessionnels relatifs au paiement du lait à la qualité. Depuis avril le nouvel étalon international pour les appareils de comptage des cellules est appliqué (ce qui a entraîné une baisse mécanique de la référence de l'ordre de 20 %. Depuis septembre, le résultat obtenu sur infrarouge pour l'analyse du point de congélation (détection d'un éventuel mouillage) n'est plus confirmé par la méthode au cryoscope. *« Nous renouvelons régulièrement notre matériel pour servir au mieux et avons investi dans un analyseur germes totaux, Bactoscan, qui peut traiter 130 échantillons à l'heure et donne le résultat en 10 minutes »*, explique la directrice.

Économies d'énergie

Jean-Marie Chaudot, le responsable logistique du Lial, a présenté les résultats des essais inter-laboratoires organisés par le Cniel. *« Le Lial a participé à 154 essais, avec un taux de réussite de 95 %. »* Côté contrôle externe, dont le rôle est de surveiller la qualité et la représentativité des échantillons prélevés pour le paiement du lait à la qualité, 380 contrôles ont été réalisés avant chauffeurs et 130 contrôles de températures ont été réalisés. 59 tests de traçage de préleveurs automatiques ont aussi été effectués. *« Un nombre amené à monter en puissance au fil des prochaines années. Comme tout appareil, les préleveurs automatiques peuvent dériver… et il en va de la qualité des échantillons (quantité de lait non conforme par exemple). »* 133 chauffeurs ont été formés au prélèvement des échantillons au cours de 14 sessions. En 2022, le Lial de Rioz s'engage dans une démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises). Une étude sur les possibilités d'économies d'énergie a été initiée, aussi bien en collecte des échantillons (la tournée annuelle représente près d'un million de km parcourus) qu'en laboratoire.

Alexandre Coronel



Le Lial Rioz analyse les laits de 5 523 exploitations du quart nord-Est.

TERRITOIRE

// INAUGURATION

58 Livry à toute allure

Le 24 juin Livry était sous le feu des projecteurs avec la réunion « hors les murs » du Sénat et l'inauguration du QG de « Ville à Joie ».



La congrégation a visité les stands des partenaires de Ville à joie durant l'inauguration.



La moyenne d'âge des jeunes embauchés par Ville à joie est de 25 ans environ.

Personnalités

De nombreuses personnalités avaient fait le déplacement pour l'inauguration : Françoise Gatel, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine, membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation ; Anne-Catherine Loisier, Sénatrice de la Côte-d'Or, vice-présidente de la commission des affaires économiques, membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation ; Nadia Sollogoub-Thollenaz, sénatrice de la Nièvre, Jean-Michel Houllegatte, Sénateur de la Manche, membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, membre de la commission des affaires européennes, membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation ; Agnès Canayer, Sénatrice de Seine-Maritime, Secrétaire de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation, membre de la délégation sénatoriale aux outre-mer, membre de la délégation parlementaire au renseignement, membre de la commission de vérification des fonds spéciaux ; Daniel Barnier, préfet de la Nièvre ; Fabien Bazin, président du Conseil Départemental de la Nièvre ; Éric Guyot, président du Pays Val de Loire Nivernais ; Christian Paul, président du Pays Nivernais Morvan ; Yves Ribet, Président de la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais ; Adrien Aufèvre, maire de Livry. D'autres étaient également invitées comme : François Hollande, ancien président de la République ; Marie-Guite Dufay, Présidente du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté ; Hicham Boujlilat, Conseiller Régional Bourgogne-Franche-Comté ; Sylvain Mathieu, Conseiller Régional Bourgogne-Franche-Comté ; ainsi que les 30 maires ruraux de la Nièvre qui vont recevoir les dates Ville à Joie.

Si les travaux du projet de boulangerie et de casiers automatiques du centre bourg de Livry (voir TDB n° 1678) n'ont pas encore commencé, la commune ne se repose pas pour autant sur ses lauriers. En effet, le 24 juin dernier, une délégation du Sénat avait fait le déplacement pour découvrir les projets en cours et parler avenir, le tout présidé par Françoise Gatel (Sénatrice d'Ille-et-Vilaine, membre de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, présidente de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation).

Volonté d'avancer

Durant les échanges de la délégation, chaque personnalité invitée (voir encadré correspondant) a pu prendre la parole pour mettre en avant les projets menés dans le département et dans certaines collectivités spécifiques mais également pour pointer ce que le Sénat pourrait débloquer pour faciliter ces initiatives. Ainsi a été mis en lumière une éventuelle simplification des démarches d'appel à projet de l'État, ou encore l'instauration d'une plus grande souplesse dans leur attribution afin de ne *« pas cloisonner les initiatives »* souligne Marius Drigny, président de « Ville à Joie » ; un point de vue partagé par Anne-Catherine Loisier (Sénatrice de la Côte-d'Or, vice-présidente de la commission des affaires économiques, membre de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation) : *« Il manque une certaine liberté d'action. On nous demande de rentrer dans des cases mais cela n'est pas toujours possible »*. Mme la sénatrice Gatel a insisté sur le fait que le Sénat partageait cette vision de *« l'encombrement administratif »* qui ne permettait pas de *« libérer les énergies positives pour des projets collant aux attentes du terrain »* avant d'ajouter : *« il faut sortir du théorique avec une simplification des démarches »*. Éric Guyot, président du Pays Val de Loire Nivernais a martelé de son côté : *« il faut que l'État nous fasse confiance et nous donne les moyens de travailler. Nos campagnes bouillonnent d'idées, mais il faut les aider pour les rendre réelles »*.

Les enjeux de demain

Parmi les autres sujets évoqués par la délégation spécifiquement pour la Nièvre : l'enseignement supérieur, les transports ou encore l'accès aux soins. Ces deux derniers points ont été montrés du doigt comme de véritables points noirs pour le département, et, tous se sont accordés sur le fait que des actions devaient être mises en place pour y pallier. Fabien Bazin, président du Conseil départemental a rappelé les moyens mis en œuvre ou en cours sur ces points avant de rappeler que *« les projets ne pouvaient se faire sans les citoyens et qu'une consultation de leur avis et un engagement de leur part était indispensable »*. Les discussions se sont conclues autour de la présentation de « Ville à joie », portée par Marius Drigny, son président, et la découverte de son quartier général situé à La Bayolle.

La Ville à joie ira à vous

« Ma grand-mère habite un petit village et la disparition des commerces, un à un, m'a frappé et touché. En partant de cela, j'ai eu l'idée de créer une entreprise itinérante qui apporterait outre une buvette et un bbq pour retrouver les soirées de village d'antan, une myriade d'autres partenaires : gendarmerie, opticien, médecin, assureurs... en somme faire en sorte que les acteurs du territoire viennent directement à la porte des citoyens » explique Marius. Dans cette entreprise il obtient le soutien de la commune de Livry, via son maire Adrien Aufèvre : *« le projet est innovant et répond totalement à une demande du territoire. En plus, il est créateur d'emplois »*. Sur ce dernier point, Marius a donc embauché d'autres jeunes pour l'aider dans ses missions itinérantes : *« Nous sommes quinze environ et venons d'horizons totalement différents mais avec une même volonté : renouer avec le contact de proximité tout en proposant des services utiles et ludiques à tous »*. Pour la première tournée, près de 220 dates sont déjà programmées dans la Nièvre, l'Aube, la Côte d'Or, l'Aisne, la Seine-Maritime et la Somme. Pour plus de renseignements : https://villeajoie.fr/ ou marius@villeajoie.fr ou par téléphone au 06 45 88 81 11.

Un quartier général particulier

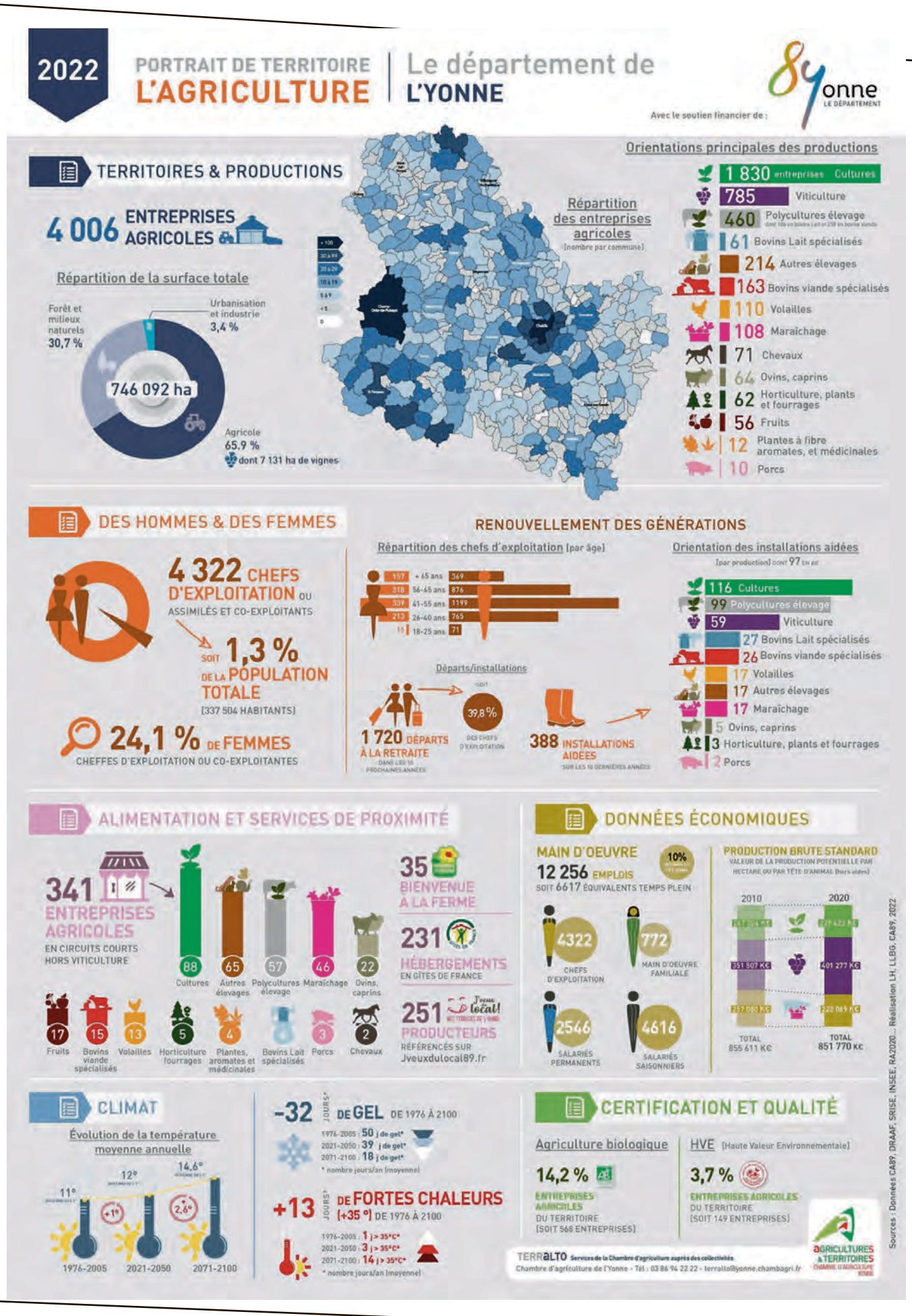
Ainsi l'initiative « Ville à joie » a posé ses valises à La Bayolle, dans une ancienne maison d'hôte dont les anciens propriétaires ont laissé une grande majorité de meubles. Si la partie d'habitation appartient à l'entreprise, l'autre partie de bâtiments (granges) a été, elle, rachetée par la commune, pour accueillir prochainement d'autres projets... Livry n'a donc pas fini de bouillonner.

Chloé Monget

// INFOGRAPHIE

89 Le portrait de l'agriculture icaunaise

À la demande du Conseil départemental de l'Yonne, la Chambre d'agriculture a réalisé un portrait de territoire de l'agriculture du département, sous forme d'infographie, à destination des élus, de façon que l'agriculture icaunaise soit mieux connue de tous.



Suite à une demande du Conseil départemental de l'Yonne, la Chambre d'agriculture icaunaise s'est lancée dans la réalisation d'un portrait de territoire de l'agriculture du département, à destination des élus. *« Il a été décidé de faire une infographie générale pour le département, puis une infographie pour chaque communauté de communes. Pour que ce soit encore plus précis au niveau des territoires »*, explique Lucile Hammou, conseillère territoriale à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en charge du projet. Pour ce faire, la Chambre a été financée par le département pour la réalisation de ce projet. *« L'objectif est que l'agriculture du territoire soit mieux connue des élus mais aussi des citoyens, de montrer le poids que l'agriculture a sur le territoire. Car c'est un élément économique important et un acteur majeur pour les politiques »*.

Christopher Levé, avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Taille d'été du noyer

• Jeudi 28 juillet

Être en capacité de préparer ses noyers à la production de fruits et identifier les pratiques permettant de limiter ces risques. Lieu : à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37
centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Référent Bien-être animal

• À partir de septembre

Suite à la nouvelle réglementation relative au bien-être animal, différentes formations labellisées sont organisées par BioBourgogne ou encore la Chambre d'Agriculture de la Nièvre. Pour rappel, ces formations sont destinées aux éleveurs de porcs et de volailles. Plus de renseignements sur la nouvelle législation sur : https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=1Acbcyj7-Ii_D2boWgiQWdrgSSkzK0Z83cTSOriqX4I= ou https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-25

BioBourgogne :
Pour les deux filières : à partir de septembre 2022 : Distanciel (contenu en ligne sur un site spécifique).
Volailles : au premier trimestre 2023 des demi journées réalisées dans les secteurs de : Beaune (21), Lons-le-Saunier (30), Clamecy (58), Nevers/Cercy-la-Tour (58), Cluny (71), Montbard (89), Joigny (89) et dans le secteur de Vesoul (70) en collaboration avec Interbio Franche-Comté (Chloé Salen, Conseillère Elevages Monogastriques). Responsable de stage : Lola Jeanningros au 06 40 43 01 44 ou lola.jeanningros@biobourgogne.org
Porcs : au premier trimestre 2023 des demi journées réalisées dans les secteurs de : Beaune (21), Pontarlier (25), Luzy (58), Tournus (71), Avallon (89) et Vesoul (70) en collaboration avec Interbio Franche-Comté (Chloé Salen, Conseillère Elevages Monogastriques). Responsable de stage : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org

Chambre d'Agriculture de la Nièvre :
Volailles : le 13 septembre à Nevers (à partir de 9 h)
Porcs : le 20 septembre à Nevers (à partir de 9 h)
Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37 - centre.formation@nievre.chambagri.fr

// S'initier au dressage de son chien de troupeau

• Vendredi 9 septembre et jeudi 13 octobre

Initiation au dressage de chiens de troupeau afin d'améliorer les conditions de travail des éleveurs. Lieu à définir.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37
centre.formation@nievre.chambagri.fr

// Formation mes premiers pas dans la Géobiologie

• Les 6 et 7 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une toute première formation sur la Géobiologie, les 6 et 7 octobre (lieu à définir). Les objectifs seront d'identifier les différentes pollutions invisibles affectant la santé et le bien-être du troupeau ainsi que savoir agir pour en minimiser l'impact. Edwige Raillard, géobiologue professionnelle (Era-Géobiologie) sera l'intervenante de ces journées. Tarif : 100 euros pour les cotisants Vivéa.

Renseignements et inscription : 03 86 93 40 37
centre.formation@nievre.chambagri.fr

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

//Assurances Une réunion pour s'informer des changements

• Mardi 26 juillet

Les organismes professionnels agricole de la Nièvre ont souhaité organiser un point de situation concernant le nouveau système d'assurance récolte avec les agriculteurs du département et les élus du territoire. Elle se tiendra le mardi 26 juillet à 14 h 30, salle Paul Doumer, place Paul Doumer, à Saint-Benin-d'Azy. À la suite des annonces du Président de la République le 10 septembre 2021 d'un nouveau système d'assurance récolte doté de 600 Millions d'euros par an, la loi du 22 mars 2022 instaure un nouveau régime universel d'indemnisation le 1er janvier 2023. Ce nouveau régime basé sur trois niveaux prendra la suite du système actuel fondé sur l'assurance récolte d'un côté et le régime des calamités agricoles, de l'autre. Daniel Barnier, Préfet de la Nièvre et les services de l'État introduiront la réunion. Isabelle Chopin de Groupama et Yassir Khouya de Pacifica présenteront les éléments connus à ce jour du futur dispositif assurantiel. Joël Limouzin, vice-président de la FNSEA, en charge de la gestion des risques, participera aux débats.

Renseignements : 03 86 93 40 00.

//Impact de la nouvelle PAC sur les Assolements : Visioconférence

• 28 juillet

La Chambre d'agriculture de la Nièvre, la DDT et la FDSEA, vous invite à une réunion d'information « L'impact de la nouvelle PAC sur les Assolements » qui se tiendra en visioconférence le jeudi 28 juillet de 13 h à 14 h. Au programme : EcoRégime, BCAE7 - Rotation et diversification des cultures, BCAE8 - Maintien des éléments de paysage et cas concrets (exemples d'assolements).

Renseignement :
Laurence EVERS au 03 86 93 40 36.

// Rencontre Gaia : comment interpréter son analyse de sol ?

• Vendredi 29 juillet

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une rencontre du groupe GAIA 58 (voir TDB n° 1656) le vendredi 29 juillet chez Henri Dollet, Chevrette (Millay), à partir de 14 h. Au programme, diverses thématiques seront abordées : le PH et la CEC, raisonner son chaulage, sa fertilisation minérale et en oligo-éléments ou encore son apport en MO. La rencontre se clôturera par l'ouverture d'une fosse et son interprétation.

Renseignement :
Christophe Dagouneau au 06 33 63 91 32

// Comice de Moulins-Engilbert

• 5, 6 et 7 août

Le comité du comice de Moulins-Engilbert vous invite au Comice 2022 qui aura lieu les 5, 6 et 7 août. Le 5 août, la journée sera animée par le Comité des foires en faisant une valorisation du canton et des 11 communes partenaires de l'événement. Il y aura aussi une présentation de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain ainsi que la remise des médailles aux salariés agricoles. Le samedi, les visiteurs pourront participer aux diverses animations et assister au concours de labour organisé par le CCJA, à un défilé de vélos fleuris dans la ville ou encore au spectacle du « Collectif Métissé » avec en 1re partie le sosie de Kendji Girac sur le site de la Sicafome à 21 h 30 avec restauration sur place (entrée 15 € à partir de 12 ans). Le dimanche sera rythmé par la messe de la Saint Hubert (patron des chasseurs) sonnée au vieux château de Moulins-Engilbert, puis aura lieu le traditionnel défilé de chars dans les rues de la ville. Le Comice de Moulins-Engilbert sera clôturé par une soirée dansante avec DJ, gratuite et ouverte à tous.

Renseignements :
Alain Guinot au 06 50 19 42 35.

// 45e Foire nationale aux reproducteurs ovins

• Mardi 16 août

Decize accueillera une nouvelle fois la foire nationale aux reproducteurs ovins le 16 août prochain à partir de 8 h 30 et jusqu'à 12 h 30.

Renseignements : 06 72 39 76 43

// Concours fromager

• Samedi 8 octobre

Dans le cadre du salon du bien-être organisé à la Ferme du Marault (les 8 et 9 octobre), la Chambre d'Agriculture de la Nièvre organise pour la première fois un concours fromager. Ce dernier se déroulera durant la journée du 8 octobre uniquement. Entrée gratuite, ouvert le samedi de 10 h à 19 h et le dimanche de 10 h à 18 h.

Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre :
03 86 93 40 00

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC dont la valeur brut horaire s'élevait à 10.57 €.
L'intégralité de la grille des salaires avait alors été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation.
Pour faire face aux effets de l'inflation, le montant du SMIC va de nouveau augmenter. Ainsi, à partir du 1er mai 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,57 € à 10,85 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 3 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1, 2 et 3, dont le montant actuel est inférieur à 10,85 € devront être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficient d'emploi de 9 à 24). Il est probable que la grille en entier soit prochainement revue par la commission nationale de négociation. Nous vous tiendrons informés dès que la décision sera prise.
Aussi à compter du 1er mai 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	10,85
12 - 16	2	10,85
17 - 24	3	10,85
25 - 35	4	11,06
36 - 51	5	11,57
52 - 73	6	12,15
74 - 104	7	12,90
105 - 143	8	13,82
144 - 196	9	14,98
197 - 270	10	16,61
271 - 399	11	18,91
400	12	21,62

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2021-2022 l'arrêté du 12 juillet 2021 paru au Journal officiel du 20 juillet 2021 a fixé l'indice national des fermages à **106,48**.
L'indice progresse de **1,09 %** par rapport à la campagne précédente.
Cet indice s'appuie sur l'examen des comptes de l'agriculture 2020. Il repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare en 2020} \times 106{,}48 \text{ (indice 2021)}}{105{,}33 \text{ (indice 2020)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2009	100,00	Base
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	**106,48**	**+1,09%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/07/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 173 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.37	3.46	3.45	0.02
		350-400	3.28	3.46	3.38	-0.03
		400-450	3.33	3.56	3.48	-0.04
	R	300-350	3.23	3.32	3.31	
F	U	250-300	3.11	3.17	3.16	0.07
		300-350	3.15	3.40	3.28	0.06
		350-400	3.28	3.28	3.28	0.16
	R	300-350	2.77	3.00	2.81	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 142 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3.05	3.36	3.20	-0.10
F	U	300-350	3.23	3.29	3.29	0.11
		450 et +	2.95	2.95	2.95	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 182 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.83	2.83	2.83	0.08
	R	+ 500 kg	2.65	2.76	2.70	0.08
F	U	24 à 36 mois	2.95	3.10	3.03	0.01
		- 5 ans	2.90	3.13	2.99	0.02
		5 à 10 ans	2.90	3.05	2.95	0.24
		+ 10 ans	2.60	2.72	2.67	-0.11
	R	- 5 ans	2.62	2.91	2.76	-0.02
		5 à 10 ans	2.42	2.89	2.72	
		+ 10 ans	2.15	2.81	2.45	-0.05

OBSERVATIONS

Effectif global : 497 - Taux de vente : 95 %

Broutards, Taurillons : La qualité est hétérogène dans les lots de laitons. Les bons sujets se commercialisent rapidement. De même pour les taurillons, de plus, les animaux trop vieux et moins préparés se vendent plus difficilement.

Laitonnes / génisses 18 mois : L'offre ne couvre pas la demande et les cours gagnent quelques centimes. Seulement 3 invendus.

Vaches / génisses 30 mois : Des apports respectables pour la saison. Les cours sont plus ou moins reconduits dans les catégories jeunes (- 5 ans) et intermédiaires (5 à 10 ans). On ressent une baisse des cours dans les sujets les plus vieux. Des animaux souvent moins préparés qui nécessitent plus de nourriture pour l'engraissement, donc un coût à produire plus élevé.

Taureaux : Présentation correct cours reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/07/2022

Effectif : 195

Taurillons :	(380 - 425 kg)	1090 - 1390	2,85 - 3,26
Taurillons :	(460 - 480 kg)	1430 - 1500	2,98 - 3,12
Génisses 16 - 24 mois :	(390 - 480 kg)	1230 - 1330	2,72 - 3,17
Génisses 24 - 36 mois :	(660 - 840 kg)	1550 - 2410	2,72 - 3,11
Vaches :		1160 - 2500	

En taurillons le commerce est plus discuté à des tarifs en replis. 2 lots invendus.
Bonne demande en femelles à des tarifs soutenus. Vente globale.
Cours stables en vaches avec peu de relève.

Bovins gras : 12

Vaches de viande : 5,24 à 5,30 € kg de viande.

Génisses de viande : 5,14 à 5,50 € kg de viande.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/07/2022

Effectif : 118

Agneaux gras : 135 - 170 (3,21 - 3,95)

Commerce plus difficile en ovins entrainant des invendus. Seuls quelques lots bien triés trouvent preneurs.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/07/2022

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 91 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2.76	3.02	2.95	0.02
		5 à 10 ans	2.58	2.92	2.81	0.05
		+ 10 ans	2.67	2.80	2.70	-0.04

Effectif global : 102 - Taux de vente : 94 %

Broutards, Laitonnes : Le volume présenté ne permet pas d'établir une cotation cette semaine.

Vaches/génisses : Cours reconduits dans toutes les catégories. Vente rapide.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

11/07/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 291 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.00	4.26	4.16	-0.10
		de 38 à 44 kg	3.94	4.38	4.15	0.07
		de 44 à 50 kg	3.83	4.09	3.87	-0.34
	R	de 32 à 38 kg	3.61	3.86	3.67	-0.02
		de 38 à 44 kg	3.62	3.99	3.89	0.33
		de 44 à 50 kg	3.35	3.70	3.61	0.30

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 63 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.13	1.34	1.23	-0.03
	R	- de 60 kg	0.88	1.00	0.96	

Effectif global : 362 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : La demande est plus faible cette semaine avec la fête qui vient de se terminer. Les cours sont reconduits dans les bons sujets de 38 à 44 kg. Néanmoins, les agneaux lourds qui étaient convoités pour la fête, voient leurs cotations baisser. Pour les agneaux légers, la marchandise médiocre a du malà trouver preneur.

Brebis : Cours plus ou moins reconduits. Présentation hétérogène.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

06/07/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 604 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.71	4.21	3.95	-0.16
		de 38 à 44 kg	3.58	4.25	3.97	-0.11
		+ de 44 kg	3.74	4.02	3.84	0.03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 263 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.17	1.45	1.31	-0.01
	R	- de 60 kg	0.60	1.13	0.84	
		+ de 60 kg	0.68	1.19	1.12	-0.06

Effectif global : 915 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : La tendance est baissière, la fête musulmane approchant à grand pas les commandes diminuent et les cours baissent indéniablement..

Brebis : Cours reconduits dans les bonnes brebis lourdes, les brebis légères et maigres peinent à trouver preneurs et les cours baissent inévitablement.



freepik

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

18 JUILLET 2022 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bonne demande en cette période estivale. Restez ferme dans les négociations de prix face aux opérateurs!

Bovins maigres : Les cours sont reconduits.

POLITIQUES

Le Ministère de l'Agriculture annonce la finalisation du plan stratégique PAC français (lien CP). L'obligation de rotation sera obligatoire « chaque année, sur au moins 35% de la surface en culture de plein champ (terres arables hormis surfaces en herbe, fourrage herbacé et jachère) ». S'ajoutera, à compter de 2025, l'obligation de compter, pour chaque parcelle, au moins 2 cultures principales différentes sur les 4 dernières campagnes. Les dérogations pour le bio et les systèmes herbagers sont confirmées.

SANITAIRE

La Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) a publié ses orientations stratégiques et priorités, notamment dans le cadre de la sécurité et de la qualité sanitaire. Ce document met notamment en avant le besoin d'adapter l'action aux risques de crise sanitaire, avec une mise en avant pour les bovins de la situation mondiale en matière de fièvre aphteuse, le besoin de renforcer les dispositifs de prévention et d'être prêts en cas d'émergence sur le territoire français, de prioriser les actions de surveillance sanitaire et la sensibilisation des professionnels aux nouvelles obligations de la Loi Santé Animale

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La FNB a présenté le mercredi 13 juillet auprès des Sections Bovines départementales l'expérimentation menée en co-construction avec LIDL sur le « Remunerascore », application de l'article 10 de la loi EGALIM2. Près de 30 participants étaient présents.
Avec un lancement prévu cet automne par LIDL , et avec la volonté d'étendre le dispositif à d'autres enseignes (GMS, Restauration commerciale et collective) sur des démarches locales notamment, les Sections Bovines ont un vrai rôle à jouer pour déployer cette expérimentation au plus grand nombre, et assurer sa bonne application !

FOCUS

Avec les températures élevées attendues dans plusieurs départements l'Agence nationale des médicaments vétérinaire (ANMV) a mis en ligne des recommandations sur la conservation des médicaments vétérinaires en cas de fortes chaleurs. Au-delà de 40°C, il existe des risques de dégradation irréversible voire de toxicité. L'ANMV rappelle de bien conserver les médicaments dans leurs conditionnements, à l'abri de la lumière et de l'humidité et a bien respecter la chaine du froid quand nécessaire

EN REGION

A la suite d'un comité national sécheresse, le Ministre de l'Agriculture et la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie étaient en déplacement en Charente samedi dernier.
Ce fut l'occasion pour eux de rencontrer les agriculteurs, dont des éleveurs, afin d'échanger sur les épisodes de sécheresse et de canicule qui touchent une nouvelle fois la France.
L'adaptation au changement climatique, mais aussi la gestion des risques climatiques ont été au cœur des échanges.

FAIT DE LA SEMAINE

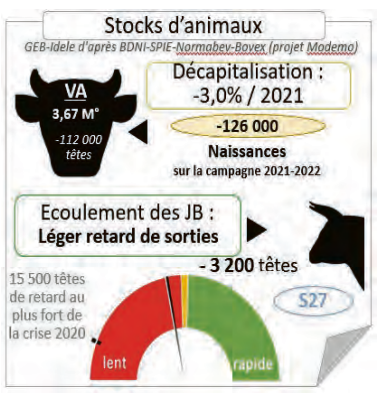
Les aides énergie du Plan de résilience (gaz et électricité) ont été précisées dans un communiqué du 11 juillet par le Ministère de l'agriculture. La demande concerne mars à mai 2022, via un formulaire disponible sur le site des impôts (à partir du 4 juillet sur 45 jours). Les entreprises éligibles sont celles dont les achats de gaz et/ou d'électricité atteignent au moins 3% de leur chiffre d'affaires 2021. Une 2ème session sera ouverte à partir du 15 septembre (juin à août).

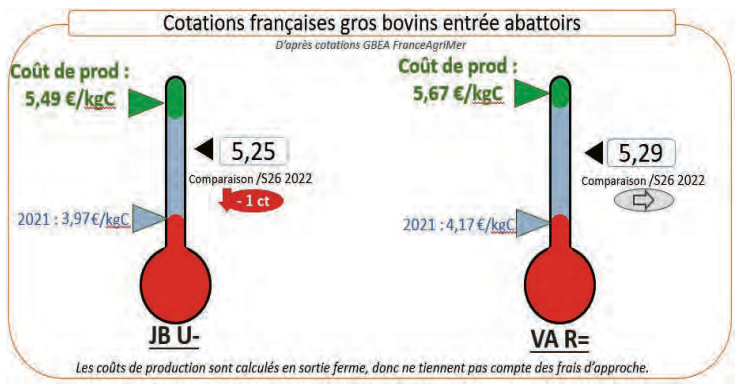
CHIFFRE DE LA SEMAINE

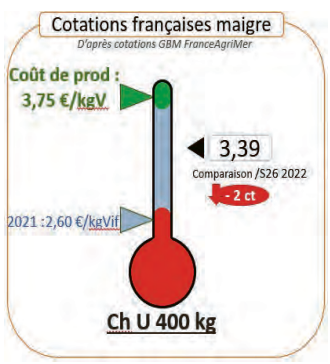
-3,1%

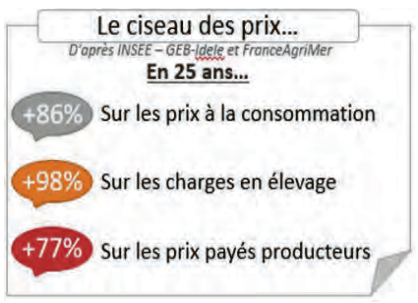
C'est la baisse du cheptel de vaches allaitantes au 1er juin 2022, par rapport au même mois de 2021.
Comme attendu, la décapitalisation allaitante se poursuit donc à un rythme toujours plus rapide : depuis le début d'année, la baisse mensuelle constatée variait entre -2,7 et -3%.
Les disponibilités sur le marché seront donc, sans aucun doute, encore en baisse dans les mois à venir !

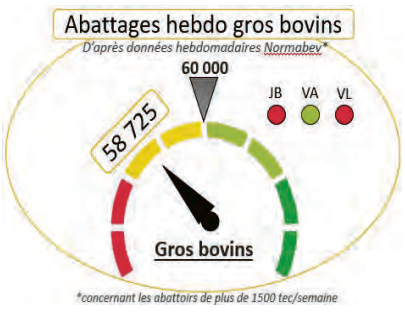
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

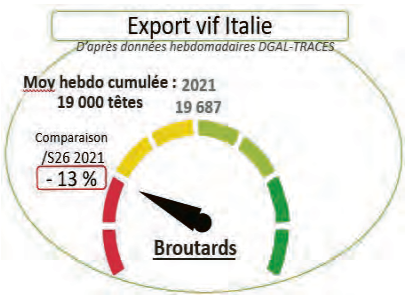














* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 28
du 11 au 17 juillet 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports sont globalement réduits compte tenu des fortes chaleurs mais l'offre reste toutefois de saison. La demande italienne demeure calme. Les lots de bonne qualité de plus de 400 kg trouvent facilement preneurs à des tarifs globalement reconduits. Le placement est plus difficile dans les sujets plus légers et/ou moins bien conformés. La vaccination reste également déterminante. En femelles, les tarifs se tiennent sur une demande régulière.

Gros bovins maigres : Il y a très peu d'apports cette semaine malgré des acheteurs mobilisés qui du coup peinent à satisfaire leurs besoins. Les sujets à finir rapidement restent recherchés. Les tarifs sont fermement reconduits sur des ventes qui restent fluides. Les tarifs des sujets plus âgés et/ou plus maigres sont discutés compte tenu des charges à l'engraissement.

Boucherie : Les présentations sont très réduites sur une demande un peu plus calme en ces périodes de fortes chaleurs et de congés. Les cours sont globalement reconduits en allaitantes. En vaches maigres, les besoins sont moins pressants depuis quelques semaines, les cours sont plus difficilement reconduits voire de nouveau en repli sur certaines places.

Veaux : Le commerce est fortement impacté par les fortes chaleurs : marchés décalés, apports limités, prudence des transporteurs. Les cours sont globalement reconduits pour information, à la faveur des faibles volumes, mais non sans difficultés. On enregistre quelques baisses dans une ambiance commerciale tendue, à confirmer la semaine prochaine. En veaux gras sur l'Aveyron, le commerce continue de se détendre sur des apports plus qualitatifs.

Ovins : Le commerce retrouve une certaine stabilité après la fête de l'Aïd. Les achats sont plus calmes, surtout en ces périodes de fortes chaleurs et de congés. Les cours marquent un repli logique mais se tiennent tout de même à bon niveau. Les agneaux bien triés et pas trop lourds sont plus faciles à placer. En agnelets, les apports sont minimes. En brebis, la demande est plus active, notamment en laitières.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

07 - Roues complètes CLAAS pneu GOODYEAR 480X65X24 80% usure + 540x65x34 usure 50%. 800€ les 4 à déb.

✆ 0681376402

21 - Agriculteur vend foin PN luzerne mélangée, paille, départ ou livré.

✆ 06 84 27 13 81

26 - Vends tracteur MF 145, embrayage, freins, démarreur neuf, état correct. Prix 3500 euros.

✆ 06 81 74 55 83

38 - Vds tracteur Ford 3600, 4x4, bon état, carte grise 5000 euros.

✆ 06 75 04 60 70

Travail du sol

69 - Vds déchaumeur Kuerland 3 m 10 D avec disques + rouleau pointes carbur P 700 HT.

✆ 06 07 06 77 50

69 - Vend andraineur Pottinger tadem 4.20 m. bon état.

✆ +33637872853

Récolte

01 - Vds faucheuse Kuhn GMD 350, 2018, 8000 euros HT ; faneuse Deutz Fahr condimaster 6821, 2002, 2000 euros HT ; andaineur Pottinger Top 462, 2016, 4500 euros HT ; presse Vicon RF 121L, 2001, 2000 euros HT.

✆ 06 75 24 56 25

21 - Vends presse Welger D 4000, 90 x 70, révisée, bon état de marche, 8 000 euros TTC à débattre (2707)

✆ 03 80 51 87 65 HR

69 - Vends Mirabelles à cueillir environ 500 kg.

✆ 06 98 35 96 82

69 - Vends Mirabelles à cueillir environ 500 kg.

✆ 06 98 35 96 82

Divers

07 - Vends débrousailleuse STIHL FR 460 TCM à dos, avec tête pour fil neuveressort de transmission neuf, tablieret couteau neuf, très bonétat prix 600 euros

✆ 06.38.03.26.61

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2703)

✆ 06 30 11 59 25

CABI Group
FABRICATION FRANÇAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37



21 - Vends cuve à eau polyester 3 000 l., 600 euros, - remorque 4 roues L. 5 m., l. 1.84 m., 600 euros (2801)

✆ 06 81 86 91 33

42 - Vds salle de traite décro automatic Alpha Laval, très bon état, cause santé.

✆ 06 16 20 47 11

42 - Vds poële à bois, bûche 50, cornet 150, Rosière, prix à déb. + andaineur Kuhn sur 3 pts + semoir Nikon comm. hyd. 1 big-bag + cultipacker avec rouleau + cell. grains, état neuf, 3T

✆ 06 87 77 09 88

71 - Vends nourrisseur à veaux 350€, cellule à grain 20t x2, pneus 580/70R38, ratelier 250€, sous-soleuse 800€.

✆ 06 87 37 14 14

Elevage

25 - Vends toles ondulées, - barrières Galva 5 à 6 m., - rateliers Galva (2901)

✆ 06 37 50 91 99

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.

✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

42 - Vds moto Yamaha Tenere 700, an. 2021, 2500 km, état neuf, 9 999 €, porte-bagage.

✆ 06 51 41 85 00

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin + Regain 2021 BR.BC

✆ 06 98 36 65 15

21 - Vends 180 tonnes luzerne bio récolte 21/22, andaineur tapis, pressage en coupe, 120 x 90, 8 ficelles, région Beaune, prix à débattre (2701)

✆ 06 07 49 13 48

39 - Vends paille, foin et luzerne, liv. assurée.

✆ 06 73 92 81 55

39 - Vends luzerne bio foin botte carrée, 170 euros/tonne prix de départ.

✆ 06 15 26 60 79

39 - Vends luzerne bio enrubannée 90 euros/tonne prix départ camion, de 44 balles rondes de 450 kg.

✆ 06 15 26 60 79

Fourrage

SARL LAGARDE 58 Luzy
• TRANSPORT DE FOURRAGES 06 24 92 46 71
• VENTE DE PAILLE LIVRÉE 06 24 02 19 94

71 - Vends foin 2022 bonne qualité, bottes carrées 90x120 et balles rondes, 170 filet ; livraison possible suivant distance.

✆ 06 80 34 74 12

71 - Vends foin de luzerne, bottes rondes, bottes rectangulaires, enrubannés de luzerne, région 01.

✆ 07 86 99 63 15 ou 06 07 97 77 29

Propriété

26 - Vends propriété agricole irriguée 50Ha, 1 seul tenant, nombreux bâtiments.

✆ 06 14 94 31 22

Emploi

Offre

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et lapossibilité d'être forcede proposition, le GEdesMoulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B. Poste à pourvoir au 1er Septembre 2022. EnvoyezCV et lettre de motivationàgedesmoulins18 gmail.com

✆ 06 88 12 72 11

69 - Cherche aide cuisinière vendanges 2 semaines à partir du 22/08 nourrie non logée.

✆ 0676785681

69 - Beaujolais cherche vendangeurs euses porteurs pour le 25 août 12 jours environ nourris logés ou non

✆ 0686885214

69 - Exploit viticole cherche porteur de hotte nourri, logé pour vendanges au 25/08/2022.

✆ 04 78 47 93 45

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

69 - Rech salarié agri polyvalent pr traite VL soir - Alim - Culture + 1 week/3 - 35 H CDI 1er sept Vaugneray.
✆ 06 75 68 77 68

Mariage

26 - Jeune homme de 27 ans désire rencontrer une femme de 20 à 50 ans pour une relation sérieuse. Pourquoi pas une agricultrice et l'aider dans son travail.
✆ 0602454459

Animaux

Ovin

71 - Vends béliers charollais non inscrits, aptes à la saillie à l'automne, toutes garanties.
✆ 06 09 38 07 68

71 - 60e Concours National du Mouton Charollais, édition spéciale sur 3 jours, du 4 au 6 août. Le jeudi après-midi : concours (pas de sortie d'animaux), le vendredi : concours + vente béliers station et agnelles, le samedi matin : marché gourmand, dégustations, animations… Organisé par l'OS Mouton Charollais. Hall des expositions, 71120 Charolles. Rens. : mouton.charollais@orange.fr ou www.mouton-charollais.com
✆ 03 85 24 00 18

71 - Négociant achète agneaux gras, agneaux maigres, brebis de réforme, paiement comptant.
✆ 09 71 27 88 01

Porcin

71 - Vends porc gras, porcelets au sevrage, AB, taille intermédiaire, cause surnombre.
✆ 06 07 97 77 29

Chien

01 - Vds 3 chiens mâles nés le 28 Mai, Epagneul Setter Anglais extra chasse (bécasse), Lof en cours, non inscrits, mère identification 250 269 811 808 049.
✆ 04 79 42 00 95 H.R.

07 - Vends 5 chiots border collie nés le 04-06-22 n°mère 250268732524214 n° siret 4447833280016 parents travail sur ovin.
✆ 0687830721

38 - Vds 5 chiots Border collie M/F non lof, nés le 5/06, N° Immatriculation mère 250269606564887, prix 250 euros.
✆ 07 50 50 03 06



// ZOOM SUR

// PATRIMOINE FONCIER

Préparer la transmission

Dans le domaine des droits et devoirs des détenteurs de patrimoine, l'intérêt est de bien anticiper la transmission du patrimoine agricole, compte-tenu des enjeux affectifs, économiques et fiscaux de ce sujet.

La préparation de la transmission du patrimoine agricole dans de bonnes conditions juridiques et fiscales doit concilier plusieurs finalités. D'une part la recherche de la rentabilité de l'exploitation, qui puisse rémunérer à la fois l'exploitant et le propriétaire foncier. D'autre part la restructuration de l'entreprise, en dissociant le capital foncier du capital d'exploitation, les héritiers n'étant pas appelés à reprendre l'exploitation elle-même ayant vocation à recevoir le capital foncier. *« Concernant la transmission du foncier,* introduit maître Godart, notaire en Haute-Saône, *c'est un patrimoine accumulé au cours de l'exercice. Il représente à la fois un complément de revenus pour la retraite, et aussi un patrimoine à transmettre à ses enfants… Comment va s'organiser le partage ? Les conséquences familiales et l'aspect fiscal se cumulent. »* Première option, la vente des terrains. *« Avec cette solution, on récupère le capital. »* On peut aussi opter pour la vente de la seule nue-propriété, c'est-à-dire conserver l'usufruit (sur le plan juridique, la pleine propriété peut se démembrer en nue-propriété et usufruit). *« Dans ce cas on conserve le droit de percevoir les fermages, et la valeur du foncier vendu en nue-propriété subit une décote selon l'âge du vendeur. S'il a moins de 71 ans, la nue-propriété vaut 60 % de la pleine propriété, et on augmente de 10 % par décennie (70 % jusqu'à 80 ans, 80 % jusqu'à 90 ans, 90 % au-delà). »*

Poids symbolique

Maître Godard n'élude pas la question du poids symbolique de la transmission du patrimoine foncier aux générations suivantes. *« Pour la paix entre les héritiers, mieux vaut organiser les choses de son vivant : vous représentez une autorité morale pour vos enfants et vous connaissez leurs caractères respectifs. Il existe plusieurs façons de faire le partage. Mais vous pouvez retenir que chacun des héritiers est alloti et reçoit sa part sous forme d'un titre de propriété. L'égalité est celle du jour de l'acte, peu importe comment les choses évoluent par la suite. J'ai l'exemple un peu extrême d'un partage réalisé en 1975 qui comprenait un bien sûr l'île de Ré dont la valeur à l'époque était de 40 000 € et qui en valait 800 000 au moment de la succession ! C'était un peu difficile à accepter pour les autres bénéficiaires du partage, dont les titres n'avaient pas pris autant de valeur… »* Dans le cas d'une vente de la nue-propriété par un couple d'agriculteurs retraité, l'usufruit revient au conjoint survivant. *« Tout ça s'envisage au cas par cas. Il faut raisonner en tenant compte des conséquences ultérieures. Pour les terres, si on donne tout, il va y avoir pour l'héritier qui exploite une soulte à régler aux autres héritiers non exploitants… D'où l'intérêt de constituer des sociétés, de types Groupement foncier agricole (GFA) qui possèdent les terres. Ces sociétés sont constituées au moment de leur création par les parents et la propriété y est répartie sous forme de titres (des parts). Elles sont plus faciles à distribuer car elles donnent lieu à des droits, et il faut la majorité pour prendre les décisions, telles que la vente par exemple, avec un droit réservé aux associés, ce qui permet de maintenir une certaine unité dans la transmission. Le GFA permet de maintenir l'unité foncière de l'exploitation. »*


La transmission du patrimoine agricole a des répercussions dans plusieurs champs distincts : famille, ressources de l'attributaire, fiscalité...

Rigueur sur l'évaluation de la valeur des biens

Une autre option possible est celle du bail à long terme (18 ans minimum). Au niveau fiscal, la transmission de la nue-propriété est moins onéreuse. *« L'usufruit n'est jamais taxé ! On peut donner de son vivant avec un abattement qui dépend du lien de parenté (100 000 € par enfant, 7 500 € à un neveu ou une nièce). Imaginons 100 ha évalués à 3 500 €, soit un patrimoine de 350 000 € : déduction faite de la décote de 60 % la nue-propriété ne vaut plus que 210 000 €, répartie entre trois héritiers directs, on n'est plus fiscalisé. »* Le notaire conseille aussi d'être rigoureux sur l'évaluation de la valeur des biens. *« D'expérience je peux vous assurer que plus on est juste, c'est-à-dire proche de la réalité, et moins il y a de problèmes ultérieurs. Avec l'administration (redressement fiscal si un écart est constaté) et entre les héritiers, au sujet du montant de la soulte… Anticiper permet de conserver la paix dans les familles, et la sécurité d'exploiter pour l'attributaire des terres. »*

Alexandre Coronel

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NOMINATION DE DIRIGEANT

DE GRAND VALLEE, SCEA au capital de 150 300 euros, siège social : Hameau de Grand Vallée 21440 POISEUL LA GRANGE, 848 203 378 RCS DIJON, AGE du 30/05/2022 : nomination de M. Nicolas KONIECZY (Hameau de Grand Vallée 21440 POISEUL LA GRANGE) cogérant. Pour avis

AL22002892

NOUVELLE DÉNOMINATION ET NOUVEAUX GÉRANTS ASSOCIÉS

SMC DES DOCTEURS COLLIN ET MAUFFREY. Société Civile de Moyens. Au capital de 1 524.49 €. Siège social : 18 rue du Château. 21000 Dijon. RCS DIJON 778 204 289. Aux termes de l'AGE du 1/07/2022, a décidée de modifier la dénomination social à comper du meme jour : Nouvelle dénomination :SMC DES DOCTEURS LECHENEAUT ET KANDASAMY. L'article 3 des statuts a donc été modifié en conséquence, ainsi que la nomination des gérants : Quentin LECHENEAUT, demeurant au 15 rue du 4 septembre à DIJON (21000) et Navaneethan KANDASAMY, demeurant au 1A Boulevard Voltaire à DIJON (21000) en remplacement de Monsieur Pascal MAUFFREY , démissionnaire. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL22003144

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GRIMOIRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 27 500 euros
Siège social : 82, rue de la Liberté
21000 DIJON
443 436 852 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 juin 2022, l'associée unique a décidé :
- de transférer le siège social du 82, rue de la Liberté - 21000 DIJON au 128 Allée des Argonautes - CENTRE COMMERCIAL LA TOISON D'OR - 21000 DIJON à effet au 30 juin 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.
La Gérance.

AL22003054

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NICOL AND CO
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social
8 rue Jacques Brel
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
803 218 916 RCS DIJON

L'AGE du 1/07/2022 a décidé de transférer le siège social du 8 rue Jacques Brel, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR au 3 rue des Brouad 21230 CULETRE à comptre du 1/07/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL22003192

MODIFICATION DU CAPITAL

IMMOBILIERE BERNARD
SAS au capital de 1 005 480 euros
Siège social
16 rue Louis Véry21200 BEAUNE
305 822 645 RCS DIJON

Suivant assp du 25 mai 2022 et assp du 27 juin 2022, le capital social de 1 005 480 € a été réduit de 216 810 € pour être ainsi fixé à 788 670 €. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.Les fonctions de Directeur général de Monsieur Jean-Claude BERNARD ont pris fin le 30 juin 2022.

AL22003214

NOMINATION DE CO-GÉRANT

J & S Cabinet
SELARL D'INFIRMIER
au capital de 2 000 euros
Siège social
43-45 Rue des Tamaris - 21600 LONGVIC
880 701 396 RCS DIJON

L'AGM du 30/06/2022 a nommé en qualité de nouvelle cogérante Mme Amandine CORNILLE, demeurant 8 E Rue de Mezzomerico - 21490 BELLEFOND, pour une durée illimitée et ce, à compter du 01/07/2022.
Pour avis.
La Gérance

AL22003241

TRANSFORMATION

PIZZA COCO
SAS au capital de 5 000 euros
Siège social
11 Place des Déportés 21220 FIXIN
821 599 362 RCS DIJON

Par décision du 31.05.2022, l'associé unique a décidé la. transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates. d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent. inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune. Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par Président : Samuel GELEY, demeurant 11 PLace des Déportés,. 21220 FIXIN. Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Samuel GELEY, associé unique. POUR AVIS.

AL22003246

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SUERTE
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 8 000 euros
Siège social
Chaussée de l'Europe
21400 CHATILLON SUR SEINE
RCS DIJON 489 699 637

Aux termes d'une décision en date du 2 juillet 2022, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Roland FERRARI de ses fonctions de co-gérant à compter du 2 juillet 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL22003248

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

R. LECANTE
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social
Lyon (69008), 125 RueBataille
965 504 814 RCS LYON

Le 29/06/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de Lyon (69008),125 Rue Bataille, à Saint-Appolinaire (21850),6 Rue de la Redoute, à compter de ce jour. Président : PROTEOR SAS (542 083 704 RCS DIJON), Saint-Appolinaire (21850), 6 Rue de la Redoute,La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.

AL22003261

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI GRACE'S CELLAR
SCI au capital de 1 000 euros
Siège social
Château de la Crée 21590 SANTENAY
841 201 932 RCS DIJON.

Aux termes de procès-verbaux du 08/06/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé en qualité de cogérants : M. Mark EVENSTAD demeurant 750 E 5th Street, Reno (Nevada) 89512 ; M. Benjamin FIELD IV, demeurant 1860 Shoreline Drive, Wayzata, MINNESOTA 55391 (USA), en remplacement de M. Ryan HARRIS, cogérant démissionnaire ; Mme Grace, Bradford EVENSTAD, demeurant 3800 Run Row, Naples, FL 34102 USA ; Mme Grace, Katherine EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Gunnar EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Tor EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391. Tous les cogérants sont nommés pour une durée illimitée à compter du 08/06/2022. Pour avis. La Gérance

AL22003262

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI MKB ADVENTURES
SCI au capital de 1 000 euros
Siège social
Château de la Crée 21590 SANTENAY
841 483 597 RCS DIJON.

Aux termes de procès-verbaux du 08/06/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé en qualité de cogérants : M. Mark EVENSTAD demeurant 750 E 5th Street, Reno (Nevada) 89512 ; M. Benjamin FIELD IV, demeurant 1860 Shoreline Drive, Wayzata, MINNESOTA 55391 (USA), en remplacement de M. Ryan HARRIS, cogérant démissionnaire ; Mme Grace, Bradford EVENSTAD, demeurant 3800 Run Row, Naples, FL 34102 USA ; Mme Grace, Katherine EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Gunnar EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Tor EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391. Tous les cogérants sont nommés pour une durée illimitée à compter du 08/06/2022. Pour avis. La Gérance

AL22003263

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL CREATRICE
SARL au capital de 500 000 euros
Siège social
Château de la Crée 21590 SANTENAY
491 304 911 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 08/06/2022, l'associé unique a nommé en qualité de cogérants : M. Mark EVENSTAD demeurant 750 E 5th Street, Reno (Nevada) 89512 ; M. Benjamin FIELD IV, demeurant 1860 Shoreline Drive, Wayzata, MINNESOTA 55391 (USA), en remplacement de M. Ryan HARRIS, cogérant démissionnaire ; Mme Grace, Katherine EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Gunnar EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Tor EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391. Tous les cogérants sont nommés pour une durée illimitée à compter du 08/06/2022. Pour avis. La Gérance

AL22003264

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL CHATEAU DE LA CREE
SARL au capital de 1 214 435 euros
Siège social
Château de la Crée 21590 SANTENAY
452 219 033 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 08/06/2022, l'associé unique a nommé en qualité de cogérants : M. Mark EVENSTAD demeurant 750 E 5th Street, Reno (Nevada) 89512 ; M. Benjamin FIELD IV, demeurant 1860 Shoreline Drive, Wayzata, MINNESOTA 55391 (USA), en remplacement de M. Ryan HARRIS, cogérant démissionnaire ; Mme Grace, Katherine EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Gunnar EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Tor EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391. Tous les cogérants sont nommés pour une durée illimitée à compter du 08/06/2022. Pour avis. La Gérance

AL22003265

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EVAL FORMATION
SASU au capital de 1000 €
Siège Social
14 Rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
911497634 RCS de DIJON

Par AGE du 12/07/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 12 Rue de la Part-Dieu 69003 LYON 03, à compter du 12/07/2022. Radiation au RCS de DIJON et immatriculation au RCS de LYON

AL22003269

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : SCI LES DISSES.
Forme : SCI.
Capital social : 200000 euros.
Siège social : 37 Rue DU 18 DECEMBRE, 21700 NUITS-SAINT-GEORGES.
799629589 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGO en date du 22 juin 2022, à compter du 22 juin 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :- Monsieur André PERRIN, demeurant 7 rue de la Bergerie, 52190 St Broingt les Fosses en remplacement de Monsieur Patrick MESTANIER et Madame Pascale GAILLARD
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22003270

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dénomination : PIERRE NAIGEON.
Forme : SAS.
Capital social : 7622,45 euros.
Siège social : 1 Route DE SAINT PHILIBERT, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN.
383484706 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGO en date du 30 juin 2022, les actionnaires ont pris acte de la modification de commissaire aux comptes :
- SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES ANDRE & ASSOCIES (titulaire partant)
- ANDRE THIERRY (suppléant partant)
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL22003271

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LA CREE
SCI au capital de 1 500 euros
Siège social
Château de la Crée 21590 SANTENAY
450 011 499 RCS DIJON.

Aux termes d'une décision en date du 08/06/2022, l'associé unique a nommé en qualité de cogérants : M. Mark EVENSTAD demeurant 750 E 5th Street, Reno (Nevada) 89512 ; M. Benjamin FIELD IV, demeurant 1860 Shoreline Drive, Wayzata, MINNESOTA 55391 (USA), en remplacement de M. Ryan HARRIS, cogérant démissionnaire ; Mme Grace, Bradford EVENSTAD, demeurant 3800 Run Row, Naples, FL 34102 USA ; Mme Grace, Katherine EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Gunnar EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Tor EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391. Tous les cogérants sont nommés pour une durée illimitée à compter du 08/06/2022. Pour avis. La Gérance

AL22003281

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DOMAINE EVENSTAD
SARL au capital de 6 450 170 euros
Siège social
Château de la Crée 21590 SANTENAY
810 865 840 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 08/06/2022, l'associé unique a nommé en qualité de cogérants : M. Mark EVENSTAD demeurant 750 E 5th Street, Reno (Nevada) 89512 ; M. Benjamin FIELD IV, demeurant 1860 Shoreline Drive, Wayzata, MINNESOTA 55391 (USA), en remplacement de M. Ryan HARRIS, cogérant démissionnaire ; Mme Grace, Katherine EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Gunnar EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391 ; M. Tor EVENSTAD, demeurant 2520 Cedar Ridge Road, Woodland, MINNESOTA 55391. Tous les cogérants sont nommés pour une durée illimitée à compter du 08/06/2022. Pour avis. La Gérance

AL22003283

NON DISSOLUTION

CF HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social
9 rue Bailly-Maître
21190 MEURSAULT
833 161 516 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Gérant

AL22003301

TRANSFORMATION

STAR TERRASSEMENT
Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 35 000 euros
Siège social
RD 9 21540 MESMONT
404 775 173 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26/06/2022 prenant effet rétroactivement au 02/06/2022, l'Associé unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 35 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf règlementation applicable contraire.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par M. André BARBE, demeurant 10 avenue du Pavé, 21540 SOMBERNON, Président.Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30/06/2022, la société BRENOT CONSULTING TP, EURL ayant son siège 7 rue de la Tiare, 21110 TART, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. André BARBE, démissionnaire.
Pour avis
Le Président

AL22003305

MODIFICATION DU CAPITAL

E.A.R.L. FORNEROT JEROME
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 360 910 euros
Siège social
8, rue des Lavières
21190 SAINT-AUBIN
901 942 078 R.C.S. DIJON

Aux termes de décisions de l'associé unique du 1er juillet 2022, le capital social a été réduit d'une somme de 216 546 euros, pour être ramené à 144 364 euros par voie de remboursement partiel de toutes les parts.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
Ancienne mention : Le capital est fixé à 360 910 euros, divisé en 36 091 parts sociales de 10 euros chacune.
Nouvelle mention : Le capital est fixé à 144 364 euros, divisé en 36 091 parts sociales de 4 euros chacune.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL22003310

Suivez-nos publications sur Instagram

MODIFICATIONS DES STATUTS

VETZEN
Société par actions simplifiée
à capital variable
Siège social
7 Rue du Temple
45170 NEUVILLE AUX BOIS
829 708 064 RCS ORLEANS

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2022, la Société D.E.F.I.I., Société par actions simplifiée, au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 48 Rue de Fontaine – 21121 DAIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 893 922 278 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de la Société POWDER ISLAND, démissionnaire, à effet du 31 mai 2022.
Lors de cette même Assemblée, il a été constaté la démission de la Société D.E.F.I.I., de ses fonctions de Directrice Générale et il a été décidé de nommer en remplacement aux fonctions de directrices générales, à effet du 31 mai 2022 :
. La Société ESCAPE VET, dont le siège social est l'étang Hatier route de Marcilly – 45510Vienne en Val, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Société d'ORLEANS, représentée par Monsieur Bryce HAMEAU,
. La Société KIWE, dont le siège social est 45 Rue Gabriel Péri – 78210 SAINT-CYR L'ECOLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Société sous le numéro 801 561 432 RCS VERSAILLES, représentée par Monsieur Fabrice GRAS,
. La Société POWDER ISLAND, dont le siège social est 7 Rue du Temple – 45170NEUVILLE-AUX-BOIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Société sous le numéro 894 346 717 RCS ORLEANS, représentée par Monsieur Philippe PERNOD
Lors de cette même Assemblée, il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes à effet du 31 mai 2022 : Toutes prestations de services auprès de toutes entreprises et notamment dans les domaines suivants : animation, conseil, stratégie, finances, formation, politique commerciale, management, juridique, organisation et gestion, informatique, développement, marketing, nouvelles technologie/innovations, direction générale, exercice de mandats sociaux ou autres ;
- prendre des participations dans toute société, accompagner des business angels ou conseiller des investisseurs
- La gestion de ses participations financières
Lors de cette même Assemblée, il a été décidé de transférer le siège social du 7 Rue du Temple, 45170 NEUVILLE AUX BOIS au 115B, Avenue du Drapeau – 21000 DIJON, à effet rétroactif du 1er mai 2022 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ORLEANS sous le numéro 829 708 064 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Présidente :
La Société D.E.F.I.I., Société par actions simplifiée, au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 48 Rue de Fontaine – 21121 DAIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 893 922 278 RCS DIJON, représentée par Monsieur Jean-Jacques DENTZ, Président.

AL22003314

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

JUNON
Société à responsabilité limitée
au capital de 38 112,25 euros
Siège social
9 Rue Adolphe Dietrich
21000 DIJON
RCS DIJON 429 056 823

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 février 2022, il a été décidé de modifier l'article 2 des statuts en y rajoutant le paragraphe suivant :« Elle a également pour objet :
- Location de véhicules de compétition,
- Vente de véhicules de compétition,
- Achat et revente de matériels d'occasion,
- Conseil en management,
- Vente de marchandises dans le secteur automobile. »
Pour avis et mention
La Gérance

AL22003331

// GÉRANCE

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CESSION D'AUTORISATION DE STATIONNER

Par ASSP en date du 22/06/2022 enregistré le 06/07/2022 sous le n°2022 00063881 2104P01 2022 A 02265 au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1, l'autorisation de stationner n°2 et du véhicule taxi qui y est rattaché, constitutif d'un fonds d'activité d'exploitant de taxi sis à NOGENT-LES-MONTBARD (21500), a été cédée par Madame Marylène JULLIEN née PETIOT connue sous le nom commercial TAXI ADELLA (SIRET 401 145 511 00036) à la société AMBULANCE TAXI ROSE (RCS DIJON N°420 417 966). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par le cabinet 2T CONSEIL, dont le siège est au 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour insertion.

AL22003260

SARL THOMAS TISSANDIER
4 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON

AVIS DE CESSION D'AUTORISATION DE STATIONNER

Par ASSP en date du 22/06/2022 enregistré le 08/07/2022 sous le n°2022 00065288 2104P01 2022 A 02304 au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1, l'autorisation de stationner n°1, constitutif d'un fonds d'activité d'exploitant de taxi sis à MONTBARD (21506), a été cédée par Monsieur Christian JULLIEN connu sous le nom commercial MONTBARD TAXI (SIRET 343 914 834 00035) à la société CREANCEY TAXI SERVICE (RCS DIJON N°479 890 360). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par le cabinet 2T CONSEIL, dont le siège est au 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour insertion

AL22003288

// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures du 18/07/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
RUFFEY-LES-ECHIREY: Parcelle en nature de jardin - Urbanisme : Zone N du PLU
12 a 15 ca
- Les ouzerolles: G-600
VOSNE-ROMANEE: Ensemble composé d'une ancienne maison d'habitation et de parcelles en nature de vigne situées en zone AOP Vosne-Romanée 1er Cru - Objectif : Maintien de l'exploitant - Urbanisme : PLU
- parcelle AM134 : zone Avs
- parcelle AM136 : zone Avs et UA
- parcelle AM38 : zone UA
11 a 48 ca
- De la mairie: AM-38 - Les chaumes: AM-134[38]-136[37] (avec bâtiments)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/08/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22003315

VENTE

Selon acte sous seing privé en date du 30 juin 2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON le 6 juillet 2022 selon le n° de dossier 2022 00063869, référence 2104P01 2022 A 02266, la société **MERGOZZO**, SAS au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à MONTBARD (21500) – 13bis rue Carnot, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°813 538 949, a vendu à la société **MERGOZZO & CIE**, SAS au capital de 50.000,00 €, dont le siège est à VILLETANEUSE (93430) – 15 avenue de la Division Leclerc, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n°913 785 010 : un fonds de commerce de création, d'élaboration, de réalisation de prototypes, de modèles, de préfabrications et de parements minces dans le domaine du design et de la décoration, sis et exploité dorénavant à VILLETANEUSE (93430) – 15 avenue de la Division Leclerc connu sous le nom commercial MERGOZZO, pour lequel la société MERGOZZO est immatriculée au RCS de DIJON sous le n°813 538 949 moyennant un prix de 183.165,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 170.000,00 € et aux éléments corporels pour 13.165,00 €. Entrée en jouissance : le 1er juillet 2022. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds, à savoir dorénavant à VILLETANEUSE (93430) – 15 avenue de la Division Leclerc et pour la correspondance domicile est élu au Cabinet de Maître Serge DUPIED, avocat de la SELARL Serge DUPIED, situé à NANCY (54000) – 33bis rue Saint Michel, en qualité de séquestre.
Pour avis

AL22003252

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

LES MARAIS
SCI au capital de 1 219,59 euros
Siège social : 13 rue des Gravières
21200 MONTAGNY-LES-BEAUNE
378 809 321 RCS DIJON

L'AGE du 15 février 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Mathilde SAUVAGEOT, demeurant 13 rue des Gravières – 21200 MONTAGNY-LES-BEAUNE, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés 13 rue des Gravières

ANNONCES LÉGALES

– 21200 MONTAGNY-LES-BEAUNE.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

AL22003136

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES MARAIS

SCI en liquidation
au capital de 1 219,59 euros
Siège social et siège de liquidation :
13 rue des Gravières
21200 MONTAGNY LES BEAUNE378 809 321 RCS DIJON

L'AGO réunie le 20 juin 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Mathilde SAUVAGEOT, demeurant 13 rue des Gravières – 21200 MONTAGNY-LES-BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL22003137

DISSOLUTION

AMBROISE TOUS SERVICES

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social
57 Rue de l'Aigle de Meaux
21170 FRANXAULT
888 190 303 RCS DIJON

Selon une décision du 15/05/2022, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Nicolas AMBROISE, demeurant 57 Rue de l'Aigle de Meaux, 21170 FRANXAULT exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé 57 Rue de l'Aigle de Meaux, 21170 FRANXAULT, adresse où doit être envoyée la correspondance. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS du Greffe du TC de Dijon

AL22003250

CLÔTURE DE LIQUIDATION

V'LA LE VRAC

SARL en liquidation
au capital de 27 217 €
ayant son siège social
et de liquidation
à 1 Rue du Panier
21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE VINGEANNE
immat. RCS DIJON 887 632 750

Aux termes d'une décision en date du 08/07/2022, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Anne-Sophie MOUCHARD1 rue du Panier 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE SUR VINGEANNE), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre. Pour avis, Le Liquidateur.

AL22003251

// CONSTITUTION

KINE SANTE SPORT
SCI au capital de 1 000 €UROS
Siège social
124 route de Dijon
21910 SAULON-LA-RUE

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : KINE SANTE SPORT
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Siège Social : 124 route de Dijon – 21910 SAULON-LA-RUE
Objet social : La société a pour objet : - l'acquisition par voie d'achat, apport, échange, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, ou autrement de tous terrains, de tous immeubles bâtis ou non bâtis à usage professionnel, commercial, industriel et d'habitation ; - l'édification de toutes constructions ;- la propriété, l'exploitation, la location pour toutes destinations et tous usages, la gestion du patrimoine immobilier de la société ; - la souscription, l'acquisition, et la gestion de toutes actions, obligations et parts sociales.Et généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés.
Capital Social : 1 000 €uros,
Montant des apports en numéraires : 1 000 €uros
Gérance : A été désignée gérante :- Mademoiselle SABRI Caroline – 44 rue de Longvic – 21000 DIJON
Acte constitutif : Acte sous seing privé en date à SAULON-LA-RUE du 7 juillet 2022
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour insertion,
SABRI Caroline
Gérante ayant reçu pouvoir à cet effet.

AL22003219

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 01/07/2022 à IS SUR TILLE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI. Dénomination sociale : JMD2. Siège social : 3 Impasse Faubourg de la Tour, 21120 IS SUR TILLE. Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : M. David VAUTIER, demeurant 3 Impasse Faubourg de la Tour 21120 IS SUR TILLE. Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Pour avis. La Gérance

AL22003243

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à ECHEVRONNE en date du 11/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : EURL. Dénomination sociale : LAURENT MICHELET. Siège social : 3 Ruelle Simon, 21420 ECHEVRONNE. Objet social : La création, la propriété, l'exploitation sous toutes ses formes de tous commerces et activités commerciales ayant pour objet le négoce de vins, avec ou sans élevage, avec ou sans vinification ; Le négoce de vins, spiritueux et de toute autre boisson alcoolique ou non ; Toute prestation de services, toute vente de produits se rapportant à cette activité ; La dégustation de vins et produits de la vigne, œnologie, œnotourisme ; Activité de propriétaire récoltant ; la vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles et viticoles des produits de cette exploitation ainsi que toutes activités se rapportant à cette activité de production et d'exploitation ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1 500 euros. Gérance : Monsieur Laurent MICHELET, demeurant 3 Ruelle Simon 21420 ECHEVRONNE, assure la gérance. Pour avis. La Gérance

AL22003244

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 11/07/2022, il a été constitué une SARL
Dénomination : LES VERANDAS JURASSIENNES
Siège Social : 8 Rue Lucien Dupont 21160 MARSANNAY LA COTE
Capital : 3000 €
Activités principales : Conseil et commercialisation de menuiseries, huisseries, vérandas en aluminium, en bois, ou autre matière; pergolas, toiture, balcons et loggia ou toute autre installation.
Durée : 99 ans
Gérance : Mme FATEHI Dorothée 8 Rue Lucien Dupont 21160 MARSANNAY LA COTE et M. GENTY Joël 15 Rue Pointelin 39100 DOLE
Immatriculation au RCS de DIJON

AL22003272

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/07/2022, il a été constitué une Société civile présentant les caractéristiques suivantes
Dénomination sociale : OBSIDIENNE.
Capital : 53 000 euros.
Siège social : 2 Rue champs du four Hameau du Thoreille MIMEURE (21 230).
Objet : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, l'attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier; L'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble. La mise à disposition de ses associés. La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tous autres titres ; Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers ; La cession des biens dont elle sera propriétaire pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société. Et généralement, toutes déclarations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans.
Gérance : Lionel et Adeline CONTANT demeurant 2 Rue champs du four Hameau du Thoreille - MIMEURE (21 230), gérants statutaires de la société pour une durée non limitée.
Immatriculation au RCS Dijon.
La gérance, Lionel et Adeline CONTANT.

AL22003282

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date des 29 et 30 juin 2022 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société civile immobilière
DENOMINATION : CAMEYNE
CAPITAL : 1.000 Euros divisé en 1.000 parts sociales de 1 Euro chacune.
SIEGE SOCIAL : 24 Rue de Mayence – 21000 DIJON
OBJET : Cette société a pour objet :
- l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,
- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,
- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,
- la conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles.
Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés.
GERANCE :
M. Bertrand CHALUMEAU – 4 Rue des Petits Fruits Rouges 21121 FONTAINE LES DIJON
M. Thibaut THEVENIN – 9 Rue Jean Belin 21200 BEAUNE
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON
Pour avis

AL22003302

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : GPR ENERGIES
Siège : 1, rue des Ruchottes - 21121 AHUY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 50 000 €
Objet : L'exploitation directe ou la location de tout fonds de vente, d'installation, de maintenance et de réparation, de systèmes utilisant l'énergie solaire, thermique, photovoltaïque et les énergies renouvelables, et plus généralement toutes opérations connexes tendant à favoriser son activité
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Présidence :
P.G. DEVELOPPEMENT, société civile au capital de 225 100 €, dont le siège social est situé 10 allée des Chênes - 21380 ASNIERES-LES-DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 481 037 679, représentée par son gérant, M. Pascal GAUCHE
Directeur Général : RP Développement, SAS au capital de 519 728 €, dont le siège social est situé 29 allée les Hauts du Bois de Grancey - 21380 MESSIGNY-ET-VANTOUX, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 887 497 717, représentée par son Président, M. Romain PASCAL
Immatriculation au RCS DIJON
POUR AVIS
Le Président

AL22003312

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 6 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : GD COBAT
Siège social : 48 rue de Talant, 21000 DIJON
Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger : la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Ghislain DURAND, demeurant 8 rue de la Petite Fin - 21410 ANCEY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL22003313

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 13/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Ferme du Prinçon
Siège social : 1 Chemin du Prinçon – Route Départementale 34 – 21110 TART.
Objet social : La société a pour objet l'exercice d'activités agricoles et commerciales. Dans le domaine des activités agricoles, la société a pour objet toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle conformément à l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime et les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Elle peut notamment pour favoriser son développement : procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ; prendre à bail tous biens ruraux ; exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-37 du code rural et de la pêche maritime ; exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition en application de l'article L. 411-2, dernier alinéa du code rural et de la pêche maritime ; vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles. Dans le domaine des activités commerciales, la société a pour objet l'achat-revente de produits maraîchers et plus généralement de tous produits alimentaires, toutes prestations de travaux agricoles, l'activité d'expert en assurance. En ce qui concerne l'activité commerciale, elle n'a pas obligatoirement un caractère accessoire sans que pour autant elle puisse revêtir une trop grande importance.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 450 000 euros
Gérance : M. Geoffrey PAUTET, demeurant 1 Chemin du Prinçon – Route Départementale 34 – 21110 TART, assure la gérance
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL22003318

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à DIJON en date du 30/06/2022, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: SCI HMS
Forme: Société civile immobilière.
Siège: 15 rue Général JOUBERT 21000 DIJON
Objet: La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation ou la location de tous terrains, immeubles et biens immobiliers.
Durée: 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.
Capital: 1 000 € .
Gérance: Monsieur Jaouad ZOUAGHI demeurant à DIJON (21000), 15 Rue Général JOUBERT.
Cessions de parts : Agrément des cessionnaires par AGE
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis et mention
La gérance

AL22003330

NIÈVRE

// MODIFICATION

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec.
VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SUPERMARCHE DES VAUX D'YONNE

SAS Au capital de 1 002 000 euros
Siège social
Avenue du Champ de Foire
58800 CORBIGNY
RCS NEVERS 308 530 690

Suivant délibérations de l'AGOA du 23 Juin 2022, il a été. décidé les modifications suivantes à compter du même jour.
Les mentions anciennes se trouvent frappées de caducité.
COMMISSAIRES AUX COMPTES
ANCIENNES MENTIONS
Titulaire : E.T.C S.A, Place de l'Europe - 89000 ST GEORGES. SUR BAULCHE.
Suppléant : Cabinet BIZOUARD S.A, 43Bis rue du Château -. 77100 NANTEUIL LES MEAUX.
NOUVELLES MENTIONS
Titulaire : Sté E.T.C AUDIT SARL, Place de l'Europe - 89000. ST GEORGES SUR BAULCHE.
Suppléant : Idem
Pour avis, le président

AL22003242

NON DISSOLUTION

ALIAS CONSEIL SAS

SAS au capital social de 100 Euros
Siège social
12, rue du Champ de Foire
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 814 208 807

En date du 14.06.2022, l'assemblée générale, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite. d'exploitation de la société.
Pour avis

AL22003253

JOUFFROY & FILEAS
Notaires et Avocats
43 rue Devoge
21000 Dijon

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER DE MAGNEMONT

SC au capital de 140777,58 euros
Siège social
CHALVRON
58190 Saint-Aubin-des-Chaumes
443 536 362 RCS de Nevers

La décision unanime des associés du 09/07/2022 a pris acte de la démission des fonctions de co-gérant de M. MOREL DE VILLIERS Chantal.
Mention au RCS de Nevers

AL22003300

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ASSP en date du 06.07.2022, enregistré au SFPE de NEVERS le 11.07.2022, Dossier 2022 00018034
La Société TAXI TRANSPORT DE LA ROUTE BUISSONNIERE, SARL au capital de 7 600 € dont le siège social est à DORNECY (58530) - 1 Route de Clamecy immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 751 703 018 a cédé à la Société TAXI OLIVIER, SARL au capital de 1 000 € dont le siège social est à CERVON (58110) - 5, Place de la Bascule, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 914 776 224, une branche autonome d'activité d'un fonds artisanal de taxi exploité à DORNECY (58530) moyennant le prix de 69 275 €. L'Acquéreur a la pleine propriété de la branche d'activité cédée le 06.07.2022 et la jouissance par la prise de possession réelle et effective le même jour.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, par acte extra-judiciaire pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet d'Avocats FIDUCIAL SOFIRAL, 12, rue Lamartine 58000 NEVERS.
Pour avis

AL22003332

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 6 SEPTEMBRE 2022à 10h30
COMMUNE DE POUQUES-LORMES (Nièvre)
Lot unique : Une parcelle de terre et pré cadastrée de la façon suivante : Section ZE n°27 lieu-dit « Le Dessertie » pour une contenance de 2ha 128 40ca
Sur la mise à prix de :MILLE HUIT CENTS EUROS (1 800 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité du quart puis de moitié pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 15/07/2022. Me Olivier LEVOIR
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Olivier LEVOIR au 09.61.20.61.98, rédacteur du cahier des conditions de vente et dépositaire d'une copie, ou au Greffe du Juge de l'exécution près le Tribunal Judiciaire de Nevers où le cahier des conditions de vente est déposé et où quiconque peut en prendre connaissance sans frais.
VISITE du bien prévue le 26 août 2022 à 14h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL22003298

// DIVERS

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social
BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

CESSION DE FONDS COMMERCE

Suivant acte SSP en date à TANNAY du 29.06.2022, enregistré. le 12.07.2022 au SPFE de NEVERS, Dossier 2022 00018031,. référence 5804P01 2022 A 477,
Mme Anne-Marie GAUFROY née GRASSET le 29.10.1957 à TEIGNY (Nièvre), demeurant à TANNAY (58190) 21 Bis Avenue de la Fringale, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 505 057. 992, exploitant en nom propre,
a cédé à Mme Julie RAMEAU née le 31.08.1993 à CLAMECY (Nièvre), demeurant à DORNECY (58530) 8 Route de la Commun son fonds de commerce de débit de tabac, librairie, dépôt de journaux et de presse, le commerce de détail de souvenirs, cadeaux et bimbeloteries, jeux, loto et PMU s'y rapportant, boissons à emporter, dépôt de pains et débit de boissons, sis et exploité à TANNAY (58190), 10, Place Charles CHAIGNEAU, connu sous le nom l'enseigne MAISON DE LA. PRESSE,
avec entrée en jouissance au 29.06.2022 et au 30.06.2022 relativement au débit de tabac au prix de 340.000 euros, s'appliquant aux éléments corporels pour 40.000 euros et 300.000 euros pour les éléments incorporels.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, au lieu du fonds de commerce à TANNAY (18190), 10 Place Chaigneau.
Pour avis,

AL22003267

OFFICE NOTARIAL DU VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire (Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL
Suivant testament olographe en date du 26 mai 2016, Monsieur Jean-Francis VAREILLE, en son vivant retraité, demeurant à PREMERY (58700), 33 rue de Lurcy, né à GOUSSAINVILLE(95190), le 10 juin 1946. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à NEVERS (58000), le 8 avril 2022 a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58400),référence CRPCEN : 58051, le 8 juillet 2022. Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL22003279

CESSION DE FONDS COMMERCE

Suivant acte SSP du 05 juillet 2022 enregistré le 06 juillet 2022 au SIE NEVERS, Dossier 2022 00017873, référence 5804P01. 2022 A 00474,
Madame Anita TURK, dont l'établissement principal est sis 61 rue Guy Moquet 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 538 202 847,
A cédé à
TONY TURK SERVICES.
SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 61 rue Guy Moquet 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée au RCS. de NEVERS sous le numéro 915 091 219,
Son fonds de commerce de services à la personne à domicile relatifs aux petits travaux de jardinage et divers services qu'elle exploitait à VARENNES-VAUZELLES (58640) 61. rue Guy Moquet.
Cette vente a été consentie au prix de 12 280 euros, avec. entrée en jouissance au 1er juillet 2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par COGEP AVOCATS sis 3 rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Pour avis.

AL22003292

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ,substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de COSSAYE: ZONE RNU
Avec bâtiments habitation et exploitation
11 ha 43 a 17 ca
- Les preaux: B-1006-1007-1008(*)-1009-1010-1011-1425[1005]-1426[1005]
Cmne de LIVRY: ZONE N
2 ha 05 a 77 ca
- Clos de riousse: ZM-41-42-50-51-52-54-55-56-59-154[48]-156[49]-159[57]-163[150]-164[161]-168[165]-169[165]-174[46] - Riousse: D-1427-1428-1429-1430-1431
Cmne de LURCY-LE-BOURG: ZONE RNU
Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente
34 ha 05 a 19 ca
- Champ des vignes: ZK-70[60] - Champs de marre: ZK-45-46-48-49(*)-73[50] - Le briot: ZI-9-10 - Le chiquenalt: C-310 ZK-61 - Le griffon: ZP-51 - Le pre chambon: ZL-1-49[3](*) - Les preles: C-315-317-318(*) - Marre: C-565-566-567-587-588-589-590-591-592-599-887[569]-889[570]-890[576]-893[577]-895[585]-897[586]-899[593]-918[594] - Pre chambon: ZM-15-16-48[11]-56[11]
Cmne de LURCY-LE-BOURG: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
18 ha 69 a 40 ca
- Buisson jasier: ZK-24-25-26(*) - La rouche: ZK-7(*)-8-9(*)-10(*)-11-12 - Les petits quarts: ZK-33-34-35-36
Cmne de SAINT-FRANCHY: ZONE RNU
Occupé mais bail résilié dans l'acte de vente
10 ha 66 a 80 ca
Buisson du mare: ZB-11-12-13 - Les chetives chaumes: ZD-2(*)-4-5
Cmne de MONTIGNY-SUR-CANNE: ZONE RNU
Présence d'une ruine
18 ha 84 a 84 ca
- Bellevue: E-167 - Buisson brieux: E-113 - Champ de la foret: E-172[166] - Le ravry: E-17 - Pre de la foret: E-115-116-117
Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: ZONE N
1 ha 28 a 77 ca
- La grande chaume: ZH-234[113](J)-234[113](K)-242[103]-243[103]-245[102]-247[101]-249[100]-272[241]-275[244] - Les champs de cri: B-103
Biens à louer :
Cmne de TRESNAY : ZONE RNU
Présence de deux bâtiments agricoles
66 a 33 ca
- 'Alligny': B- 135(P)- 750[133](*)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 08/08/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22003316

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire au sein de la SCP JP JACOB, le 5 juillet 2022, Mr COULON Régis André Gaston et Mme ROBERT Mireille Josette Claude, son épouse,demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE(Nièvre) 51 rue de Donzy, mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, à la mairie de VARENNES VAUZELLES (Nièvre) le 21/7/1979, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.Les oppositions des créanciers s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB Notaire

ANNONCES LÉGALES

à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre)14 rue du Maréchal Leclerc.En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire
POUR INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL22003304

SCP JP JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 9 juillet 2022,
Mr COURQUIN François Joseph et Mme ZINKOVITZ Denise Irène Yvonne, son épouse dt à DONZY (Nièvre) Le Cabets La Maisonnette, mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à LEVALLOIS-PERRET (92300) le 3 février 1962, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandé avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à la SCP JP JACOB, 14 rue du Maréchal Leclerc, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire
POUR INSERTION
Me JACOB, Notaire.

AL22003306

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

Dénomination : LE MOULIN DE GRANDRY.
Forme : SCI.
Capital social : 440000 euros.
Siège social : Le Moulin de Grandry - Grandry, 58110 DUN-SUR-GRANDRY.829385616 RCS de Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 30/06/2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, fixé le siège de liquidation au siège social, et nommé en qualité de liquidateur Madame Muriel HERBIN, demeurant 18 rue Sinton - FOSSES LA VILLE (Belgique).

AL22003255

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BOUCHERIE ST BARTHELEMY

SAS au capital social de 1 500 Euros
Siège social
28, rue du Commerce
58330 SAINT-SAULGE
R.C.S. NEVERS 852 306 976

Par délibération de l'Assemblée Générale en date du 12 juin 2022, la société St Saulge - SODEPAR, société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros, ayant son siège social 28 rue du Commerce, 58330 ST SAULGE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 851 766 220 RCS NEVERS, associée unique de la société BOUCHERIE ST BARTHELEMY, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis.

AL22003276

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CD FINANCES

société civile
au capital social de 3 900 Euros
Siège social
9 Place Emile Zola 58500 CLAMECY
SIREN 488 462 078 R.C.S. Nevers

Le 27 Juin 2022, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour M Denis GUENOT demeurant 9. Rue Vaugorges, a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 9 Place Emile Zola 58500 CLAMECY.
Pour avis.

AL22003286

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI FREBY

Société civile en liquidation
Au capital de 762,25 euros
Siège social
Maupertuis 58320 PARIGNY LES VAUX
Siège de liquidation
Maupertuis 58320 PARIGNY LES VAUX
349 705 426 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO du 17.05.2022 au siège de la liquidation, les associés ont approuvé le compte définitif de la liquidation, déchargé Mme Ginette FREBY, demeurant. Maupertuis 58320 PARIGNY LES VAUX, de son mandat de. liquidateur, lui ont donné quitus de sa gestion et ont prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de la. liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL22003308

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement par Docusign en date des 11 et 12/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination: ANVIS GUESTHOUSE & EVENT. Sigle : ANVIS G&E. Siège : 3 rue de la Basilique - 58000 NEVERS . Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 10000 euros. Objet: l'acquisition, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la valorisation du ou des immeubles par la réalisation de tous travaux de construction, d'amélioration et de rénovation,l'entretien et l'aménagement de ces immeubles, la gestion immobilière sous toutes ses formes d'immeubles à usage d'habitation ou professionnel, l'acquisition de mobilier,. équipements, agencements et aménagements destinés à garnir les locaux à usage d'habitation ou professionnel, l'exploitation de tous locaux, à usage d'habitation ou. professionnel destinés à être loués en meublé à des. particuliers ou à des professionnels, la location, saisonnière ou non, en meublé d'immeubles, la location ou la mise à disposition de tout ou partie du bien immobilier à destination de salariés ou consultants du groupe Anvis, la. réalisation d'animations culturelles, sportives, découvertes, l'organisation d'évènements, de réceptions, de. manifestations, de conférences, de colloques, de séminaires, et d'événements à destination des entreprises ou des particuliers, la location de salles ou d'espaces pour. séminaires et réceptions. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Transmission des actions : La cession des actions de. l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Olaf HAHN, de nationalité allemande, demeurant à Alte Leipziger Strasse 13 - 63584. GRUNDAU-ROTHENBERGEN (Allemagne). Directeur général : Madame Silvia Kristina MAIER, de. nationalité allemande, demeurant à Alte Leipziger Strasse 13 - 63584 GRUNDAU-ROTHENBERGEN (Allemagne). La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. POUR AVIS, le Président

AL22003266

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 08/07/2022 constitution de la SAS : Jérôme Grobarcik Immobilier.
Capital social : 100 euros.
Siège social : 675, rue des hauts du Champaul 58130 URZY.
Objet :
- l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou en parties et l'échange de tous terrains, immeubles et droits immobiliers ;
- la gestion et la conduite de travaux, et le négoce de tous matériaux de constructions et du bâtiment ;
- la distribution, l'achat, la vente ou la revente de tous produits, de toutes prestations, de tous services, y compris la négociation et l'intermédiation pour agir au nom et pour le compte d'autrui dans le cadre de ces activités notamment à titre d'agent commercial si la société bénéficie d'un ou plusieurs mandats pour le compte d'autres entreprises industrielles, commerciales ou de prestations de services, l'activité de centrale d'achat ;
Président : M. Jérôme GROBARCIK demeurant 675 rue du. Champaul 58130 URZY.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous. réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : sauf en cas. d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers, sont soumises à. l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit. de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL22003280

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/07/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI VAROIS MORVAN
Forme : SCI
Capital social : 200 000 €
Siège social : Le Bourg, 58230 MOUX EN MORVAN
Objet social : L'acquisition, la construction, l'entretien, l'amélioration, la mise en valeur, l'administration et la gestion, a titre civil, de tous immeubles bâtis ou non, bien et droit immobiliers dont elle est ou sera propriétaire ou aura la jouissance par quelque moyen que ce soit.
Gérance : Mme Patricia MANTEL demeurant Le Bourg, 58230 MOUX EN MORVAN
M. Romain MANTEL demeurant 38 rue des côteaux ensoleillés, 83150 BANDOL
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22003287

RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

YONNE

// MODIFICATION

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

NON DISSOLUTION

GFA DES NEGRITELLES

TRUCY SUR YONNE
Ferme de SAINT HUBERT

Prorogation de durée
Aux termes d'une assemblée extraordinaire des associés du Groupement Foncier Agricole dénommé GFA des NEGRITELLES au capital de 73.175, 53 € ayant son siège social à TRUCY SUR YONNE 89460 Ferme de SAINT HUBERT,immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le N° 349 590 430 il a été décidé de proroger ladurée de la société de 40 années ce qui aura pour conséquence de porter cette durée jusqu'au 7 Mars 2062 sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée. L'article cinq des statuts été modifié en conséquence.

AL22003257

EUROPE TECHNOLOGIE - SOLUTION POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

SAS au capital de 1 000€
13 rue de la marne, 89100 sens
892 050 386 RCS Sens
L'AGE a décidé, le 1/7/2022, de transférer le siège social de la société au 2 rue des champs d'aloup, 89100, sens
Mention au RCS de Sens

AL22003268

MODIFICATION DU CAPITAL

Perte de la moitié du capital
Aux termes de l'Assemblée Générale du 4 JUILLET 2022, de la société. Sigle : SAS NTD au capital de 5 000 Euros, siège social : 9 AV G.Pompidou-89100 Sens, RCS 819 402 892. Conformément à l'article L225-248 du code du commerce, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.Mention en sera faite au RCS de SENS.Pour avis

AL22003278

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCEA DES DUBOIS

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 40 673,40 euros
Siège social
12 Les Dubois
Saint-Martin-sur-Ouanne
89120 Charny Orée de Puisaye
R.C.S. SENS 330 307 877

Aux termes de l'AGE en date du 30/06/2022, transfert du siège social qui était établie au, 12 les Dubois, Saint Martin sur Ouanne 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE, à Les Clausses, Grandchamp 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE, à compter du même jour. Modification de L'art.4 des statuts. Mention au RCS de SENS. Pour avis, le cogérant.

AL22003290

S.J.B. Société d'Avocats

ADMINISTRATEUR

LAMBLIN FILS

Société Anonyme
au capital de 400 000 euros
Siège social
MALIGNY - 89800 CHABLIS
340 442 409 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle a pris acte du décès de Madame Ida LAMBLIN et a décidé de ne pas procéder à son remplacement dans ses fonctions d'administrateur.

AL22003293

S.J.B. Société d'Avocats

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLISSEMENTS FRECHOT

Société par actions simplifiée
au capital de 76 500 euros
Siège social
2 Rue de la Gare, 89160 CUSY
426 820 262 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2022, il résulte que les mandats de la société AUCAP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Luc PAUPERT, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL22003294

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

STP CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social
24 RUE DE LA POINTE A L'AIGUILLON
89100 ST MARTIN DU TERTRE
RCS SENS 895043560

Aux termes d'une délibération en date du 15 Juillet 2022, l'assemblée générale extraordinaire à pris acte :- de la démission du Président Monsieur SOUYEH SLIMANE et a décidée de nommer Madame SOUYEH CHAYMAE demeurant 24 Rue Pointe à l'Aiguillon 89100 St Martin du Tertre, Présidente de la société- par la nomination à la fonction de Présidente de Madame SOUYEH CHAYMAE, celle-ci modifie en conséquence de l'article 17 des statuts. En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Sens.
La Présidence

AL22003303

MODIFICATION DU CAPITAL

PHARMACIE BLONDET

SELARL de pharmaciens
au capital de 1 000 euros
Siège social
Centre Commercial Intermarché
Rue Chambertrand
89100 SENS
479286270 RCS SENS

Par AGE du 05/04/2022 et du PV de la gérance du 29/06/2022, le capital social a été réduit d'une somme de 490 euros, pour être ramené de 1 000 euros à 510 euros par rachat et annulation de 49 parts sociales appartenant à certains associés. Ce qui rend les mentions suivantes nécessaires :
Ancienne mention 1 000 euros.
Nouvelle mention :510 euros.

AL22003317

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

L.D.

Société civile immobilière
en cours de transformation
en société par actions simplifiée
au capital de 155 euros
Siège social
5 Avenue de Worms
89000 AUXERRE
428 739 874 RCS AUXERRE

Suivant délibération en date du 15 juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Capital :
Ancienne mention : 155 euros, divisé en 100 parts sociales de 1,55 euros chacune.
Nouvelle mention : 155 euros, divisé en 100 actions de 1,55 euros chacune.
Dirigeants :
Ancienne mention : Gérants : M. Daniel LIBOLT 38 Rue d'en Bas - Les Bries 89380 APPOIGNY, Mme Dominique LIBOLT 38 Rue d'en Bas - Les Bries 89380 APPOIGNY
Nouvelles mentions : Président : M. Daniel LIBOLT, demeurant 38 Rue d'en Bas - Les Bries 89380 APPOIGNY.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la collectivité des associés.
Modification sera faite au GTC d'AUXERRE

AL22003319

S.J.B. Société d'Avocats

NOMINATION PRESIDENT + DG

PNEU-CENTRE

Société Coopérative
de Production Anonyme
à capital variable
Siège social
Avenue Jean-Mermoz
89000 AUXERRE
426 920 013 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2022, le Conseil d'Administration a nommé M. Rudolphe DUSEYAU, demeurant 2 bis Rue de la Garenne - 10280 ST MESMIN, Président Directeur Général du Conseil d'Administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, en remplacement de Mme Dolorès VINCENT dont le mandat a pris fin.

AL22003321

S.J.B. Société d'Avocats

COMMISSAIRE AUX COMPTES

JOIGNY OPTIQUE

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social
Centre Commercial Leclerc
Les Latteux, 89400 MIGENNES
344 272 414 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2022, il résulte que les mandats de la société Cabinet Emmanuel Chevignard, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société EQUINOXE, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL22003328

NOMINATION DE CO-GÉRANT

DE LA HAUTE CAVE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 500,00 euros
Siège social
5 la Haute Cave
89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE
488 140 195 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Xavier ACKERMANN demeurant 15 route de Joigny – 89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE, en qualité de cogérant de la société pour une durée illimitée, à compter du même jour.
Pour avis, la gérance.

AL22003333

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Monsieur José FLEURY avise de son intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont il est propriétaire : Sur la commune de POURRAIN (Yonne), la ou les parcelle(s) suivante(s)
Préfixe
Section N° Adresse ou lieudit Contenance
F 3 LES BREOTTES 33 a 30 ca
Préfixe
Section N° Adresse ou lieudit Contenance
ZE 28 MOULIN DE LA BOURRE 18a 00ca18a 00ca
Moyennant le prix principal de MILLE TROIS CENT DIX NEUF EUROS (1319 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de POURRAIN de cet avis de vente, soit à compter du 08/07/2022, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès, notaire à POURRAIN (89240), 7 rue du 24 Août 1944, dûment mandaté à cet effet par le vendeur.L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

AL22003277

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BLEIGNY-LE-CARREAU - terre, pré et bois-taillis - fonds occupé en partie
- 11 ha 92 a 06 ca - Bas de la carniotte: ZI-5 - Bois de bel air: D-399 - Champ muguet: ZC-84[373] - Champ rouger: ZD-10-11 - La carniotte: ZB-62 - La fontaine du courou: D-344 - La pidence: ZD-97 - Le fosse lamblin: D-226 - Les aulnes: ZE-63(J)-63(K) - Les caves: ZI-14(A)-14(B) - Les communaux: ZK-8 - Les gimbrees: ZB-32 - Les levrottes: ZD-42-43 - Les renardieres: ZE-3(J)-3(K)-84[434] - Les tuilleries: D-244 - Les vaux carreaux: ZI-40-52(A)-52(B)
zonage : zones A, N et ZNIEFF du PLU

SAINT-CYR-LES-COLONS - bois-taillis
- 76 a 54 ca - Derriere jarry: H-829 - Feurmousin: H-643 - Temps perdus: B-194
zone N du PLU

VENOY- terre - fonds occupé
- 2 ha 41 a 10 ca - La croix carree: ZR-11(J)-11(K)
- 39 a 70 ca - Grosse pierre: ZB-33
zonage : zone 2AUy du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 8 août 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22003311

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, CRPCEN 89027, le 12 juillet 2022, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial.ENTRE : Monsieur Eric SANTOS-ARASYO, chaudronnier-plombier, et Madame Lisiane Valérie Sandrine VELAY-PETIT, Aide-ménagère, demeurant ensemble à TRUCY SUR YONNE (89460) 18 route de Vézelay Cidex 100B. Monsieur est né à AUXERRE (89000) le 29 novembre 1966,Madame est née à AUXERRE (89000) le 20 juin 1972.Mariés à la mairie de TRUCY-SUR-YONNE (89460) le 13 juin 1998 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Régime matrimonial non modifié. Monsieur et Madame de nationalité française. Apport de bien propre Madame Lisiane VELAY-PETIT déclare apporter un bien sis A SAINTE-PALLAYE (YONNE) 89460, 45 Grande rue, cadastré section D n° 210 ET471, pour une contenance totale de 40 a 86 ca. Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL22003291

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 07/07/2022 ouvrant une procédure de redressement judiciaire au profit de la **Sàrl ADVL** 64-66 Avenue Haussmann 89000 Auxerre (achat, revente d'articles de modélisme), RCS PARIS 503.675.167. Administrateur judiciaire : SCP CBF ASSOCIES en la personne de Me Lou Fléchard 4, Place de Wagram 75017 Paris avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Me Valérie LELOUP-THOMAS 102, Rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL22003256

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL MATHORE

SARL MATHORE
E.U.R.L. au capital de 4 500 Euros
Siège social : 18 Rue Abbé Theriat - 89310 POILLY-SUR-SEREIN
RCS 492 133 855 AUXERRE
Le «31 mai 2022», L'AGE a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/05/2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.

AL22003285

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS AB-BTP

SASU au capital de 5000 €
18 rue des Grahuches 89100 SENS
RCS de Sens 834 066 904

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 Janvier 2021, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL22003259

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL INTER LOISIRS AUTOMATIQUES

SARL au capital de 7 662.45 €
31 RUE DE L'EGLISE 89510 ETIGNY
RCS de Sens B 420669913

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Novembre 2019, la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL22003258

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI LA VILLE.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 122030 euros.
Siège social : 3 Rue VIERGE DES AIDES, 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX.
320403140 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021. Madame Odile CROISIARD, demeurant 4 ter Rue Charles de Gaulle 89530 St Bris le Vineux a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis. Le liquidateur

AL22003273

DISSOLUTION ANTICIPÉE

S.C.I. GEDEDENT

SCI au capital de 1 000 €
Siège social
2 Champcorgeon , CHARNY
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
RCS SENS 428 708 267

L'assemblée générale extraordinaire du 13/07/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/07/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur DUCHAUSSOY GILLES, demeurant 2 CHAMPCORGEON, CHARNY, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce SENS.

AL22003289

Connaissez-vous notre page Twitter ?

ANNONCES LÉGALES

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IMBERT
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 38 500 euros
Siège
Route d'Ormoy, 89400 CHENY
485 293 211 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Hubert IMBERT, demeurant Route d'Ormoy – 89400 CHENY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL22003323

ORVA AVOCATS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ORVA SOUCAZE & ASSOCIES
Avocats au Barreau de Montargis
5 rue Louis Lacroix
45200 MONTARGIS
Tél. : 02.38.93.99.89.

L'AGO du 20.04.2022 de la société « SCI DU 3 RUE DU MARECHAL. FOCH », SCI en Liquidation, au capital de 121.959,21 euros, siège social à AVALLON (89) 3 rue du Maréchal Foch - RCS 413. 078 098, a approuvé le compte définitif de liquidation au 31/12/2021, déchargé M. Eymeric LEFORT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Le Liquidateur

AL22003324

CLÔTURE DE LIQUIDATION

KOKOBO
SNC en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 22, rue V. Guichard, 89100 SENS
528 993 116 RCS SENS

Le 31/05/2022, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Corinne BALSAM, demeurant 66 Grande Rue, 89190, LES CLERIMOIS, de son mandat de liquidateur, donné à celle-ci quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.

AL22003344

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Lucie BOURSIER, Notaire à. L'ISLE-SUR-SEREIN (89440), le 27 juin 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Objet : l'acquisition, en état futur. d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en. valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en. question. Dénomination sociale : ATARAXIE. Siège social JOUX-LA-VILLE (89440), 16 rue Rougnon. Durée : 99 ans. Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) Apports en. numéraires.Les parts sont librement cessibles au profit d'un. ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont. soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Gérants : Monsieur Stéphane CARRE, et Madame. Albanie RYCHTER, demeurant à JOUX LA VILLE (89440), 16 rue Rougnon. RCS : AUXERRE. Pour avis. Le notaire.

AL22003254

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARCES DILO du 04/07/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : JLC BAT - Siège : 12. Route de Dilo, 89320 ARCES DILO - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 10 000 euros - Objet : Maçonnerie neuf et rénovation, travaux de terrassement, carrelage, placo et isolation, charpente, couverture, pose de menuiseries, peinture. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à. l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Jean-Luc MARQUAND, demeurant 12 Route de Dilo, 89320 ARCES DILO - La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR. AVIS - Le Président

AL22003275

PLUS D'INFOS SUR

viseeon

EC2 CONSEILS
6 bis rue Denis Papin
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/06/2022, il a été constitué une SARL FERREIRA DIZ NETTOYAGE. Objet social : Le nettoyage et la rénovation des surfaces/sols par cristallisation, décapage, cirage, lustrage. Siège social :12 rue des Caillottes 89000 Auxerre. Capital : 1000 euros. Durée : 99 ans. Gérance : Mme. DOS SANTOS Géraldine, demeurant 1 rue de Quenne 89290 Champs-sur-Yonne. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL22003297

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 juillet 2022, à Charny. Dénomination : SPA BOURGEOIS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : ZA NORD - 1 allée du nord, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
Objet : La vente de SPA, saune et Hammam.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les cessions entre associés sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés prise par décision collective à la majorité des 3/4 des associés présents ou représentés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Aurélie BOURGEOIS 10 rue du Grand Marchais - chevillon 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.La présidente

AL22003307

GROUPE SELECT RH
Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 5 000 euros
Siège social
2 place Jean jaurès, 89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 5 juillet 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions. simplifiée.
Dénomination : GROUPE SELECT RH.
Siège : 2 place. Jean Jaurès, 89000 AUXERRE.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 5 000 euros.
Objet :
- La prise de participations. directe ou indirecte dans toutes sociétés ;
-la fourniture de tous conseils, études et prestations de services administratifs, commerciaux, techniques, financiers, de gestion, marketing, et divers à des entreprises, l'apport d'affaires, et toutes opérations de nature à favoriser le développement d'un groupe de sociétés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé. dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente. d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Yannick ROBIERE, demeurant 2 bis rue de l'Abbaye Saint Julien, 89000 AUXERRE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS. Le Président

AL22003320

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à LINDRY du 18/07/2022, une société a été constituée présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS ;
Dénomination : AU CALME ABSOLU ;
Siège : 12 Rue du Pré Long-Le Marais 89240 LINDRY ;
Durée 99 ans ;
Capital : 2 000 euros ;
Objet : toutes activités de mise à disposition de locaux meublés ou garnis, effectuée à titre onéreux et de manière habituelle, comportant en sus de l'hébergement le nettoyage des locaux et la fourniture de linge de maison, à la clientèle et plus précisément l'activité de chambre d'hôtes chez l'habitant avec prestations assorties à la nuitée ;
Président : Nicolas. DUCHENE, 12 Rue du Pré Long-Le Marais 89240 LINDRY.
RCS. AUXERRE.

AL22003322

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix *
☐ pour 1 an 53 €
☐ pour 2 ans 106 €

TOTAL

LOISIRS

// TOURISME

89

Dans l'Yonne, ne partez pas sans votre bon picnic !

Un service de pique-niques à base de produits du terroir, cuisinés par des artisans, commerçants ou restaurateurs locaux est proposé par l'agence de développement touristique départementale et plusieurs offices de tourisme.

Pour répondre aux nouvelles attentes de découverte et de bien manger des consommateurs, Yonne Tourisme (l'agence de développement touristique et relais territorial des offices de tourisme et syndicats d'initiatives de l'Yonne), aux côtés des offices de tourisme volontaires de Chablis, Cure, Yonne & Tonnerrois, du Grand Vézelay et de l'Auxerrois, a développé un partenariat avec le réseau national Lebonpicnic pour mettre en place un service de pique-niques à base de produits du terroir, cuisinés par des artisans, commerçants ou restaurateurs locaux. Réservables en ligne, ces paniers « Lebonpicnic » ont pour but de valoriser les productions et savoir-faire locaux dans une démarche de tourisme responsable. Six partenaires vous concoctent votre pique-nique que vous pourrez savourer dans trois lieux représentatifs du patrimoine icaunais. Les partenaires sont

-Claire Genet, de la Ferme d'Ultéria (voir également page 28 de ce même numéro) (fromages de chèvre au lait cru crottin, petits bouchons, lingot, Vézelay et Saint-Bris cendré, fromage blanc, faisselle, yaourts aux fruits, terrines au porc bio de la Ferme de la Guy à Joncy ou Earl Hardoin à Charny-Oréé de Puisaye, crackers au sarrazin de l'Atelier Sarrazin à Montbard).

-Maud et Patrick Henry, de la Grange de Beauvais (Pain et pâtisseries du fournil, légumes et fruits du jardin de la Grange de Beauvais ou du jardin de Laborde, miel des ruches de la Grange de Beauvais).

-Magali Bernard, du Clos du Roi (vins du vignoble Le Clos du Roi, fromages de la Ferme du Relais à Vincelles, saucisson du Pays d'Othe et terrines pur porc aux vins du domaine La Conserverie de la Tuilerie Salaisons du Pays d'Othe, cornichons et soupes de légumes de la Maison Marc à Chemilly-sur-Yonne, crackers de la Maison Pyneau Prunutz à Auxerre, pain de la boulangerie Grégory Buriot à Vincelles, jus de fruits et sodas de Nectars de Bourgogne à Merceuil, cakes aux fruits du fabricant Le Gâteau Collectif à Saint-Bris-le-Vineux).

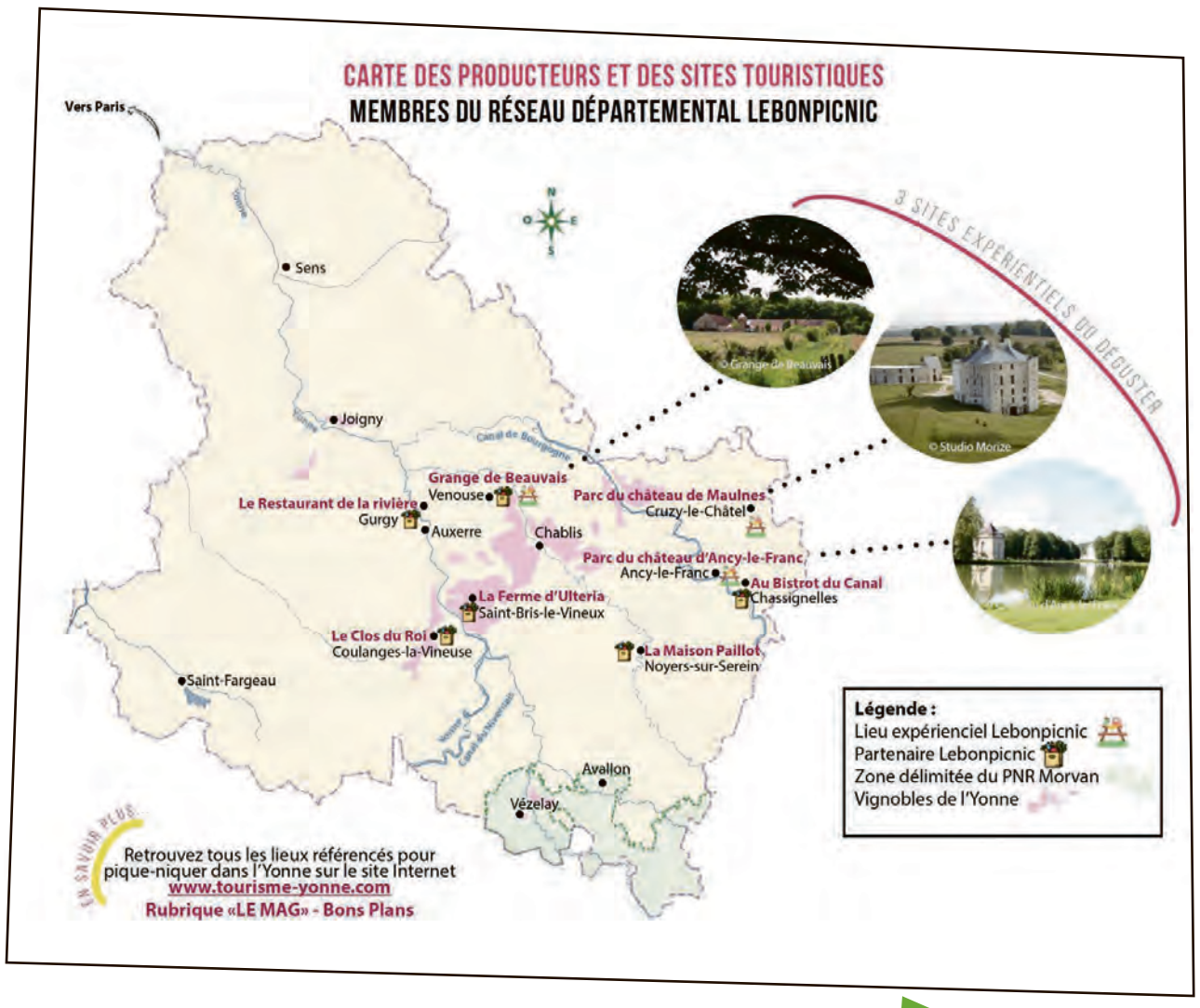
-Denis Paillot et fils – La Maison Paillot (charcuteries, viandes, vins et pâtisseries de la Maison Paillot, fromages de la Ferme des Marronniers à Origny-sur-Seine et de la Ferme Leclere à Soumaintrain, légumes bio produits à Noyers-sur-Serein).

-Valérie Bedel, Au Bistrot du Canal (salades et plats cuisinés à partir des légumes du jardin de Ghislaine, produits laitiers et fromages frais de la fromagerie du Clocher à Fulvy, limonades et jus de fruits de la ferme d'Hotte à Eaux-Puiseaux).

-Laure Tréché, du restaurant de la Rivière (gougères, crudités du jardin familial, pain de la boulangerie Collet à Appoigny, cornichons de la Maison Marc, escargots de la maison Billot à Bassou).

www.lebonpicnicdelyonne.com

D'après communiqué



DIJON CÉRÉALES
ACTIFS POSITIFS COOPÉRATIFS
MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Agenda Loisirs

CÔTE D'OR

// Pique-nique de la Saint-Amour au château de Bussy-Rabutin

• 06 août

Pendant l'été, le Centre des monuments nationaux propose au Château de Bussy-Rabutin, en Côte-d'Or, de nombreux rendez-vous culturels tels que des expositions, du théâtre, des concerts, des ateliers et des visites thématiques. Le samedi 6 août, à partir de 19 h le temps d'une soirée, en couple, en famille ou entre amis, appréciez l'atmosphère intimiste et romantique du château pour y fêter la Saint-Amour chez le plus galant homme du XVIIe siècle, le comte Roger de Rabutin. Des tables nappées ornées de chandelles prendront place dans la cour d'honneur du château illuminé et vous attendent pour un pique-nique au clair de lune et au son des plus belles chansons d'amour, interprétées par Jessica, chanteuse de la région. Un photobooth sera également disponible pour immortaliser cet instant hors du temps.

Tarif : 6,50, gratuit pour les moins de 18 ans. Informations et réservations au 03 80 96 00 03

// Inscrivez-vous au Dijon Vélotour

• 04 septembre

Le Vélotour est de retour pour sa 16è édition sur sa terre natale, Dijon. Rendez-vous le dimanche 4 septembre pour cet événement immanquable, au départ du Parc des Expositions et Congrès. Au programme des lieux inédits de cette édition, la zone d'activités économiques Cap Nord, où la société Apidis, entreprise familiale spécialisée dans la production de miels et de produits au miel, accueillera Vélotour pour la toute première fois. Grande première aussi pour l'entreprise SNCTP, la Brasserie La Bourgogne ainsi que la Banque alimentaire de Bourgogne. Le collège André Malraux rappellera ensuite les jeunes années dijonnaises, tandis que la musique poussée par des DJ résonnera dans trois parkings : Tremouille, Malraux et Clémenceau. A mi-parcours, le ravitaillement s'organisera dans le Parc du Château de Pouilly. En fin de parcours, retour au Parc des Expositions et Congrès pour une traversée de ses différents halls.

Près de 2 500 participants ont déjà réservé leur billet. Attention, Dijon Vélotour pourra accueillir 5 000 participants au maximum.

Info et billetterie sur velotour.fr/dijon

NIÈVRE

// Balade interactive

• 23 juillet

Dans le cadre du cycle d'animation, Les pieds dans l'eau (coordonné par contrat de rivières Nièvres – communauté de communes des Bertranges), une balade interactive de 3,5 km est proposée pour comprendre comment le paysage bocager s'est construit au fil de l'eau. Rendez-vous à 09 h 30 à la Mairie de Saint-Malo-en-Donziois (58 350).

Informations et réservation : 03 86 69 69 06 ou accueil@lesbertranges.fr

// Randonnée et initiation au bivouac

• 23 juillet et 24 juillet

Une randonnée et une initiation au bivouac sont organisées par le Centre Social et Culturel de Puisaye Forterre et le CPIE pour petits et grands qui souhaitent s'essayer à dormir dehors dans un cadre sécurisant. Après 6 km de balade, nous passerons la nuit sous tente, à la suite d'un repas « trappeur ». Le lendemain, après un petit déjeuner partagé, retour prévu vers 12 h au point de départ. Rendez-vous à 14 h 30 le Samedi 23 juillet au Jardin des possibles (Saint-Amand-en-Puisaye).

Inscriptions obligatoires ! places limitées : 03.86.39.67.39 ou familles@cscpf.fr

// Nature en livres

• Jusqu'au 30 septembre

L'association Nature en livres propose des balades, des expositions, des lectures ou encore des ateliers autour de l'eau douce et des mammifères au travers de la poésie et des fables. Divers lieux et horaires sont proposés pour les événements organisés dans ce cadre.

Retrouver le programme complet sur : https://natureenlivres.fr/menu-agenda/dans-les-villages/ ou https://www.facebook.com/groups/431001982217200

YONNE

// Concours

• Jusqu'au 25 juillet

Le concours photo des Jeunes agriculteurs de l'Yonne revient pour une sixième édition. Cette année, le thème proposé est : "à la découverte de la campagne". Pour participer, il faut envoyer une à deux photos (au maximum) par candidat à l'adresse mail suivante : jeunesagriculteurs89@gmail.com.

Ou par message privé sur le compte Facebook des JeunesAgriculteurs89.

De nombreux lots sont à gagner, dont un week-end pour deux personnes. Les participants ont jusqu'au 25 juillet à minuit pour envoyer leurs plus belles photos champêtres.

// Participez au Téléthon camping (21 et 89)

• Jusqu'au 20 août

les campings participant à l'opération #TéléthonCamping, organisée par l'AFM-Téléthon et la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA), intégreront à leur programme des animations festives et ludiques au profit de l'AFM-Téléthon ! Après une saison 2021 qui a permis de collecter 76 000 € grâce à des tournois sportifs, des tombolas ou encore des repas festifs, ce cocktail original a déjà séduit près de 135 campings partout en France pour cette nouvelle édition. Chez nous, les campings suivants sont impliqués : en Côte-d'Or, le camping du Lac de Panthier et, dans l'Yonne, le camping municipal du Pré du Roi, à Mailly-le-Château, le camping du Bois-Guillaume, à Villeneuve-les-Genêts, le camping des Ceriselles, à Vincelles, le camping de la Gravière du Moulin, à Lézinnes , et le camping des Lancières, à Rogny-les sept écluses.

// DISTINCTION

89 Deux médailles pour la ferme Ultéria

Claire Genet, éleveuse de chèvres à Saint-Bris-le-Vineux (la ferme Ultéria), vient d'obtenir deux médailles lors du concours Fromagora, qui récompense les éleveurs fermiers : une médaille d'argent pour son Vézelay et une médaille de bronze pour son crottin.



◀ **Les produits médaillés de Claire Genet sont disponibles à sa ferme, située à Saint-Bris-le-Vineux.**

Organisé par la FNEC (fédération nationale des éleveurs de chèvres), le concours Fromagora récompense les éleveurs fermiers. Ce dernier a eu lieu le samedi 4 juin. Claire Genet, éleveuse de chèvre à Saint-Bris-le-Vineux (la ferme Ultéria), s'est distinguée avec deux médailles obtenues : une médaille d'argent pour le Vézelay et une médaille de bronze pour le crottin. « *Ces distinctions, c'est une reconnaissance de notre travail, à la ferme* », commente-t-elle. « *Cela montre que l'on va dans la bonne direction. C'est une valorisation de notre travail mais aussi du fromage au lait cru. On valorise aussi le terroir français et le savoir-faire à travers cela* ».

Deux médailles pour une première participation à un concours pour la jeune éleveuse. Une première qui ne sera pas la dernière. « *Outre la possibilité d'être médaillé, cela permet d'avoir des retours sur les produits que l'on propose. Grâce à cela, on peut s'améliorer. On peut toujours faire mieux* ».

Des animations estivales

Tous les produits de Claire Genet sont disponibles à la ferme Ultéria. Et cet été, l'éleveuse propose des animations. « *Il y a les balades avec les chèvres que l'on fait déjà les samedis. Là on propose une seconde balade les mercredis, toujours à 10 h 30. Ce sont des balades d'environ une heure, accessibles à tous, enfants comme adultes* », détaille-t-elle. « *On propose également une formule déjeuner à la ferme, du lundi au samedi. Et le vendredi soir, on propose un apéro à la ferme, où on met en avant un producteur local, différent à chaque fois (de 16 heures à 20 heures)* ».

À travers cela, le but est de partager et faire découvrir les métiers d'éleveur et producteur. « *Ici, tout est visible : on peut voir la fromagerie, la traite, etc. On veut que tout le monde prenne du plaisir, à la fois ici comme chez eux avec la dégustation de nos produits* », sourit Claire Genet.

Note : La ferme Ultéria est ouverte cet été du lundi au jeudi, de 9 h 30 à 18 h 30, le vendredi de 9 h 30 à 20 heures, et le samedi de 9 h 30 à 17 h 30 (2, Les Champs Galottes, 89530 Saint-Bris-le-Vineux).

Christopher Levé



Des animations sont proposées tout l'été à la ferme Ultéria.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr